



Université de Provence Aix-Marseille 1
Département d'Anthropologie

Spécialité 4 - MASTER PROFESSIONNEL
« **Anthropologie & Métiers du Développement durable** »

ETH T7

Mémoire de recherche appliquée

Les enjeux de gestion des ressources naturelles en Nouvelle-
Calédonie,
Politique, arène locale et cogestion à Voh-Koné-Pouembout

Estelle PONCET

Dirigé par Pierre-Yves Le Meur et Elsa Faugère



2009 – 2010



Les idées exprimées dans ce mémoire dépendent de ma seule responsabilité et ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de l'Université ou de mes directeurs de mémoire.

Remerciements

Je remercie tout particulièrement Pierre-Yves Le Meur, pour cette belle opportunité de stage, pour son soutien et ses précieux conseils sur le terrain et durant la rédaction de ce mémoire.

Je remercie sincèrement Elsa Faugère pour son accompagnement depuis l'année dernière, son écoute et sa sympathie.

Merci à Jacky Bouju pour son encadrement pédagogique et sa compréhension.

Un grand merci à Marc Léopold, Jean-Michel Souriceau, Nathaniel Cornuet, Arnaud Bonmarchand, Carine David, Guillaume Zambrano et toute l'équipe du projet COGERON pour leurs conseils, leur soutien mais aussi leur gentillesse.

Merci à la charmante équipe de l'IAC pour leur accueil en brousse.

Une grosse pensée pour les personnes que j'ai rencontrées lors des six mois de stage, pour celles et ceux qui ont rendu cette étude possible, qui m'ont accordé de leur temps et m'ont transmis leurs savoirs-faires et leur passion pour la mer. Je pense tout particulièrement à Louisa, Henri Kamene, Maurice et Rosette, Gaté, Louise, Hélène, Céline, Berte, Henriette et Jules et tous les autres qui ont croisé mon chemin.

Merci à Alban Bensa pour ses précieuses indications et merci à Armand Pala pour le récit de ses anecdotes.

Merci à Etienne pour son hébergement quand nous en avons bien besoin.

Une pensée particulière pour Luc qui a partagé cette aventure avec moi, caméra à l'épaule.

Un clin d'œil à Marie, mon tandem, pour ces six mois de promiscuité.

Enfin Merci à Emmeline pour ses utiles corrections.

Note préalable

L'étude ici présentée a été menée à deux entre moi-même et Marie Toussaint.

La visée de l'étude était d'aborder une vision comparative d'un contexte social. Nos deux mémoires respectifs ont été réalisés en concertation. Nous avons tenu à aborder chacune un aspect particulier de l'étude anthropologique et du projet dans lequel elle s'insère afin de saisir plus largement le contexte local.

Certains points ont été volontairement non approfondis dans ce présent papier, car ils dépendent du travail effectué par ma camarade. Pour une compréhension globale de l'étude, nous vous suggérons de lire les deux mémoires qui se complètent.

Sommaire

Remerciements.....	3
Note préalable.....	4
Introduction.....	7
Partie I : Présentation du contexte calédonien, de l'étude anthropologique et de la problématique envisagée.....	9
1. Le contexte Néo-Calédonien.....	9
1.1. Données de cadrage.....	9
1.2. Brève histoire politique néo-calédonienne.....	10
1.3. Vers l'émancipation et le destin commun.....	11
1.4. Une économie tournée vers le Nickel.....	12
1.5. Un hot spot de Biodiversité.....	13
2. Le Contexte local de Voh-Koné-Pouembout.....	14
3. Présentation du projet COGERON.....	15
2.1. Objectifs et organisation.....	15
2.2. Le pluralisme du projet.....	15
2.3. Les axes de travail.....	16
4. L'étude anthropologique.....	17
4.1. Le sujet de l'étude, son montage, ses travers.....	17
4.2. La commande.....	19
4.3. La méthode d'enquête.....	20
4.4. Le rapport au terrain.....	23
4.5. La restitution des données.....	25
5. Emergence d'une problématique autour des modes de gestion des ressources naturelles.....	26
6. La recherche bibliographique.....	28
Partie II : La « réserve » marine d'Oundjo, reflet de revendications autochtones ? ...	29
1. La réserve d'Oundjo.....	29
1.1. Origine de la réserve.....	29
1.2. Limites de la réserve.....	36
1.3. Perceptions de la réserve.....	37
1.4. Vers une formalisation ?.....	38
2. La réserve d'Oundjo, territorialité et économie morale.....	39
2.1. Les « bons comportements ».....	40
2.2. Légendes et tabous.....	41
3. Droit de la mer et patrimoine Kanak.....	42
3.1. La mise en réserve, une pratique coutumière Kanak.....	42
3.2. Patrimonialiser pour préserver la tradition.....	43
4. Revendications et citoyenneté.....	44
4.1. Nouvelles formes de revendications, entre environnementalisme et autochtonie.....	44
4.2. Reconnaissance, communauté et citoyenneté.....	46
Conclusion sur la réserve d'Oundjo.....	48

Partie III : Le projet Koniambo, un projet hautement politisé	49
1. Données de cadrage	49
1.1. Un projet d'envergure internationale	49
1.2. Histoire du Projet.....	49
1.3. Insertion locale du projet : KNS comme acteur de développement incontournable	50
2. Légitimation du projet	51
2.1. Des craintes peu exprimées	51
2.2. Comparaison avec le Projet Goro Nickel au Sud	52
2.3. Un projet hautement politisé.....	54
2.4. Stratégie de légitimation de l'entreprise.....	55
3. Conflits, rivalités et revendications autour du projet Koniambo.....	58
3.1. Conflit interne à la tribu d'Oundjo : Le conflit de Pinjen.....	58
3.2. Le bois tabou.....	59
3.3. Rivalités entre associations de pêcheurs	60
3.4. Emergence de nouveaux groupes d'acteurs : La fédération des clans du bord de mer	61
4. Stratégies d'acteurs, entre économie, statut social et environnement	63
5. Projet miner et citoyenneté locale	65
Conclusion sur le Projet Koniambo	66
 Partie IV : La cogestion des ressources naturelles : enjeux, patrimonialisation et stratégies locales	67
1. COGERON et la participation locale	67
2. Les enjeux locaux de la cogestion.....	69
2.1. La cogestion, à la croisée les savoirs traditionnels et scientifiques.....	69
2.2. Les enjeux de la cogestion	70
3. Cogestion, communauté et gouvernementalité	71
3.1 La construction de la communauté.....	71
3.2. Communauté et gouvernementalité.....	71
3.1. La patrimonialisation des ressources naturelles au profit de la cogestion ..	72
3.2. La notion de patrimoine	72
4. Le patrimoine mondial de l'UNESCO et les lagons calédoniens.....	75
5. Le processus de patrimonialisation et ses enjeux.....	76
5.1. Les enjeux de la patrimonialisation	76
5.2. Les limites de la patrimonialisation.....	77
Conclusion sur la cogestion et la patrimonialisation des ressources naturelles	78
 Conclusion.....	79
 Glossaire des sigles.....	81
 Annexes.....	82
Carte de la Nouvelle Calédonie.....	83
Carte de la zone d'étude Voh-Koné-Pouembout.....	83
Carte de la réserve Marine d'Oundjo	84
 Bibliographie	85
Sites Internet visités	88

Introduction

La Nouvelle-Calédonie, situé à 20 000km de la métropole est un territoire de l'Outre Mer rattaché à la France depuis son annexion en 1853. L'histoire coloniale de l'archipel qui allie cantonnement, ségrégation et baignade a participé à façonner la société calédonienne actuelle. Au cours de cette histoire, plusieurs vagues de révoltes Kanak se sont succédées. La dernière remonte aux années quatre-vingt avec la douloureuse période des Evénements. Depuis, la Nouvelle-Calédonie est entrée dans un processus d'émancipation de la France, selon une politique de « Destin commun » qui cherche à regrouper toutes les communautés et individus de l'archipel vers la création d'une nation et d'une citoyenneté calédonienne.

Ce processus d'émancipation est largement basé sur un développement économique placé sous le signe de l'exploitation minière. En effet, le sol calédonien renferme une immense richesse nickélifère qui représente 10 à 40% des ressources en nickel et ferronickel mondiales (HOROWITZ, 2004a).

Parallèlement, les lagons de Nouvelle-Calédonie représentent un « hot-spot » de biodiversité. L'exceptionnelle richesse biologique de ces lagons valu d'être classés sur la liste pour le patrimoine mondial de l'UNESCO en 2008, et attire de nombreux écologistes et organisations environnementalistes sur le territoire calédonien.

C'est dans le cadre d'un développement rapide, d'une montée des préoccupations environnementales et de l'affirmation revendications identitaires Kanak, que des projets de gestion des ressources naturelles émergent en Nouvelle-Calédonie. L'étude anthropologique présentée ici a été réalisée dans le cadre d'un stage au sein du projet de recherche-action COGERON, « pour organiser la cogestion des récifs et lagons à forte valeur patrimoniale », dans la région de Voh-Koné-Pouembout (VKP), située en Province nord de la Nouvelle-Calédonie. La région de VKP connaît actuellement de profondes mutations socio-économiques et environnementales avec l'implantation d'un projet d'envergure colossale d'usine d'extraction de nickel dit « Projet Koniambo ».

L'étude de terrain, réalisée en tandem (avec Marie Toussaint) portait sur les modes d'accès, de gestion et d'appropriation des ressources naturelles lagonaires de VKP. Celle-ci portait de l'existence d'une réserve marine informelle revendiquée par une tribu du littoral : la tribu d'Oundjo.

La problématique que je compte dérouler dans ce présent mémoire porte sur l'analyse de la création de l'arène locale autour des enjeux de gestion et d'accès aux ressources naturelles lagonaires de la zone de VKP. Je m'appuierai pour ce faire de l'analyse de plusieurs groupes d'acteurs et faits influents sur cette thématique : l'existence d'une réserve marine informelle, le projet Koniambo et le projet

COGERON. J'aborderai un questionnement d'anthropologie politique afin d'examiner l'enclassement qui existe entre les enjeux de la gestion des ressources et les stratégies politiques. Je questionnerai les argumentaires et processus de justification mis en œuvre dans ces différentes stratégies d'acteurs. Parmi ces processus, il me semble pertinent d'étudier plus particulièrement celui de la patrimonialisation des ressources naturelles pour comprendre la manière dont il intervient dans les stratégies d'acteurs autour des enjeux de gestion des ressources naturelles et dans les luttes politiques.

Les questionnements que je compte développer ici sont à replacer dans un processus politique plus large de destin commun. Il s'agit alors de questionner plus largement la construction d'une citoyenneté calédonienne par l'analyse des modes de gestion des ressources naturelles.

Dans un premier temps, je situerai le propos dans le contexte de la Nouvelle-Calédonie et de l'étude anthropologique qui a été réalisée.

J'étudierai ensuite la réserve d'Oundjo afin de faire apparaître son origine, son organisation, les systèmes de représentations et les normes qui lui sont associés. J'irai plus loin dans l'analyse et examinerai les fondements qui sous-tendent la l'existence d'une telle réserve, en lien avec les revendications foncières et identitaires Kanak.

Je m'appesantirai sur le Projet Koniambo qui représente un acteur majeur de développement économique pour VKP, vecteur de profondes mutations socio-économiques et environnementales. Une transformations l'organisation lagonaire et plus généralement de la gestion des ressources naturelles est attendue et actuellement amorcée.. Je m'interrogerai sur les stratégies de légitimation de l'entreprise, étroitement liées à son processus d'intégration locale et d'accès à la citoyenneté. Mon questionnement se portera sur son ancrage politique d'une part et sur les enjeux et stratégies d'acteurs qui ont émergé avec l'implantation du projet, en rapport avec la gestion des ressources naturelles d'autre part.

Enfin, je poserai mon regard sur le projet COGERON, acteur local de la cogestion des ressources littorales et lagonaires à VKP. Je tenterai de soulever les enjeux qui émanent un tel projet, et à la cogestion de manière plus générale. Je discuterai la manière dont il conçoit une gestion des ressources basée sur la communauté d'appartenance.

Pour finir, je me pencherai plus précisément sur le processus de patrimonialisation des ressources naturelles mis en œuvre dans ce type de projet. Je questionnerai ce qu'il représente en termes de revendication d'accès aux ressources et de conquête d'espaces de pouvoirs.

Partie I : Présentation du contexte calédonien, de l'étude anthropologique et de la problématique envisagée

Cette première partie de mon mémoire sera consacrée à poser le contexte néo-calédonien dans lequel s'ancre l'analyse anthropologique ici proposée. Je dresserai une brève histoire politique de la Nouvelle-Calédonie et plus précisément l'histoire de la région de Voh-Koné-Pouembout, sur laquelle est centrée la réflexion.

Dans un second temps je présenterai le projet au sein duquel j'ai réalisé l'étude anthropologique concernant les modes de gestion, d'accès et d'appropriation des ressources naturelles lagunaires. Je reviendrai sur ma pratique de l'anthropologie, dans les différentes étapes qu'elle comporte, de la construction de l'objet de recherche à la restitution des données.

Enfin, une fois le contexte de l'étude posé, je développerai la construction de la problématique qui sera déroulée dans ce présent mémoire.

1. Le contexte Néo-Calédonien

1.1. Données de cadrage

La Nouvelle-Calédonie¹, archipel de la mer de corail situé à 1500Km des côtes australiennes et à 20000Km de la France métropolitaine, est composée d'un ensemble d'îles regroupant la Grande terre, les îles Loyautés à l'Ouest, l'île des Pins au Sud, les îles Belep au Nord et enfin les îles Chesterfield à l'Est. La grande terre, île principale de l'archipel, a une superficie de 18575Km², ce qui fait de la Nouvelle-Calédonie la troisième île la plus grande du Pacifique Sud après la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la Nouvelle-Zélande.

L'archipel compte 291 782 habitants (recensement 2009) dont près des deux tiers vivent dans le grand Nouméa. La Nouvelle-Calédonie se caractérise par sa grande diversité humaine. Plusieurs communautés y sont établies. Les principales communautés représentées sur l'archipel sont la communauté mélanésienne, européenne, et wallisienne. On compte également des communautés indonésiennes, vanuatuaises, tahitiennes, et vietnamiennes.

Les mélanésiens, ou Kanak sont le peuple autochtone de l'île. Ils possèdent une riche diversité linguistique avec 29 langues vernaculaires. Leur culture, basée sur une mémoire orale, est caractérisée par un lien fort à la terre.

¹ Cf carte en annexe

1.2. Brève histoire politique néo-calédonienne

Découverte en 1774 par James Cook, La Nouvelle-Calédonie est annexée à la France en 1853. Elle représente avant tout, pour la politique française du bagne, une colonie pénitentiaire où les « transportés »² y effectuaient des travaux forcés (BENSA, 1998). Parallèlement à cette politique de peuplement par le bagne, la Nouvelle-Calédonie accueille une colonisation libre, où les volontaires expatriés se sont vu attribuer une terre à cultiver.

Mais la terre n'était pas vide de population. Les Kanak, peuple autochtone de l'île, peu à peu évangélisés par des missionnaires, subissent la spoliation foncière, chassés de leurs terres pour être cantonnés dans des réserves tribales. Ils serviront de travailleurs forcés sur les mines de nickel ou sur les exploitations des colons selon le code de l'indigénat.

Les mélanésiens tentent de repousser la pression blanche à plusieurs reprises. La grande insurrection Kanak de 1878, lancée par le chef Ataï, embrase une grande partie de la côte Ouest. Des dizaines de fermes sont attaquées et près de deux cents colons y trouvent la mort (ibid.). Mais à la suite de ces affrontements, ce sont plus d'un millier de Kanak qui subissent ce sort fatal et qui sont forcés de se replier sur la côte Est. Une seconde révolte notoire a eu lieu en 1917, face à l'enrôlement de mélanésiens pour partir au combat de la grande guerre (ibid.). Si les affrontements s'apaisent, les séquelles de l'histoire pèseront longtemps sur l'organisation sociale de la Nouvelle-Calédonie.

Les mélanésiens seront exclus de toute citoyenneté jusqu'en 1946, année qui voit la fin de la politique de l'indigénat. Cette même année verra émerger une nouvelle constitution qui donnera la nationalité française au Kanak. La Nouvelle-Calédonie devient alors un territoire d'Outre-mer (TOM). Le peuple autochtone accèdera au droit de vote durant l'après-guerre, leur ouvrant l'opportunité d'une compétition politique (HOROWITZ, 2004).

En 1953, la Loi-Cadre donne accès à toutes les ethnies à la gestion des affaires locales. Emerge alors l'Union Calédonienne (UC) regroupant les premiers opposants Kanak, broussards et ouvriers revendiquant une juste parité entre noirs et blancs³.

Dix ans plus tard, les lois Jacquinot suppriment les dispositions libérales de la loi cadre, les lois Billote assurent à la métropole le contrôle des mines.

Les années prospères du nickel, entre 1969 et 1972 vont voir le développement de « Nouméa la blanche » (BENSA, 1998 : 110). A partir de 1969, les bacheliers Kanak dénoncent le racisme et la marginalisation économique subie par leur peuple. De nouveaux partis émergent alors, tels que le Parti de Libération Kanak (PALIKA), qui appellent les « colonisés et exploités » à se mobiliser et à soutenir le principe d'une indépendance Kanak. L'Etat français riposte alors par une politique de peuplement vers la Nouvelle-Calédonie.

² Nom que l'on donnait aux criminels condamnés par la cour d'assise aux travaux forcés.

³ Avec la possibilité d'accéder au statut de fonctionnaire, l'égalité des salaires etc.

L'année 1978 voit apparaître la réforme foncière, mise en place par le ministre des DOM-TOM. Celle-ci est accompagnée d'une volonté de soutien au développement agricole mélanésien.

En 1977, l'UC rejoint le mouvement d'indépendance Kanak. La majorité de ses membres européens décident alors de rejoindre le RPCR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République). Une bipolarité politique se forme et participe largement à creuser un fossé entre autochtones et peuples venus d'ailleurs (BENSA, 1998 :112).

En 1984, le Front de Libération National Kanak Socialiste (FLNKS) est créé. Il appelle à boycotter les élections prévues à l'automne. Cette action marque le début des affrontements de la douloureuse période des « événements ». Le 5 Décembre 1984, dix militants du FLNKS sont assassinés à Hienghène par des colons. Le leader du parti, Jean-Marie Tjibaou, appelle à lever les barrages routiers pour ouvrir le dialogue avec le chef du Territoire : Edgar Pisani (BENSA, 1998 : 115, HOROWITZ, 2004).

Le peuple mélanésien revendique une reconnaissance de la souveraineté Kanak « *Reconnaissez le peuple Kanak pour qu'à son tour il vous reconnaisse* », comme le proclamait l'UC (BENSA, 1998 : 117) afin d'ouvrir la voie à un pays indépendant. Face à ce discours, les opposants anti-indépendantistes répondent en niant le tort majeur qui aurait été fait à la population mélanésienne durant la colonisation. Ils estiment qu'une telle culture « *serait trop arriérée pour dicter sa loi à une communauté européenne [...]* » (Ibid). Ils ont également mis également en avant les intérêts de la France dans le Pacifique.

En 1986, le ministre Bernard Pons met fin au rééquilibrage économique amorcé. Il vise l'exclusion des indépendantistes des domaines clés de la vie du territoire. Ces mesures donneront lieu au drame de la grotte d'Ouvéa où vingt-sept gendarmes sont séquestrés par les militant FLNKS. La libération des otages par les forces de l'ordre feront vingt-et-un morts, deux militaires et dix-neuf Kanak.

1.3. Vers l'émancipation et le destin commun

L'accord de Matignon, signé le 26 Juin 1988, marque la fin de la période des événements et le retour à la paix par l'ouverture du dialogue ente les leaders des deux partis opposants, à savoir Jean-Marie Tjibaou pour le FLNKS et Jacques La Fleur pour le RPCR.

L'accord marque la reconnaissance de l'identité Kanak, du fait colonial et de l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie par le transfert irréversible de compétences de l'Etat français au territoire néo-calédonien. Enfin, il prévoit un rééquilibrage des régions néo-calédoniennes.

Le rééquilibrage géographique, institutionnel, économique et social sera effectué par le développement des régions les plus défavorisées, et ce par le biais de crédits publics. L'organisation du territoire est alors revue et les Provinces (Nord, Sud et des Îles) voient le jour. Celles-ci se voient transférer des compétences en matière

notamment de développement économique, social et culturel. La décentralisation envisagée a pour but de représenter les populations du territoire dans leur diversité culturelle et économique (Accord de Matignon, 1988).

L'Agence de Développement de la Culture Kanak (ACDK) est créée pour promouvoir la culture mélanésienne. L'accord envisage également la réforme foncière appuyant le droit particulier pour faire reconnaître l'identité culturelle kanak.

Enfin, l'accord de Matignon prévoit un référendum d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie pour 1998.

Dix ans plus tard, si le référendum n'est pas celui escompté, un nouvel accord est néanmoins signé : l'Accord de Nouméa. Le précédent accord avait insisté sur le rééquilibrage, celui-ci insiste sur la reconnaissance du fait colonial et de son impact traumatisant sur la communauté mélanésienne, mais surtout sur la reconnaissance de l'identité Kanak et de sa souveraineté, nécessaire à la construction d'une nation. Il pose ainsi les bases d'une citoyenneté et du Destin commun.

L'accord prévoit la reconnaissance du statut coutumier et des aires coutumières par l'établissement d'un Séant coutumier pour protéger et valoriser le patrimoine Kanak. Il prévoit un renforcement du patrimoine culturel par le rétablissement du nom des lieux en langues, le retour des objets culturels Kanak partis vers des musées et collections, l'enseignement des langues Kanak ainsi que le développement culturel.

Le Centre culturel Tjibaou est édifié pour assurer un rôle de pôle de rayonnement de la culture Kanak.

L'accord marque l'importance donnée au lien à la terre, pilier de l'identité Kanak. Les terres coutumières sont cadastrées grâce à l'Agence de Développement Rural et de l'Aménagement Foncier (ADRAF). La réforme foncière est poursuivie avec la réattribution des terres coutumières aux Groupement de Droit particulier Local (GDPL).

De nouveaux droits sont transférés à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'exploration, l'exploitation, la gestion et la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique, et aux Provinces la gestion des Domaines Publics Maritimes (DPM). Le transfert des compétences concernant les ressources minéralogiques telles que le Nickel est également transféré.

1.4. Une économie tournée vers le Nickel

La Nouvelle-Calédonie, ou le « caillou », renferme dans son sous-sol une très grande richesse minéralogique : du nickel en abondance. En effet, on estime que le sol calédonien renferme 30 à 40% des ressources mondiales en Nickel (BOBE & al. 2005).

Très vite, la France a commencé à exploiter les monts calédoniens pour en extraire cet « or vert ». Actuellement, la Nouvelle Calédonie produit 119KT de nickel et ferronickel par an, ce qui la place au 4^{ème} rang mondial (www.industrie.gouv.fr).

L'exportation de nickel représente 95% des exportations du territoire calédonien. Ainsi, l'exploitation minière tient une place centrale dans l'économie de l'archipel. Aujourd'hui la Nouvelle-Calédonie se tourne vers cette exploitation pour assurer son indépendance économique pour peu à peu s'émanciper de la France en vue de construire le pays. Cependant, si l'économie basée sur le nickel peut être très prospère, comme le Boum du Nickel l'a mis en évidence au tout début des années 1970, elle reste une économie instable car très dépendante des cours du marché et subissant concurrence et spéculation.

Une usine métallurgique est implantée sur le Site de Doniambo à Nouméa. Elle appartient à la Société Le Nickel (SLN) et représente un important pôle industriel pour Nouméa et la province Sud. L'économie du nickel tient un rôle important dans la politique de rééquilibrage entre les Provinces Nord et Sud. C'est en vue de ce rééquilibrage que le projet de « l'Usine du Nord » a émergé de l'alliance entre la Société Minière du Pacifique Sud (SMSP) et la société canadienne Falconbridge. Les travaux de construction de l'usine sont aujourd'hui bien avancés sur le massif Koniambo, dans la région de Voh-Koné-Pouembout en Province Nord et la mise en activité est prévue pour 2012.

Mais parallèlement, le projet Goro Nickel, en Province Sud, porté par l'entreprise Vale Inco, premier producteur de nickel au monde, est sur le point d'être achevé. On estime que lorsque les trois usines atteindront leurs capacités nominales, 190KT de nickel et ferronickel seront produites sur le territoire calédonien, ce qui fera de lui le troisième producteur au monde (BOBE & al., 2005). L'archipel deviendra alors, sur les plans social et économique, un pays minier et métallurgique.

1.5. Un hot spot de Biodiversité

Parallèlement, la Nouvelle-Calédonie représente un « Hot Spot » de biodiversité reconnu mondialement pour la richesse biologique de ses lagons et récifs notamment. Elle possède le lagon le plus grand au monde avec une ceinture corallienne de plus de 800km de long du nord au sud, recouvrant 40000km des fonds marins (IFRECOR). Cela fait d'elle la deuxième plus grande barrière de corail au monde derrière la grande barrière d'Australie. Ces récifs offrent des biotopes variés à l'origine d'une très grande biodiversité, dépassant parfois 580 espèces à l'hectare⁴, soit en tout plus de 16000 espèces de poissons lagonaires et plus de 300 espèces de coraux.

Les lagons et leur écosystèmes subissent différents types de pressions anthropiques, dues à l'activité minière et l'érosion que celle-ci génère, à la pêche, qu'elle soit plaisancière, hauturière, professionnelle ou vivrière, à l'aquaculture qui entraîne une hyper sédimentation et un envasement des lagons, au tourisme, au rejet des eaux usées, et enfin à l'aménagement côtier et du littoral.

⁴ Soit plus d'espèces marines sur une bande de 20km par 10km que dans toute la méditerranée.

L'extrême richesse biologique des lagons et son caractère « menacé » par les activités humaines attirent de nombreux écologistes et conservateurs de l'environnement et plus particulièrement de la biodiversité sur le territoire calédonien.

Cette richesse a valu aux lagons calédoniens d'être récemment classés sur la liste du Patrimoine de l'Humanité de l'UNESCO (en 2008).

Ainsi de nouveaux enjeux économiques et environnementaux émergent en Nouvelle-Calédonie pour tenter de développer parallèlement une activité minière et touristique tout en préservant la biodiversité de l'archipel.

2. Le Contexte local de Voh-Koné-Pouembout

Koné, chef lieu de la province Nord⁵ néo-calédonienne, est située sur la côte Ouest de la Grande terre, à 350 km de Nouméa et comprend 4500 habitants (ISEE, 2009). Avec les villages de Voh (2240 habitants), situé à 35 Km au nord et de Pouembout (1471 habitants), tout juste au sud, ils forment la région de Voh-Koné-Pouembout, dit VKP⁶. Cette région a une superficie de 3 266 km² dont 1 900 km² pour la partie terrestre et côtière, et de 1 366 km² pour la partie marine (BONMARCHAND, 2009). Sa démographie avoisine les 9700 habitants (recensement 2009, INSEE, ISEE).

La région de VKP a une histoire coloniale remontant à la fin du XIX^e siècle. Les villages de Koné et de Voh ont été des centres de colonisation libre fondés respectivement en 1880 et 1890. Le village de Pouembout, quant à lui, a été fondé comme centre pénitencier en 1883 (MERLE, 1993 : 76-97). Les distinctions qui se sont tout de suite opérées entre blanc et Kanak, libre et bagnard ont contribué à une ségrégation sociale, raciale et spatialement représentée avec les villages libres, le centre pénitencier et les réserves qui peu à peu ont cantonné les Kanak hors des villages de colons. Les réserves se sont peu à peu transformées en un entre-soi social et culturel à la base des revendications Kanak à partir des années 1950 (JACOB et LE MEUR, 2010). Ces ségrégations internes ont ainsi contribué à structurer la société néo-calédonienne naissante (Ibid.).

La région de VKP compte 18 tribus, majoritairement réparties dans la chaîne. VKP a été un haut lieu de revendications et révoltes Kanak, comme celle de 1917, et durant les événements des années 1984-1988, notamment à Oundjo, « point chaud » de la résistance Kanak. Les révoltes et revendications successives ont permis de voir émerger peu à peu une conscience collective, quoique construite sur un mode défensif (ibid).

⁵ La norme d'usage veut que l'on écrive Province nord pour évoquer l'administration provinciale et province Nord pour parler de la zone géographique correspondante.

⁶ Cf carte en Annexe

Le développement économique de la zone s'est orienté très vite vers l'activité minière, qui participe au développement des emplois directs et indirects. VKP connaît actuellement un développement rapide avec le « Projet Koniambo », une usine d'extraction de nickel située sur le massif du Koniambo entre Koné et Voh⁷. Ce projet, issu de la volonté de rééquilibrage entre les provinces Nord et Sud lors des accords de Matignon et de Nouméa, est très soutenu localement. La zone connaît de ce fait de profondes mutations démographiques, sociales, économiques et environnementales.

3. Présentation du projet COGERON

2.1. Objectifs et organisation

Le projet COGERON, pour « organiser la cogestion des récifs et lagons à forte valeur patrimoniale en Nouvelle-Calédonie », a été initié par l'IRD. Il a débuté en 2007 et s'achèvera à la fin de l'année 2010. Il est principalement financé par le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM).

L'objectif du projet est de préparer et d'accompagner la cogestion sur deux sites à forte valeur patrimoniale du littoral de Nouvelle-Calédonie en Province nord et Province des îles Loyautés.

En effet, le projet devait se dérouler sur deux sites d'étude, en Province nord, dans la région de Voh-Koné-Pouembout (VKP) et en Province des Îles à Ouvéa, deux sites à « forte valeur patrimoniale ». Une partie des lagons d'Ouvéa et de la province Nord a été inscrite sur la liste des patrimoines de l'humanité de l'UNESCO en juillet 2008. Cependant, des difficultés organisationnelles ont rendu impossible la réalisation du projet sur l'archipel d'Ouvéa et seul le site de VKP a été retenu. Le projet a ainsi perdu la vision comparative qu'il souhait aborder. Il faut noter que le lagon de VKP n'est pas inscrit au patrimoine de l'humanité. Cette formalité ne lui enlève rien de son caractère patrimonial, comme nous le verrons plus loin.

2.2. Le pluralisme du projet

Le projet COGERON se caractérise par un pluralisme à trois niveaux. Au niveau organisationnel, c'est un projet monté en partenariat entre différents instituts de recherches et institutions calédoniennes. Il regroupe l'IRD, l'Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC), l'IFREMER, l'Université de Nouvelle Calédonie (UNC) et la Province nord.

Le projet fait appel à une méthode pluridisciplinaire incluant les sciences de la vie et les sciences humaines. Biologie marine, géographie, sociologie, économie,

⁷ Cf carte en annexe

anthropologie, droit, sont autant de disciplines qui caractérisent le projet par les études menées et par les membres qui le constituent.

Le dernier niveau de pluralisme repose sur les deux volets « recherche-action » du projet. Le volet recherche consiste en la réalisation état des lieux de la gestion du lagon dans la région de VKP par des analyses relevant d'une méthode pluridisciplinaire. Ces analyses serviront de support pour amorcer une mise en place d'une cogestion dans la région. Le volet action se caractérise par la mise en place de suivis des ressources avec les acteurs locaux et d'ateliers participatifs avec les pêcheurs professionnels et plaisanciers de la région.

Les différents volets entretiennent des liens étroits entre eux. La mise en place des ateliers participatifs s'appuient sur des résultats des études sociologiques, économiques et anthropologiques. L'étude anthropologique prend en compte les données mises en lumière par les études économiques, sociologiques et géographiques. Les recherches juridiques se nourrissent des résultats de l'étude anthropologique pour proposer des outils pertinents en fonction du contexte social local. Ce sont ces interactions, mais aussi celles entre les différents organismes et acteurs, qui font la force de ce projet pluriel, abordant une vision englobante autour de la problématique de gestion du lagon dans la région de VKP.

En pratique, le pluralisme du projet est plus difficile à mettre en œuvre. Cela nécessite une grande coordination entre les différents volets et organismes, coordination parfois difficile avec un chef de projet en mutation géographique. L'aspect relationnel tient une place non négligeable dans un projet à dimension humaine. La communication interpersonnelle s'effectue plutôt efficacement grâce à une bonne entente générale. Cependant, concernant les différents organismes de recherches, quelques tensions émergent, notamment en lien avec les administrations. Ces tensions, bien que raisonnées, ont tendance à ralentir et à complexifier l'avancement du projet sur le plan matériel notamment.

2.3. Les axes de travail

Concrètement, le projet repose sur trois axes de travail :

- La formalisation des enjeux de gestion

Cet axe de travail repose sur des analyses pluridisciplinaires concernant un diagnostic des biens et services fournis par l'espace récifo-lagonaire, une analyse des systèmes d'activité des ménages mais aussi des perceptions des différents acteurs en matière de gestion. Il s'agit de capitaliser et d'utiliser les informations déjà disponibles en les confrontant aux regards des usagers lors d'ateliers participatifs avec les pêcheurs. Ces ateliers ont pour objectif de définir collectivement les enjeux de la gestion du littoral pour mettre en place une gestion éclairée des ressources lagonaires.

- La mise en place d'un programme de suivi des systèmes socio-écologiques

Cet axe de travail comprend une réflexion sur les indicateurs écosystémiques en milieux coralliens. Il s'agit de réaliser parallèlement des analyses pour sélectionner des indicateurs scientifiques pertinents tout en tenant compte des priorités des acteurs, de manière à pouvoir instaurer des suivis participatifs des ressources.

- La formalisation d'une cogestion des récifs et lagons

La recherche juridique consiste à clarifier les compétences des collectivités en matière de droit de l'environnement et concernant le domaine public maritime (DPM). En effet, ce dernier aspect complexifie le partage des compétences en Nouvelle-Calédonie. Cette analyse est complétée par des travaux de recherche concernant les outils juridiques mis en œuvre à l'étranger par rapport aux activités humaines qui se développent dans la région de VKP. Ces travaux de recherche tendent à analyser les outils juridiques existants concernant les aires marines protégées (AMP), la gestion des zones coutumières etc. qui pourraient être empruntés, ou modifiés selon le contexte local, pour la mise en place d'une gestion intégrée des ressources naturelles.

4. L'étude anthropologique

4.1. Le sujet de l'étude, son montage, ses travers

4.1.1. La proposition de stage

Le sujet de l'étude anthropologique à laquelle j'ai participé a été déterminé en amont de mon arrivée en Nouvelle-Calédonie et a fait l'objet d'une proposition de stage.

Le thème de l'étude porte sur la production de connaissances concernant les modes de d'appropriation, de gestion et d'usage des ressources marines côtières dans la région de Voh-Koné-Pouembout (VKP) en Province nord de la Nouvelle-Calédonie. Cette région accueille la construction d'une gigantesque usine d'extraction de Nickel, dit « Projet Koniambo ». Des impacts importants sont attendus dans la zone, tant sur le plan démographique, économique, social qu'environnemental et notamment des perturbations non négligeables sur le milieu littoral et lagunaire.

Il était prévu que deux études soient menées conjointement. Elles auraient exploré la même thématique sur deux terrains proches avec une visée comparative de manière à adopter un regard englobant sur l'ensemble de la zone VKP.

L'étude anthropologique est intégrée au projet COGERON et étroitement liée aux autres études passées et en cours du projet. Elle doit se nourrir du travail mené par Laëtitia Lasseigne en 2008 concernant les représentations des acteurs autour de la gestion du lagon, du point de vue normatif et cognitif. Il s'agit de s'appuyer sur ses résultats afin d'approfondir la description et l'analyse de l'arène constituée autour de l'enjeu de gestion du lagon, c'est-à-dire de cerner la structuration des groupes

d'acteurs et les conflits possibles autour de cette ressource (notamment avec l'arrivée de migrants).

L'enquête était à l'origine très liée aux ateliers participatifs avec les pêcheurs, mis en place par l'IAC dans le cadre du projet COGERON. Nous devions nous nourrir des résultats et propositions de ces ateliers. Ils auraient constitué un site d'observation et auraient permis de tester des hypothèses en matière de cogestion. Cependant cette articulation n'a pas pu réellement se faire. Les ateliers ont peiné à se mettre en place, les pêcheurs étant trop peu nombreux à répondre présents. Nous n'avons alors pas pu assister aux ateliers et, de fait, n'avons pu puiser que peu d'informations. Néanmoins, une seconde série d'ateliers participatifs a été prévue à partir du mois de Mai 2010 qui se nourrira des résultats de l'étude anthropologique.

La dernière articulation s'est faite autour des études juridiques réalisées en 2009 et à venir en 2010, dirigées par l'UNC. Ce volet tend à proposer des outils juridiques permettant de traduire les modes de cogestion des ressources du lagon en intégrant les dispositifs de gestion coutumiers. L'étude anthropologique doit fournir une base ethnographique pour la réflexion juridique autour des changements possibles concernant les règles qui régissent la gestion du domaine public maritime (DPM) et l'intégration du droit coutumier dans celle-ci.

La critique que j'émettrai quant à cette articulation renvoie au fait que l'étude juridique a été réalisée en même temps que l'étude anthropologique⁸, donc avant que nous n'ayons pu fournir des résultats ethnographiques. Cependant ces données pourront être exploitées par le volet juridique durant ses recherches prévues en 2010 au sein du projet COGERON. Des discussions de travail à la fin des deux études ont également permis de donner des pistes de réflexions pour les recherches à venir et d'assurer une meilleure coordination entre les deux volets du projet.

4.1.2. La définition du sujet en concertation d'équipe

Le premier mois du stage, le sujet a été plus précisément élaboré en concertation avec l'ensemble de l'équipe du projet. Il s'agissait de définir le sujet de manière à ce qu'il réponde aux différentes attentes des membres du projet. Il a fallu définir les frontières de la zone de l'étude ainsi que décider de l'échelle pertinente à adopter.

Les discussions de travail nous ont amenées (Marie Toussaint et moi-même) à orienter nos recherches autour de l'existence d'une réserve marine informelle où seuls les pêcheurs de la tribu d'Oundjo sont tolérés⁹. Cette réserve est au cœur de la

⁸ Et ce de manière éloignée : notre étude se menait à VKP pendant que l'étude juridique l'était à Nouméa.

⁹ Nous l'appellerons la « réserve d'Oundjo », car c'est comme cela que cet espace lagonaire est désigné localement. Il ne faut pas confondre « la réserve d'Oundjo » avec le terme de réserve terrestre autochtone.

gestion et de l'accès aux ressources marines de VKP car elle organise et structure les usages et l'accès au lagon.

Les différents membres du projet s'interrogeaient sur l'origine de cette réserve qui, malgré sa reconnaissance locale, reste méconnue des services provinciaux et autres acteurs locaux. Les questions qui ont été posées concernaient l'origine de cette réserve, son fonctionnement, les perceptions des différents acteurs¹⁰, les normes qui lui sont liées, les conflits relevant de la réserve et leur résolution etc. La Province et COGERON de manière générale s'interrogeaient sur une éventuelle formalisation de la réserve dans le but de maintenir l'organisation lagonaire actuelle¹¹ qui risque de subir de profondes modifications avec l'implantation de l'Usine du Nord et l'augmentation démographique attendue.

4.1.3. La réalité du terrain

La prise de connaissance du terrain a peu à peu influé sur la définition du sujet de l'étude. Une phase exploratoire de cinq semaines a permis de se familiariser avec le contexte local, d'appréhender les principaux enjeux en matière de gestion des ressources marines, de rencontrer les acteurs importants. Cette phase exploratoire avait pour objectif de délimiter les zones d'étude et les problématiques pour chacune des deux enquêtes. L'une travaillerait auprès des pêcheurs et acteurs institutionnels des villages et l'autre au sein de la tribu d'Oundjo.

A la fin de la période d'exploration, la séparation n'a pas été envisagée. Une telle séparation de l'étude donnait une vision segmentée du contexte local et ne permettait pas de le saisir dans sa globalité (par rapport aux différents réseaux d'acteurs dont les frontières dépassent le cadre de la tribu ou du village par exemple)¹².

4.2. La commande

L'étude anthropologique réalisée à VKP a été commanditée par le projet COGERON. Faire de la recherche sur commande fait émerger des questionnements sur sa propre pratique de l'anthropologie, sur la construction de l'objet de recherche ainsi que sur la production de connaissances.

La pratique anthropologique est définie par des termes de références inscrits dans un contrat nous liant à l'IRD d'une part mais au projet COGERON surtout d'autre part. Cette pratique de l'anthropologie est alors contractuelle et avant tout définie

¹⁰ Travail amorcé par l'étude de Laëticia Lasseigne en 2008.

¹¹ D'où les travaux de recherche juridique à ce sujet.

¹² Les conditions matérielles insuffisantes à notre séparation ont également influencé cette volonté de mener l'intégralité de l'enquête à deux.

par le contrat qui nous rattache au projet plus qu'à un lien avec un objet de recherche, une thématique, une communauté locale.

En matière de construction de l'objet, nous l'avons vu dans la partie précédente, c'est le (voire les) commanditaire qui a monté le sujet de l'étude. Ce dernier n'est pas le produit d'une réflexion personnelle sur un contexte donné. Ce n'est que sur le terrain, par la force du temps, que je suis parvenue peu à peu à m'approprier l'objet de mes recherches. Ensuite, c'est par le biais de discussions et de négociations que des variations ont été introduites par rapport à l'objet prédéfini dans les termes de références du contrat.

Les commanditaires de l'étude, concrètement, sont les membres du projet plus que le projet en lui-même. Cela implique plusieurs visions de l'objet de recherche et des attentes de résultats différentes. Le chef de projet, ingénieur halieute pensait l'étude en termes de typologie des acteurs et de données statistiques. L'anthropologue attendait des données concernant le foncier maritime et les revendications qui lui sont liées, les réseaux d'acteurs autour de la gestion des ressources marines, en lien avec ses propres recherches sur le thème du foncier. L'agronome avait des attentes en termes de connaissances des réseaux de pêcheurs nécessaires à la mise en place des ateliers participatifs. L'agent de la Province nord s'intéressait, quant à lui, de près à la réserve d'Oundjo et espérait des données pratiques la concernant (telles que son origine, ses limites géographiques, son organisation).

Il a alors été nécessaire de considérer chacune de ces attentes pour les coordonner et faire émerger un travail cohérent dans sa globalité qui réponde au plus près aux divers questionnements des commanditaires.

La commande définit également la restitution des données car comme nous venons de le voir dans le paragraphe précédent, elle détermine les attentes envers le produit final (cf infra)¹³.

4.3. La méthode d'enquête

L'étude anthropologique, telle que décrite dans les termes de référence s'est déclinée sous la forme d'entretiens compréhensifs, d'observations et d'études de cas permettant de décrire l'arène qui se constitue autour des enjeux d'accès, d'appropriation et de gestion du lagon et de ses ressources.

La méthode adoptée (qui correspond à celle décrite dans les termes de référence) relève des principes méthodologiques de l'enquête de terrain en anthropologie. Cependant, contrairement à un travail de recherche que je qualifierai de classique en anthropologie, le caractère hâtif de la recherche au sens de recherche-action, couplé à son caractère commandité, soulève le questionnement de sa valeur scientifique (OLIVIER DE SARDAN, 1995 :193).

¹³ sous partie « La restitution ».

De plus, l'aspect pluridisciplinaire du projet a exigé un ajustement de nos méthodes mais aussi et surtout la nécessité de faire valoir les méthodes qualitatives de l'anthropologie, face aux méthodes quantitatives des sciences halieutiques ou même de la sociologie.

Concrètement, l'étude a été menée sur la base de 51 entretiens compréhensifs auprès des différents acteurs gravitant autour de la gestion des ressources naturelles. Nous avons constitué notre échantillon d'interlocuteurs en interrogeant seize pêcheurs extérieurs à la tribu d'Oundjo (des villages de Koné et Pouembout majoritairement), quatorze pêcheurs de la tribu d'Oundjo dont sept pêcheuses de crabes et autant de pêcheurs de poissons. Nous avons interrogé sept acteurs institutionnels, de la Province nord, de l'ADRAF et des communes, six employés et responsables travaillant pour le projet Koniambo, responsables de divers secteurs en lien avec les communautés et l'environnement : relations externes, relations communautaires, environnement, communication-environnement. Nous avons questionné cinq responsables d'associations locales dont une association de défense de l'environnement, trois associations de pêcheurs, une fédération des clans de bord de mer, un syndicat d'initiative¹⁴. Nous nous sommes entretenues de manière régulière avec deux coutumiers d'Oundjo et de Gatope. Enfin nous avons rencontré cinq informateurs extérieurs au contexte local ayant travaillé sur cette problématique tels que des chercheurs ou encore un entrepreneur. A ces entretiens formels s'ajoutent de nombreuses rencontres et discussions plus informelles avec ces mêmes interlocuteurs et d'autres personnes rencontrées de manière brève.

J'ai effectué un travail bibliographique avant le stage par la réalisation d'un mémoire bibliographique qui portait sur les systèmes de gestion des ressources naturelles marines en analysant et comparant trois types de gestion des ressources : coutumière, conservacionniste avec la créations d'AMP, et patrimoniale. Ces trois systèmes de gestion se superposent pour donner des formes originales de gestion. La situation de la région de Voh-Koné-Pouembout (VKP) en donne un bon exemple. Mais nous y reviendrons plus loin.

Le choix du panel de personnes interviewées a été défini par la volonté d'aller à la rencontre et de recueillir les témoignages des différents acteurs autour de la gestion des ressources naturelles afin de faire émerger l'arène locale qui se constitue autour de cette problématique. Les entretiens des différents acteurs ont permis de révéler des consensus, des différences de perceptions, des tensions locales, des revendications ainsi que les positionnements de chacun des acteurs. Il est à noter que les catégories d'acteurs mentionnées ci-dessus sont plus complexes dans la

¹⁴ Nb : les associations ont été arbitrairement classées par catégorie concernant leur objet principal. La réalité est plus complexe, et les catégories dans lesquelles s'inscrivent les associations ne sont pas exclusives. Par exemple les associations de pêcheurs ou encore la fédération des clans de bord de mer participent à la défense de l'environnement littoral.

réalité. Concernant les pêcheurs, il serait réducteur d'aborder seulement deux catégories : appartenant à la tribu d'Oundjo ou non. Il existe des catégories de pêcheurs en fonction du type de pêche, de l'activité de pêche professionnelle ou plaisancière, de la technique utilisée etc.

Le fait d'avoir mené l'étude à deux a entraîné des impacts non négligeables sur la méthode de l'enquête. Cela a nécessité un ajustement méthodologique de la part de chacune d'entre nous afin de produire une méthode commune dans laquelle nous nous retrouvions et qui soit efficace sur le terrain.

Nous avons réalisé une grille d'entretien destinée aux pêcheurs pour avoir une continuité entre les entretiens que nous avons menés de manière individuelle. Cette grille a été conçue pour recueillir des renseignements systématiques auprès des interlocuteurs tels que leur situation familiale et professionnelle, leurs techniques et fréquences de pêche etc. Cette grille d'entretien a été construite de manière à amener l'interlocuteur, souvent réservé, à parler de ses pratiques de pêche. Nous les amenions à faire un « récit de pêche » évoquant par exemple leur dernière sortie sur le lagon.

Pour ce faire, nous avons eu recours à une carte du lagon de la région de VKP comme support de discussion. Cela a permis aux interviewés d'aborder un discours précis sur les zones qu'ils fréquentaient, sur les motifs qui les menaient dans ces espaces. Cela a été d'un grand intérêt pour aborder le sujet de la réserve d'Oundjo, en nous indiquant pourquoi ils n'allaient pas dans cet espace du lagon, en définissant les limites de la réserve, et enfin en évoquant les lieux tabous et légendes liées à des espaces lagunaires. La discussion nous menait alors vers les perceptions de cette réserve, les enjeux qui lui étaient liés, ou encore les craintes de perturbations de l'organisation du lagon avec l'arrivée du projet Koniambo.

Cependant il faut noter que cette grille d'entretien a été élaborée comme support de discussion pour des entretiens semi-directifs. En effet, les discussions n'ont pas pris la forme de réponse à un questionnaire mais d'un échange évoluant au fil du dialogue avec l'interlocuteur.

Une part considérable de l'enquête s'est déroulée sur un mode plus informel par la pratique d'observations participantes. Les entretiens « formels » se sont souvent poursuivis par des discussions plus informelles autour d'un verre, d'un café ou d'un diner. Ces instants privilégiés ont joué un rôle essentiel au sein de notre étude, le lien social ainsi créé favorisant la confiance.

C'est souvent lors des entretiens qu'il nous a été proposé une sortie de pêche. Je dois avouer que j'appréhendais quelque peu cet aspect avant de commencer l'enquête car la pêche est traditionnellement une activité réservée aux hommes en pays Kanak ; mais actuellement les hommes pêchent parfois avec leurs épouses et nous avons été très bien accueillies. Six sorties de pêche ont été réalisées avec des pêcheurs et pêcheuses qui nous ont transmis leurs différentes techniques de pêche,

nous ont fait découvrir leur activité et les endroits qu'ils fréquentent, de même que les histoires qu'ils connaissent. Ces moments ont permis de parler plus précisément et plus longuement de la pêche, mais aussi leurs opinions sur le développement de VKP, sur la pollution lagonaire engendrée etc. Cela a été également l'occasion de créer des liens plus étroits pour les prochaines rencontres.

Nous n'avons pu sortir qu'une seule fois avec un pêcheur de Koné car pour beaucoup de pêcheurs plaisanciers, ils ne pêchent qu'un jour de week-end à une fréquence moyenne de deux fois par mois, au bon vouloir des conditions météorologiques, ce qui a rendu difficiles les possibilités de pêche ensemble.

4.4. Le rapport au terrain

4.4.1. Aborder le terrain

Pour comprendre le rapport qui s'est établi avec le terrain, il faut revenir à l'objet de recherche.

Comme nous nous intéressions aux réseaux d'acteurs, et par là aux conflits locaux, l'objet de nos recherches dérange. Nous cherchions à ce que les personnes s'expriment sur le conflit qui scinde la tribu d'Oundjo mais tout le monde est impliqué dans ce conflit, qu'il soit d'un côté, de l'autre, et même s'il refuse de se positionner, il est délicat pour l'interlocuteur de donner des informations de type personnel à des étrangères.

En démarrant l'enquête, nous avons fait face à différents questionnements tels que Comment aborder le terrain ? De quel côté de la tribu ? Doit-on vivre en tribu ? Vers qui se tourner sans risquer de se fermer les portes du parti opposé dans le conflit ? D'autant plus qu'à l'arrivée sur le terrain, il est difficile, voire impossible, de cerner précisément les alliances (que nous n'avons d'ailleurs pu cerner en globalité que six mois plus tard).

Il faut bien dire que nous étions deux étrangères, que six mois de stage dont trois mois de terrain effectifs sont bien trop courts pour nouer des liens de confiance suffisants pour approfondir des questions centrales. Le fait de mener une enquête à deux a participé à la construction du rapport au terrain. Ce rapport est plus difficile à construire, les liens plus longs à établir. En effet, un étranger dans la tribu se remarque, mais une personne seule ne représente pas forcément une menace trop importante, et les gens pouvaient avoir tendance à aller plus naturellement vers quelqu'un de seul, ne serait-ce que pour lui tenir compagnie. Arriver à deux, c'est voyant ! On mène l'enquête, on parle entre nous, les gens se méfient, ils sont intimidés devant deux personnes lors d'entretien, cela déséquilibre la relation individuelle induite par l'entretien personnel et favorise un certain complexe d'infériorité de la part de l'interviewé.

Le rapport au terrain s'est construit en lien avec notre statut : non mariées, sans enfants et encore « à l'école », nous avions, au sein de la tribu, le statut de filles, notre informatrice privilégiée aimait nous appeler les « gamines ». Nous avons utilisé cette position pour créer des liens étroits et « tendres » avec les mamans de la tribu. C'est par elles que nous avons été intégrées à la tribu et à la vie de la tribu. Cela s'est concrétisé à deux reprises par l'invitation à des mariages, événements importants pour le clan.

Cependant notre statut était ambigu et variait selon les événements et la durée du terrain. Durant les mariages, nous étions assimilées au clan du marié, et lorsque que nous aidions en cuisine nous étions assimilées aux mamans dans les tâches que nous effectuions. Ce statut a évolué vers celui d'invité, en nous conviant à la salle du repas pour prendre le dessert, mais il a aussi évolué vers celui d'invité spécial en nous emmenant auprès des vieilles, qui elles ne travaillent pas, et en nous installant à la table des anciens pour boire le café.

Les événements du type des mariages ou des fêtes impliquant toute la tribu ont été des moments privilégiés pour rencontrer les personnes mais aussi pour se faire connaître par les gens. Ceux-ci parlaient à notre sujet, demandaient qui nous étions et cela s'est révélé utile pour les futures rencontres individuelles et les entretiens car ils nous connaissaient déjà quelque peu, et nous avons partagé un événement qui pouvait constituer le commencement d'un entretien, comme un moyen de briser la glace.

Le rapport au terrain s'est construit autour de questionnements portant sur l'institution que nous représentions, sur l'organisme qui nous envoyait. Que doit-on dire aux personnes que l'on rencontre ? Qui représentons-nous, qui nous envoie, que doit-on dire ? Comment rechercher l'information sans adopter une position trop intrusive ?

4.4.2. Instrumentalisation par les acteurs locaux

Comme nous venons de le voir, l'enquête a exigé notre insertion locale en tant qu'étrangères étroitement liées à une investigation sur des sentiers glissants que représentent les tensions entre groupes d'acteurs, et d'aller recueillir les témoignages de part et d'autre de ces tensions. Il fallait alors être très vigilant pour ne pas se positionner par rapport à ces tensions, en pesant ce que nous disions au risque d'être instrumentalisées et de voir émerger des conflits latents.

Un incident à ce propos me paraît intéressant comme illustration de l'instrumentalisation. Lors d'une réunion de la Fédération des pêcheurs du Nord, à la Province nord¹⁵, nous avons été prises à parti entre deux représentants

¹⁵ Réunion à laquelle nous n'avons pas assisté.

d'associations de pêcheurs du même village avec qui nous nous sommes entretenues régulièrement et avons créé des liens étroits. L'un d'eux a rapporté des propos qui n'étaient pas les nôtres, ou qui, du moins, avaient été mal interprétés. L'un des responsables a dit que nous lui avions rapporté des propos venant de l'autre association au sujet de la première. Nous avons alors été le support d'une dénonciation de conflits latents. Durant la réunion, les deux partis ont donc rejeté la faute sur nous, à ce moment là porteur des tensions.

Lorsque nous avons eu vent de cette histoire il nous a fallu vite retrouver les membres des deux associations pour désamorcer la situation à notre égard et rétablir le contact avec les pêcheurs. Mais d'un côté comme de l'autre, ceux-ci ne nous en ont pas tenu rigueur car la tension entre les deux groupes n'était pas nouvelle et les stratagèmes utilisés non plus.

Analyser ces rapports d'instrumentalisation est très intéressant dans le sens où ils permettent de mettre en lumière les conflits latents. Cependant, cela reste des situations difficiles à gérer, dans l'impact qu'elles ont sur les rapports que l'on crée avec les différents acteurs, en l'occurrence les membres des associations présentes à la réunion mais aussi l'agent du service des pêches qui pouvait remettre en doute nos méthodes d'enquêtes et nos discours.

4.5. La restitution des données

La production de connaissances concernant des conflits très localisés, engageant des personnalités individuelles, m'a amenée à me questionner quant à ma pratique anthropologique et plus particulièrement ma pratique déontologique. J'ai interrogé mon positionnement par rapport à l'objet d'étude, mais aussi par rapport aux personnes avec qui j'ai été amenée à travailler et par rapport au respect de leur vie privée et de leur intégrité.

Différents moments de production de connaissances sont à distinguer, chacun portant ses propres questionnements.

M. Toussaint et moi-même avons présenté nos travaux durant la restitution publique annuelle des travaux de recherche du projet COGERON. Cette restitution s'est tenue au siège de la Province nord, à la fin de la période de terrain. Nous avons veillé, avec l'ensemble de l'équipe du projet à ce que les personnes avec qui nous avons travaillé, les personnes interviewées et les personnalités locales (coutumiers, institutionnels, économiques) soient invités à cette réunion.

La question s'est alors posée en ces termes : que peut-on dire, que doit-on taire ? La réponse à ces questions a trouvé ses fondements dans le souhait de rester au maximum transparent sur l'objet de nos recherches, tout en évitant de froisser des personnalités et de voir émerger des conflits locaux portant les couleurs des informations que nous aurions dévoilé en public. Il a été difficile de choisir quoi dire et la précision de notre exposé en a subi les conséquences. La restitution de nos

travaux s'est faite de manière générale en présentant l'objet de l'étude et les résultats globaux, sans entrer plus précisément dans le détail.

Un deuxième moment de questionnement a vu le jour lors de la rédaction d'un rapport intermédiaire destiné au projet COGERON. Ce rapport, interne au projet, avait pour objectif d'apporter des résultats pratiques issus de notre étude, avant la restitution du présent mémoire, résultats nécessaires à la mise en place des ateliers participatifs. Les attentes portaient sur des informations concernant les réseaux d'acteurs locaux, les conflits qui leurs sont liés et ceux internes à la tribu d'Oundjo, soient des données comportant noms, anecdotes etc.

Les questionnements liés à ce rapport se sont posés en termes de pertinence du rapport, des informations qu'il contenait, à savoir jusqu'où nous devons dévoiler nos informations et dans quel but. Il nous était difficile de garder l'anonymat des personnes rencontrées et de respecter les informations relevant du privé, car la commande portait sur l'acquisition de ces informations mêmes. C'est alors l'ensemble de la commande que nous avons remis en question et la coopération. En effet nous étions face au devoir d'aider nos collègues de travail en leur dévoilant des constats que nous avons pu faire au contact du terrain. Nous nous sommes donc trouvées dans une posture très inconfortable entre anonymat et diffusion du rapport.

Enfin la dernière restitution de l'étude anthropologique est présentée ici, sous la forme de ce mémoire de recherche finalisé. Celui-ci porte la particularité de ne pas être commandité par le projet COGERON mais par l'Université de Provence. Cependant, dans une optique de coopération et d'application des analyses anthropologiques faites ici, le projet COGERON l'aura en sa possession et pourra l'utiliser pour mettre en œuvre les prochaines recherches et actions.

Cette forme de restitution a une double portée. Il s'agit de prendre de la hauteur en adoptant une échelle de groupe social et non plus individuelle comme le nécessitait le rapport intermédiaire. Le questionnement lié à la réalisation d'un tel papier porte sur le positionnement de l'anthropologue enchâssé dans le contexte de développement. Que peut-on alors dire de notre pratique, dans quelle mesure peut-on construire une critique du projet, des acteurs qui lui sont associés, de la commande, de la valeur accordée au travail de l'anthropologue, de l'origine de la commande, ou encore de l'utilisation qui est faite de l'étude anthropologique ?

5. Emergence d'une problématique autour des modes de gestion des ressources naturelles

L'étude anthropologique réalisée dans la région de VKP pour le projet COGERON m'a amenée à étudier l'existence d'une réserve marine informelle revendiquée par la tribu d'Oundjo. La construction de la problématique du présent mémoire s'est faite

de manière à répondre aux questions qui se posaient quant à l'existence de cette réserve mais plus largement quant aux modes de gestion des ressources naturelles lagunaires de VKP.

En étudiant la réserve marine d'Oundjo et son organisation, j'ai été amenée à faire des recherches sur l'organisation sociale locale. En effet, il est impossible d'étudier un fait de la vie sociale en excluant les autres domaines de celle-ci. Ainsi, en travaillant sur la gestion des ressources naturelles lagunaires, je me suis penchée sur le développement économique de la zone, avec notamment le projet Koniambo, acteur de développement incontournable pour la région, mais aussi pour la Province nord. J'ai aussi été amenée à analyser les réseaux d'acteurs, la hiérarchie coutumière, l'histoire coloniale de la région et surtout le contexte politique. En effet les modes de gestion et d'accès aux ressources naturelles sont enchâssés avec ces autres pans du contexte social local.

Ainsi, en cherchant à comprendre les fondements de la réserve d'Oundjo, c'est la construction de l'arène locale autour des enjeux de gestion et d'accès aux ressources naturelles que je vais questionner. J'aborderai la notion d'arène locale en reprenant la définition de J.P. Olivier de Sardan (1995 : 178) en m'appuyant sur ses dimensions interactionnistes et politiques, comme un espace local de confrontations concrètes d'acteurs sociaux en interaction autour d'enjeux communs.

Pour comprendre la construction de l'arène locale, je tenterai de mettre en lumière ces différents enjeux liés à la gestion des ressources naturelles et les stratégies d'acteurs qui leur sont associées. J'identifierai les conflits qui en lien avec la gestion des ressources pour cerner les différences de positions et faire une analyse structurelle du contexte local. Selon J.P. Olivier de Sardan, le conflit est le meilleur fil directeur pour pénétrer une société, en révéler la structure, les normes, les codes et mettre en évidence les stratégies et logiques d'acteurs et groupes d'acteurs (1995 :176).

Je développerai mon analyse des stratégies d'acteurs en éclairant les argumentaires et processus de légitimation mis en œuvre. Parmi eux, la patrimonialisation des ressources naturelles est récurrent dans les légitimations de revendications identitaires, dans le montage de projets de gestion des ressources naturelles tel que COGERON. J'analyserai le processus de patrimonialisation et la manière dont il intervient dans les différentes stratégies identitaires et politiques.

La région de VKP a été un point chaud de revendications Kanak durant le siècle dernier et les recherches concernant cette thématique m'a amenée à questionner la réserve d'Oundjo en termes de revendications. Si la réserve d'Oundjo est revendiquée par la tribu, quel type de revendication représente-elle ? Ressort-elle d'une revendication foncière, identitaire, d'accès ou de contrôle des ressources ?

C'est par l'analyse de ces formes de revendications que je me suis penchée sur l'histoire politique de la Nouvelle-Calédonie et des revendications qui lui sont associées. J'aborderai ici un questionnement d'anthropologie politique et je replacerai alors l'analyse des modes de gestion, d'accès et d'appropriation des ressources naturelles dans un contexte politique plus large de destin commun et de construction d'une nation et d'une citoyenneté calédonienne. Selon M. Abelès et H.P. Jeudy, l'Etat est un système politique qui repose sur trois facteurs : l'existence d'une unité politique, l'appareil gouvernemental qui détient le monopole de la violence légitime et l'existence d'un groupe dirigeant qui se distingue par sa formation, se recrute et son statut du reste de la population et monopolise l'appareil de contrôle politique (ABELES et JEUDY, 1990 : 8).

6. La recherche bibliographique

L'analyse anthropologique présentée dans ce mémoire est construite de manière empirique. Elle s'appuie principalement des données récoltées sur le terrain éclairées par des recherches bibliographiques réalisées avant, pendant et après la période de stage.

Un gros travail bibliographique a été amorcé avant la période de stage par la réalisation d'un mémoire bibliographique à propos des modes de gestion des ressources lagunaires en Nouvelle-Calédonie, qui tentait de dresser un état des lieux des différents modes de gestion qui se superposent sur le territoire calédonie (gestion coutumière et occidentale (PONCET, 2009)). Ces travaux de recherche bibliographique se sont révélés d'un intérêt certain pour amorcer la réflexion sur le terrain. Les questionnements par rapport à l'objet de recherche se sont précisés et l'analyse s'est peu à peu structurée avec les données de terrains mises en lumière par des lectures réalisées durant cette même période. En effet, la bibliographie du directeur de stage, celle du projet COGERON combinée à celle des différents réseaux au sein desquels j'ai été amenée à travailler (auprès de différents chercheurs notamment) ont enrichi de manière significative l'enquête de terrain.

De retour de stage, l'analyse des données de terrain terminée et l'axe de recherche anthropologique pour mon mémoire posé, j'ai entamé un travail bibliographique pour dépasser le cadre ethnologique et donner une réelle dimension anthropologique à mon travail.

Pour ce faire, j'ai eu recours à des ouvrages et articles rédigés par des chercheurs travaillant sur la même thématique que la mienne en Nouvelle-Calédonie. J'ai tenté au maximum de garder une échelle locale et calédonienne car c'est la construction d'une arène locale que je tente d'analyser.

J'ai également eu recours à des ouvrages plus théoriques à propos des concepts anthropologiques auxquels je me réfère dans ce papier.

Partie II : La « réserve » marine d'Oundjo, reflet de revendications autochtones ?

La « réserve »¹⁶ marine d'Oundjo désigne un espace litto-maritime conçu comme réservé à l'usage exclusif des membres de la tribu d'Oundjo. Cette zone comprend une partie du littoral constitué essentiellement de mangroves et l'espace maritime lagunaire qui s'étend du littoral au récif.

Cette réserve, informelle, car elle ne possède aucune existence juridique, est pourtant reconnue localement comme telle, par la définition relative de ses limites, et par le respect de l'interdiction d'y pénétrer de la part des pêcheurs extérieurs à la tribu. La légitimité de la réserve est quant à elle discutée localement. On a pu constater une méconnaissance des fondements de la réserve au niveau local. De plus, elle possède un statut informel et fonctionne en tant que telle.

En analysant les discours autour de cette réserve et en tentant de saisir sa genèse, son organisation et les perceptions qui lui sont liées, on pourra tenter de comprendre les fondements d'une telle réserve et les stratégies qu'elle caractérise.

1. La réserve d'Oundjo

1.1. Origine de la réserve

Si tout le monde s'accorde pour définir la zone de la réserve, peu de travaux qui permettent de mettre en lumière son origine, et les fondements de sa légitimité ont été menés à son sujet (POIGNONEC, 2002 ; HOUCHOT, 2003 ; HOROWITZ, 2003).

C'est en effectuant une synthèse des données de terrain et des informations bibliographiques que l'on peut tenter de comprendre la formation de cette réserve et les dynamiques qui l'animent.

Pour comprendre l'origine de la réserve, il est nécessaire de faire un détour historique autour de la tribu d'Oundjo depuis la fin du XIX^{ème} siècle, ainsi que dans son encrage dans la réalité économique et politique de la Nouvelle-Calédonie.

1.1.1. Brève histoire coloniale

Dès les années 1850 et jusqu'au début du XX^{ème} siècle, les familles et clans de bord de mer de la région de Voh-Koné-Pouembout (VKP) ont connu de nombreux déplacements. Ces mouvements de populations sont le fruit de l'installation de colons sur la côte-est de la Nouvelle-Calédonie, mais également du fait de nombreux

¹⁶ Le terme de « réserve » est utilisé ici car c'est le nom qui est attribué localement à cet espace maritime. Lorsque je parlerai de réserve d'Oundjo, il ne faut alors pas confondre avec la réserve terrestre tribale à l'époque du cantonnement.

conflits locaux, notamment aux « guerres de Goodu ». La politique de colonisation libre a conduit à une marginalisation progressive des populations Kanak, souvent chassées de leurs terres par l'installation de bétail.

En ce qui concerne la tribu d'Oundjo plus particulièrement, ce sont les déplacements successifs de clans qui ont conduit à un cantonnement tardif sur le site actuel d'Oundjo et à la naissance de la tribu en 1901. Bien que le parcours des clans soit difficile à retracer, nous savons qu'une partie des clans est originaire de Népou, Koniène et Pinjen au Sud et de Vavouto au Nord.

A l'origine il y aurait eu à Oundjo des gens provenant de lieux peu éloignés, regroupés en deux GDPL.

Le Premier GDPL « Wem Ma Vujo », constituant les terres sur lesquelles se situe actuellement la tribu, regroupe les clans terriens : Khamene (Xhamene) et Kalone. Le clan Khamene se revendique premier occupant du lieu Wem, au sud de l'actuel Oundjo (HOROWITZ, 2003, 126). Le clan Kalone ne posséderait plus qu'un descendant, un homme vivant à Nouméa (Ibid).

Le second GDPL, « Taa MaPwanefuk », constitue les terres au nord de Vavouto, dont les clans terriens sont Fouange (Fwang) et Goa (Gwa-Cidopawann). Les Goa seraient les premiers occupants du lieu dit Taa (dont « Taa Bu Nan » à Vavouto) (entretien personnel, Oundjo, 26/08/2009), et les Fouange de Pwanefuk, une colline au nord de la tribu d'Oundjo (GUIART, 1992, 129 ; cf aussi HOROWITZ, 2003 : 126).

Ces quatre clans, cantonnés dans la réserve (terrestre) d'Oundjo créée par l'administration coloniale en 1901, ont été rapidement rejoints par d'autres clans originaires provenant de territoires au sud de la tribu. Ceux-ci sont dits les clans accueillis. Leurs noms sont Tchaounyane (Caünyën), Wabealo, diela, Poeni, Niandoune, Téin et Tidjite (Tijit). Certains d'eux seraient originaires de Népou et Poya pour les clans Tein, Niandoune et Poeni (entretien personnel, Oundjo, 06/10/2009).

Les familles¹⁷Vujo, Wabealo et Tchaouniane ont vécu ensemble sur l'îlot Koniène au début du XXe siècle avant d'en être expulsés dans les années 1920. Les Wabealo, originaires de Koné, s'étaient établis sur l'îlot Koniène (entretien, Oundjo, 05/10/2009, cf aussi TREPIED, 2007 : 679) avant d'être expulsés en direction de Oundjo, Baco et Népou. Les Vujo se seraient installés à Koniène en même temps que les Wabealo. Les Tchaouniane se disent issus du tertre Canu à l'îlot Koniène¹⁸, mais aussi de la pointe de Pinjen.

Les Tidjite se disent propriétaires terriens à Pinjen (Entretien, Oundjo 12/10/2009), plus précisément à Pati, au sud immédiat de Pinjen (GUIART, 2005 :83).

¹⁷ On utilise ici le mot famille, car l'ensemble du clan Wabealo n'est pas établi à Oundjo. D'autres membres du clan sont installés à Baco et à Népou (TREPIED, 2007 : 679 ; GUIART, 1998b : 53).

¹⁸ Selon GUIART (2004 : 83).

Pour les Diela rien n'est très certain : il semblerait qu'ils viendraient de Fwajaè (« Crique Confiance », au sud de Pati).

1.1.2. *Une tribu tournée vers la mer*

Cette histoire de peuplement complexe expliquerait en partie l'organisation actuelle de la tribu et de l'usage qu'elle fait du lagon.

La tribu s'est tout de suite tournée vers la mer pour son autosuffisance ; les terres d'Oundjo, peu fertiles, expliqueraient ce mode d'organisation. Pour autant il n'existe pas à Oundjo de « clans de la mer ». Dans l'organisation traditionnelle Kanak, comme l'explique Isabelle Leblic (2009), chaque clan avait un rôle bien défini au sein de la tribu et respectait une hiérarchie établie. Les clans de la mer, ou clans de pêcheurs, ne sont pas seulement ceux qui ont accès à la mer mais ceux qui détiennent les connaissances du lagon, les techniques de pêches ainsi que les savoirs magico-religieux liés à l'activité de pêche. Ils ont un rôle central dans l'apport de produit de la mer à la chefferie, ensuite redistribués à l'ensemble de la tribu, de manière codifiée.

D'après les entretiens qui ont été menés au sein de la tribu et les observations faites lors d'événements coutumiers tels que des mariages, l'organisation de la pêche à Oundjo ne repose pas sur une spécialisation clanique. Il n'existerait donc pas de clans de pêcheurs au sein de la tribu. Ces spécialités n'ont sans doute pas été perpétuées à la suite de nombreux déplacements. Selon le Président du conseil des anciens, il n'y a jamais eu de clans de pêcheurs au sein de la tribu. Selon D. Poignonec (2006) la tribu d'Oundjo ne serait pas une tribu de la mer (cf supra).

Cependant, des spécialisations claniques auraient quand même été perpétuées. Le clan Tchounyane est tributaire de la chefferie, les Wabealo en étant le clan serviteur, désigné comme le clan de l'igname, responsable de celui-ci et d'un certain nombre d'obligations envers la chefferie et inversement.

Le Président du Conseil des anciens ajoute que « *La mer c'est libre, normalement la terre c'est délimité* » (entretien personnel, Oundjo, 2009). Autrement dit, la mer est libre d'usage alors que la terre est délimitée par la propriété des clans. Il est cependant important de remarquer que si la mer est libre d'usage, c'est le cas pour les membres de la tribu. En effet il existe, dans les représentations Kanak, une continuité entre la terre et la mer et si « tout le monde peut accéder à la mer » cela renvoie aux personnes ayant un lien à la terre d'Oundjo¹⁹.

Cette organisation tribale ne se retrouve pas toujours dans les tribus alentours. Au sein de la tribu de Gatope située juste au Nord de la tribu d'Oundjo (cf carte en annexe), les clans Dianai (Janay) et Gouneboidjane (Teê Gunibwajan) possèdent une spécificité liée à la pêche : « *Les Janay, issus du Tertre de Vo d'où ils sont venus au bord*

¹⁹ Je développerai cette analyse dans la partie « Droit de la mer et patrimoine Kanak »

de mer pour s'établir à la pointe de Pwêbun, sont les prêtres assurant la réussite de la pêche à la tortue » et les « Teê Gunibwajan, issus du tertre Wate à la pointe de Pidjen, sont venus s'installer à Web Bwioon (Gatope) avant les blancs ; ils sont les prêtres assurant la réussite de la chasse au dugong, "Kahwen" » (GUIART, 2005 : 82)

D. Poignonec constate que le nom de la tribu d'Oundjo signifierait « *Là où l'on mange le premier igname* », et serait une déformation de « Vou » et « Djone » signifiant respectivement igname et année. Selon le même auteur, cela « *souligne bien l'attachement à la terre de la culture Kanak, notamment pour cette tribu, et non à la mer comme cette dernière voudrait le faire croire.* » (POIGNONEC, 2006 : 63).

Cette affirmation est à nuancer car « Vujo » est le nom porté par le seul Clan de Oundjo, où il ne reste à ma connaissance aucun représentant. Les déplacements successifs de clans qui ont donné naissance à la tribu d'Oundjo montrent qu'ils ne sont pas attachés à la terre de « Vujo ». A cela s'ajoute le fait que les clans d'Oundjo possèdent des savoirs spécifiques, des pratiques, des croyances, des tabous liés à la mer et cela ne permet pas, à mon sens, d'infirmier la légitimité d'une identité de pêcheurs pour la tribu.

Nous remarquons également que les clans d'Oundjo ne sont pas plus attachés à la terre par des activités de cultures. Chaque famille possède un champ et aucun clan ne possède de spécialisation liée à la culture de l'igname.

1.1.3. Les « Vrais pêcheurs »

Il n'y a pas de clans de pêcheurs dans la tribu d'Oundjo, pourtant cette spécificité ne fait pas moins d'elle une tribu de la mer. Tout le monde, ou presque, pratique la pêche au sein de la tribu, qu'elle soit professionnelle²⁰ ou vivrière. Les produits de la pêche font l'objet d'échanges qui ne relèvent pas forcément de la coutume mais de ventes et d'autoconsommation. S'il n'y a pas de clans de pêcheurs, certains pêcheurs sont néanmoins qualifiés de « vrais pêcheurs », détenteurs de savoirs précis et exhaustifs concernant les lieux de pêche, la ressource, et les différentes techniques de pêche. Les vrais pêcheurs sont ceux qui la pratiquent tous les jours ou presque qu'ils soient professionnels ou non.

Parmi les vrais pêcheurs, le plus ancien pêcheur du village, Poa Milo Kamene, porte la reconnaissance la plus significative. Il est parfois reconnu comme « le dernier vrai pêcheur » par les anciens et autres pêcheurs. Il se définit comme « le gardien de la réserve d'Oundjo » (entretien avec lui-même, Oundjo), bien que ce titre n'ait pas été mentionné par d'autres pêcheurs²¹. Poa Milo, appartient au clan Kamene, clan terrien à Oundjo. Ainsi, son appartenance aux « maitres de la terre » et ses grandes connaissances de la pêche et du lagon lui auraient conféré le statut de gardien de la

²⁰ Il y a quatre pêcheurs professionnels au sein de la tribu (observation personnelle, cf aussi POIGNONEC, 2006)

²¹ Un informateur nous a confirmé ce statut mais les rapports qu'il entretient avec le vieux pêcheur ne nous permettent pas de valider cette affirmation.

réserve. Son frère benjamin, Henri Kamene, est le président du Conseil des anciens. Parmi ses frères, c'est lui qui a été choisi pour assurer cette fonction grâce à des qualités et compétences qui lui sont propres. On peut alors penser qu'il en a été de même pour celui qui est devenu gardien de la réserve. Concrètement, si le statut de gardien de la réserve est attribué à Poa Milo, aucune fonction spécifique n'a été constatée. Cette non reconnaissance par les autres pêcheurs renverrait à une opposition qui existe au sein de la tribu et au refus des clans accueillis de reconnaître l'autorité revendiquée par les Kamene.

1.1.4. Un développement économique tourné vers la mer

En 1981, le Groupement d'intérêt économique (GIE) GAOU, projet de pêche, voit le jour au sein de la tribu d'Oundjo. Celui-ci a pour objectif la promotion de la pêche ainsi que la commercialisation et la transformation des produits de la mer. C'est en raison des difficultés à trouver des colporteurs fiables et réguliers que deux personnalités importantes d'Oundjo et de Gatope, accompagnées de leurs compères, décident de monter le GAOU afin d'aider les pêcheurs des deux tribus.

Grâce à l'appui économique de la marine marchande, le GAOU acquiert les outils nécessaires au lancement de l'activité : une machine à glace, un congélateur, un camion pour le transport des produits de la mer vers Nouméa et la construction d'un local pour la vente directe des produits à la tribu d'Oundjo qui fait également office de magasin de pêche pour faciliter l'activité des pêcheurs. La plupart des pêcheurs d'Oundjo ont rejoint le GAOU. Cela a permis de structurer l'activité de pêche au sein de la tribu et d'apporter un revenu stable aux pêcheurs. L'activité de pêche est pratiquée les trois premiers jours de la semaine, puis, le jour suivant, le colporteur du GAOU descend les produits issus de la pêche vers Bourail et Nouméa. Ainsi le GAOU avait une activité très prospère avec un revenu total de 10 millions de Francs CFP par an.

Selon les interlocuteurs rencontrés, le nombre de pêcheurs a varié entre trente et cinquante. L'âge moyen des pêcheurs variait entre 40 et 60 ans, d'après un rapport de la CPS (1988). Ce rapport indiquait que les jeunes n'étaient pas intéressés par cette activité. Cependant, Isabelle LEBLIC fait remarquer que les jeunes n'étaient pas autorisés à participer (1993 : 271). Le vieux P.M. Kamene a refusé de faire partie du GIE. Il avait déjà tout ce qu'il lui fallait pour son activité de pêche (un congélateur, un colporteur etc.) et d'après lui, « le GAOU c'était les autres » (entretien personnel, Oundjo, 2009), nous comprenons par là que le GIE est à l'origine des clans accueillis à Oundjo. La population de la tribu d'Oundjo ayant triplé entre les années 1960 et aujourd'hui, on estime que le nombre de pêcheurs a suivi une évolution similaire, atteignant son comble lors de l'activité du GAOU : « *A la fin, tout le monde avait son bateau ou presque* » (POIGNONEC, 2006 : 68).

Le GAOU a eu un impact considérable sur le nombre de pêcheurs et les quantités de poissons prélevées dans le lagon. Les témoignages exprimés portent sur un bénéfice

certain au niveau de l'organisation de la pêche en termes de nombre de jours et de quotas de pêche par pêcheur. Cela limitait, selon les membres du GAOU interrogés, les « mauvaises pratiques » de pêche. Parallèlement, certains pêcheurs se sont plaint que les ressources ont diminué suite à une surpêche liée à l'activité du GIE, due notamment à l'augmentation du nombre de pêcheurs dans la zone (entretiens personnels, Koné, 2009).

Parallèlement aux activités du GAOU, d'autres projets de développement économique en lien avec la pêche ont émergé à Oundjo. En 1984, un projet d'opération-pilote de transformation du troca en pions pour la réalisation de boutons de nacre a été mis en place à Oundjo à l'initiative d'un entrepreneur italien (entretien personnel avec l'entrepreneur en question, cf aussi HOROWITZ, 2003 : 128). Le projet a été soutenu par un financement du Fonds pour le Développement de l'Intérieur et des Iles (FADIL)

Plus tard, en 1987, le projet de l'Association pour le Développement et l'Amélioration de la Vie Tribale (ADAVT) supporté par René Guiart et par des ONG françaises, a permis l'édification à Oundjo d'un atelier pour la construction et la rénovation de bateaux en bois, le « Chantier Naval » (GUIART, 1988, *in* LEBLIC, 1993, 272), en lien avec l'activité de pêche du GAOU notamment. Deux ans plus tard, dix-sept bateaux ont été réparés et une plate construite. La Province nord apporte alors son soutien à cette structure (FREYSS, 1999 : 376). Puis, comme pour le GAOU, le projet s'est brusquement arrêté, sous prétexte que « *certain n'ont pas payé* ». L'arrivée sur le marché de plates en aluminium accompagnées de la hausse du prix du bois auraient également joué un rôle dans l'arrêt de l'activité du chantier naval.

L'activité du Gaou a duré une vingtaine d'année avant de tomber en faillite au tout début des années 2000 (entretiens réalisés auprès de pêcheurs et membres des tribus d'Oundjo et Gatope, 2009). Les interlocuteurs évoquent des raisons économiques : « *il n'y avait plus d'argent* », « *les gens ne payaient pas* », « *à cause de problèmes de crédits* ». Ces problèmes de dettes sont liés à l'activité du magasin et des notes impayées par les pêcheurs. Certains évoquent le rôle qu'a joué la coutume dans la faillite du GAOU. En effet, il est difficile, voire impossible pour celui, ou celle en l'occurrence, qui tenait la boutique de refuser de donner quelque chose si la personne en face n'a pas d'argent.

Néanmoins, les entretiens menés à ce sujet ont dégagé des incohérences dans les discours, des hésitations, qui nous amènent à penser qu'il y avait sans doute une autre raison à l'arrêt des activités du GAOU. C'est en 1999 que le GAOU connaît des problèmes internes (Entretien avec un employé de la Province nord, 2009) et les activités ont alors progressivement cessées à partir de cette date.

Plusieurs événements peuvent éclairer la chute du GAOU. Le décès du président, membre pilier du GIE aurait précipité l'arrêt des activités. Ce motif n'est pas un cas

isolé, Isabelle LEBLIC (1993) évoque ce problème dans de nombreux projets de développement, quand un ou plusieurs des membres porteurs du projet partent, le projet ne survit pas. Enfin, un conflit interne à la tribu, concernant un désaccord au sein du GIE « GEO6 élevage » sur la péninsule de Pinjen à propos de l'implantation d'un projet d'usine d'extraction de nickel, aurait vraisemblablement créé de profonds désaccords affectant le GAOU.

Aujourd'hui, l'atelier du chantier naval et le magasin sont toujours au bord de la mise à l'eau d'Oundjo, laissés à l'abandon. Les pêcheurs, en passant devant, racontent avec regret l'époque prospère que représentaient le Gaou et le Chantier naval : « *Ca marchait bien* ». Certains jeunes pêcheurs aimeraient relancer l'activité de l'ancienne pêcherie mais ils sont freinés par le développement économique insufflé par l'Usine du Nord vers laquelle les pêcheurs et les jeunes de la tribu se tournent. D'autre part, plusieurs anciens membres du GAOU ont évoqué que s'il devait y avoir un nouveau projet, il faudrait que ce soit des blancs qui le dirigent car la coutume complexifie les relations dans de telles entreprises (entretiens personnels, Oundjo, 2009).

L'affirmation de la pratique de pêche durant le GAOU s'est donc portée sur le lagon avec une intensification de la défense de la réserve d'Oundjo. En effet, l'espace lagonaire devant la tribu est devenu un enjeu économique important car il constitue l'espace de pêche privilégié pour les nombreux pêcheurs du GAOU. C'est pourquoi les exclusions des pêcheurs étrangers de la zone se seraient intensifiées et la reconnaissance de cette réserve également.

Le GAOU, constitué durant les années 1980, période de fortes revendications autochtones, peut être considéré comme un projet politique en tant qu'outil d'affirmation identitaire passant par l'affirmation d'un espace de pêche légitimé par une raison économique. Les tentatives de récupération des terres de Pinjen et de Koniène par les clans qui s'en disent originaires ont fait l'objet de demandes auprès de l'Agence de Développement et d'Aménagement Foncier (ADRAF) durant les années 1970. Durant les années 1980, période des événements et premières années d'activité du GAOU, Oundjo a constitué un haut lieu de revendications. Les personnalités importantes du GAOU étaient aussi de fervents indépendantistes.

En somme, il est impossible de donner une date à l'origine de la réserve d'Oundjo. Comme la plupart des personnes interrogées le disent, « *C'est comme ça* », « *c'est depuis* »²², « *c'est avant, c'est les ancêtres* » (extraits d'entretiens personnels, Oundjo, 2009). La réserve a émergé durant l'histoire de la tribu, des revendications et du développement économique. Elle est en lien avec l'établissement de la tribu et dépend d'une représentation Kanak de continuité entre terre et mer. Peu à peu,

²² Qui signifie c'est depuis toujours.

l'arrivée de migrants dans la région de VKP à partir des années 1960 a poussé les membres de la tribu à faire respecter l'espace maritime considéré comme le leur au même titre que la réserve terrestre. Puis les revendications ont évolué et la nécessité économique en lien avec l'activité de pêche a été mise en avant pour revendiquer l'accès exclusif aux ressources de la réserve.

1.2. Limites de la réserve

Si la reconnaissance de la réserve d'Oundjo fait consensus, les discours concernant ses limites tendent à diverger selon les acteurs interrogés.

Un certain consensus de la part des pêcheurs des villages émerge quant à définir la limite nord de la pointe de Vavouto à la passe de Voh²³, et celle au sud de la pointe de Pinjen à la passe de Koné. C'est cet espace qui est respecté par ces mêmes pêcheurs et qui semble s'être cristallisé comme « la réserve » depuis l'époque du GAOU. L'espace lagunaire considéré comme appartenant à la réserve d'Oundjo constitue ce que l'on pourrait imaginer comme la continuité lagunaire des terres appartenant aux « maîtres de la terre », à savoir les clans Kamene, Goa et Fouange. Par exemple, le prolongement dans les mangroves des terres appartenant coutumièrement au clan Goa, dont une partie a été rasée lors des travaux de construction de l'Usine du Nord, ce qui a suscité un fort mécontentement de la part d'une pêcheuse Goa.

Les pêcheurs des villages, qui respectent la réserve, sont agacés de constater que ceux de la tribu, eux, ne respectent pas les limites de leur propre réserve et pêchent plus au sud : « *Nous on va pas pêcher chez eux, mais eux, ils viennent pêcher chez nous* ». La perception exprimée ici renvoie au fait que l'espace non approprié par la tribu relève d'une appartenance aux pêcheurs des villages. Cependant ces divergences d'opinions entre villageois et habitants d'Oundjo peuvent s'expliquer par l'histoire des mouvements de populations Kanak durant la période coloniale, comme nous l'avons vu plus haut.

La limite sud à la passe de Koné correspond au prolongement dans le lagon de l'espace revendiqué par une partie de la tribu : la presqu'île de Pinjen. Lors d'un entretien, un pêcheur de Koné m'a confié que durant les années 1970 la réserve d'Oundjo ne comprenait pas l'espace lagunaire en prolongement de la presqu'île de Pinjen, espace dans lequel il raconte avoir eu comme habitude de pêcher jadis, mais qu'elle s'est agrandie avec la réattribution de la péninsule au GIE Géo6. La réserve défendue par les pêcheurs d'Oundjo correspondrait donc à des prolongements d'espaces terrestres revendiqués.

Une deuxième limite a été recensée au sud, à la passe de Pouembout. Cet espace lagunaire comprend le plateau et l'îlot Koniène. Cette zone a donné lieu à des conflits

²³ Cf carte en annexe

entre des pêcheurs d'Oundjo, et des villages qui ne considèrent pas que ce lieu revienne à Oundjo. Actuellement, si cette zone est revendiquée, elle ne fait pas l'objet d'exclusion des pêcheurs étrangers s'ils y pénètrent et n'est pas reconnue par les pêcheurs des villages de Koné et Pouembout. Cependant cette revendication de l'espace pourrait trouver racine dans les mouvements de clans. Les clans Wabealo, Tchaounyane et Vujo ont chacun habité l'îlot Koniène et certains et certains descendants continuaient d'y pêcher lorsqu'ils étaient enfants, quand la fréquentation n'était pas encore très développée.

Enfin une troisième limite au sud a été recensée de la passe de Népoui à la presqu'île de Pindaï. Cette limite correspondrait aux mouvements et lieu d'origine de certains clans tels que les Wabealo, Téin, Niandoune et Poeni.

Actuellement, les deux dernières zones correspondent davantage à une réserve « coutumière » au sein de laquelle les pêcheurs de la tribu d'Oundjo étendent leur zone de pêche quand le besoin en produits de la mer spécifiques est grand (pour chasser la tortue à l'occasion de mariages par exemple) (LE MEUR, PONCET, SAUBOUA, TOUSSAINT, 2010).

1.3. Perceptions de la réserve

Un travail de recherche sociologique concernant les perceptions de la réserve d'Oundjo a été bien amorcé par Laëtitia LASSEIGNE (2008) dans le cadre d'un stage au sein du projet COGERON. Ses recherches, approfondies par des entretiens lors de l'étude anthropologique, ont nourri un travail de réflexion autour de la question d'une éventuelle formalisation de la réserve.

Pour les pêcheurs d'Oundjo, la réserve représente un « garde-manger », ils tiennent à préserver cet espace de pêche car ils considèrent qu'il y a aujourd'hui trop de pêcheurs sur le lagon, ce qui remet en cause leur mode de vie, organisé autour de la pêche et des produits de la mer (entretien personnel²⁴, Oundjo, 2009). La peur de l'étranger et de ses pratiques dévastatrices émerge dans les discours des pêcheurs de la tribu qui ont déclaré couper les filets et chasser des pêcheurs de la réserve.

« La réserve c'est pour empêcher les gens de venir, [...] les tahitiens par exemple sont des pêcheurs ravageurs ».

« On coupe les filets quand ils sont trop grands, on le ramasse et on prend le poisson. »

On remarque, dans ce discours, une volonté de conservation de la ressource par nécessité pour la tribu.

Les pêcheurs des villages respectent la réserve à partir de la passe de Koné au sud, dans le sens où ils ne franchissent pas cette frontière. La légitimité de la réserve est

²⁴ Ce témoignage est récurrent dans les discours des différentes personnes interrogées à Oundjo.

reconnue par certains pêcheurs des villages car ceux-ci sont nombreux à Oundjo et parce que la tribu vit des produits de la pêche.

« *C'est leur garde-manger* » (Entretiens personnels, 2009 ; LASSEIGNE, 2008)

« *Mon père m'a toujours dit qu'on ne pêche pas devant les tribus* »

« *Ils gèrent mieux la pêche que les européens. Ils respectent [la ressource] alors je respecte [la réserve]* »

Cette légitimité n'est pas reconnue de tous. Pour certains, respecter les frontières de la réserve n'est pas lié à une reconnaissance de cet espace comme tel mais représente une mesure de précaution. En effet, les pêcheurs d'Oundjo sont réputés virulents.

« *Il faut jouer l'ignorance, [...] la mer est à tout le monde* »

« *Si tu dépasses, tu te fais courser, il y a assez de poissons dans la mer pour pas aller les embêter. [...] Je respecte oui, parce que je m'en fou.* »

Certains motifs invoqués par les pêcheurs pour respecter la réserve sans pour autant la reconnaître portent sur le fait que cette zone n'est pas si riche en poissons.

« *c'est pas un si bon coin de pêche* »

« *il y a rien à Oundjo* »

Cependant, l'étude réalisée par D. POIGNONEC (2006), montre que l'espace lagunaire de la réserve d'Oundjo n'est pas plus pauvre en ressources que l'espace voisin. On peut voir dans cette affirmation de la part des pêcheurs des villages un moyen de justifier qu'ils respectent la réserve, non pas par contrainte mais par choix.

La légitimité d'une telle réserve, acquise avec un mode de vie basé autour de l'activité de pêche, tend à décroître, voire à disparaître, avec l'implantation de l'Usine de nickel à Vavouto. Les pêcheurs d'Oundjo et les jeunes s'y tournent pour y chercher un emploi et de ce fait, c'est l'économie de la tribu qui s'en trouve modifiée. Les pêcheurs d'Oundjo deviennent alors des pêcheurs plaisanciers au même titre que les pêcheurs des villages et la réserve d'Oundjo se transforme alors en une réserve de plaisance, ce qui apparaît comme illégitime du point de vue des pêcheurs plaisanciers des villages.

1.4. Vers une formalisation ?

La question de formalisation d'une telle réserve se pose quant à l'arrivée dans le paysage local de l'Usine du Nord et de l'augmentation démographique que celle-ci va entraîner. Ce sont autant de nouveaux arrivants qui auront un bateau car la pêche et la chasse restent les activités privilégiées dans la région (entretien personnel, Koné, 2009). Les règles d'organisation de la pêche lagunaire à VKP risquent d'être profondément modifiées. On craint de voir émerger de nouveaux conflits sur le

lagon concernant le non respect de la réserve d'Oundjo par des pêcheurs qui n'ont pas connaissance de telles règles d'organisation.

Lors de l'enquête de terrain, la volonté de formalisation n'a pas été exprimée spontanément par les pêcheurs d'Oundjo. En effet, la réserve fonctionne actuellement bien que de façon informelle. S'ils sont conscients que l'arrivée massive de migrants dans la zone risque d'avoir un impact sur le lagon, ils ne parlent pas pour autant de formalisation. « *Il faudra faire une réunion à KNS pour dire aux gens qu'ils doivent pas aller pêcher là* » (entretien avec un pêcheur d'Oundjo, 2009).

Cette initiative risque de ne pas suffire à garantir le maintien des règles d'organisation lagonaires de la zone. Cependant, une formalisation risquerait d'entraîner un sentiment d'injustice et d'illégitimité de la part des pêcheurs des villages car elle induirait une reconnaissance de la part des autorités locales, en l'occurrence de la Province nord qui a à sa charge la gestion de l'environnement du DPM.

Un exemple similaire s'est produit non loin d'Oundjo, autour du conflit de Forêt Plate opposant les villageois de Pouembout à la tribu de Ouaté (DEMMER, in FAUGERE & MERLE, 2010 : 173-185²⁵). Ces derniers ont fermé l'accès des terres devenues provinciales pour la défense du Notou et de la Rousette, deux espèces symboliquement importantes dans la coutume. En 2000, la tribu a convaincu la Province de fermer le domaine de Forêt Plate à la chasse. Les chasseurs villageois, quoiqu'acquiesçant du nombre diminuant de gibiers ont manifesté leur mécontentement à propos de la manière dont la fermeture s'est déroulée et comment la Province s'est positionnée par rapport à ce conflit.

Enfin, avec une telle formalisation, on risque de voir apparaître ce même type de revendication ailleurs.

2. La réserve d'Oundjo, territorialité et économie morale

La réserve d'Oundjo est spatialement représentée sur le lagon et bornée de limites plus ou moins reconnues. Cependant il est important d'attribuer une juste place aux notions de territorialité et de frontière dans l'analyse des enjeux d'accès et de contrôle des ressources lagonaires. Pour aborder pleinement l'analyse de ces enjeux et plus précisément l'organisation de la réserve d'Oundjo, il faut s'intéresser de plus près aux catégories cognitives et normatives ainsi qu'aux principes de justification qui sont mobilisés dans les questions relatives aux usages du lagon et aux comportements des acteurs, en bref à « l'économie morale » (Scott, 1976 in LE MEUR, PONCET, SAUBOUA, TOUSSAINT, 2010) locale.

²⁵ « Le conflit foncier de Forêt Plate (région de Pouembout, 2000-2005) : Les prémisses d'une logique autochtone »

2.1. Les « bons comportements »

La réserve d'Oundjo renvoie à des appréciations de « bons comportements » qui correspondent à des principes généraux concernant le respect de règles, d'interdits, de pratiques plus que sur une logique territoriale qui juxtaposerait un groupe social à « son » territoire (LE MEUR, PONCET, SAUBOUA, TOUSSAINT, 2010). Bien que le braconnage soit monnaie courante dans la région de VKP, celui-ci est dénoncé comme une pratique dévastatrice pour la ressource lagonaire. Les pêcheurs de la tribu d'Oundjo, (mais aussi de Gatope et des villages) dénoncent les pratiques qui ne respectent pas certains codes de « bons comportements » de pêche. La bonne pratique consiste par exemple à sélectionner le poisson que l'on pêche selon sa taille, à ne capturer que les crabes de plus de 15cm (comme le stipule le code de l'environnement de la Province nord), de limiter le nombre de prises etc.

Ces témoignages relèvent d'un discours environnementaliste qui a pour fonction la justification de la réserve d'Oundjo, en lui attribuant un but de conservation de la ressource. Ce discours renvoie aux débats actuels en rapport avec la montée des enjeux environnementaux. Je pense également que mon statu ambigu a influencé les réponses de mes interlocuteurs, qui, parfois, pensaient que j'étais envoyée par les services de la Province nord.

Un second discours de légitimation de la réserve concerne les techniques de pêche utilisées qui caractérisent un bon ou un mauvais comportement concernant la pêche. Une technique de pêche est perçue comme mauvaise lorsqu'elle nuit à la ressource, à la reproduction ou parce qu'elle est montrée du doigt par les autorités. Ces techniques correspondent, pour la plupart, à des barrages retenant indifféremment petits et gros poissons, à des seines trop longues, et particulièrement à des pratiques de pêche de nuit. Cette dernière est dénoncée par rapport à sa dimension non « fair-play » car le poisson serait plus facilement attrapable la nuit car moins alerte. D'autre part, la nuit renvoie à une dimension d'inconnu, d'illégalité et de pratiques inavouables.

Un autre aspect de ce discours techniciste réside dans l'opposition de la technique moderne à celle traditionnelle. Cette forme de discours est tenue par les anciens des tribus qui discréditent les techniques nouvelles, dites « facilitantes ». Un ancien m'a rapporté qu'il pêchait le crabe durant ses jeunes années dans les palétuviers aux abords de sa tribu. Il pêchait « *ce qu'il pouvait pendant de longues heures fatigantes, courbé dans les palétuviers* » (entretien personnel, Gatope, 2009). Il est consterné aujourd'hui de voir les jeunes pratiquer la pêche « *devant leur téléviseur* » en déposant plusieurs nasses dans quelques endroits stratégiques des mangroves.

Ce discours renvoie à l'importance de la notion de travail pour justifier l'accès à la ressource.

Plus largement la notion de travail est importante dans l'accès à la communauté d'appartenance qui elle-même donne aux autres biens (cf à ce sujet LE MEUR et JACOB, 2010). Dans le cas présenté ici, la communauté d'appartenance (la tribu d'Oundjo), donne accès aux ressources naturelles la réserve marine.

Ce discours technique contribue à l'élaboration d'un code de bonnes conduites qui permet de légitimer sa propre pratique et intervient dans le processus de justification de mesures draconiennes pour défendre la mise en place d'une réserve marine informelle.

Un point intéressant dans le processus de légitimation de sa propre pratique réside dans la dénonciation de l'étranger, le « nouméen », le « tahitien », comme porteur de pratiques dévastatrices.

2.2. Légendes et tabous

Plus qu'un espace territorialement démarqué, la réserve marine d'Oundjo est associée un ensemble de savoirs magico-religieux liés à l'usage du lagon. Ces savoirs correspondent à des interdits dictés par des légendes et tabous racontées par les anciens. Par exemple, il est interdit de parler en traversant une passe, de même que l'on doit rester assis au fond du bateau durant la traversée. Il est également interdit de jeter des déchets dans la passe. Les anciens de la tribu racontent qu'il y a longtemps, des vieux de la tribu auraient jeté des coquilles de bénitier dans le fond de la passe. Celles-ci seraient tombées sur les gens qui vivaient au fond du lagon. Le lendemain matin, personne ne vit les vieux dans la tribu, et en ouvrant les portes de leurs cases, le sang coulait par terre. Les vieux avaient été égorgés par les gens de la passe revenus avec les coquilles de bénitiers (entretiens personnels, Oundjo, 2009). Ce type de légendes a pour effet d'interdire certains comportements sur le lagon, de le préserver et de favoriser la sécurité lors de l'activité de pêche.

D'autres lieux sont porteurs de tabous au sein de la réserve marine d'Oundjo. Les trous bleus, qui sont deux espaces lagonaires très profonds entourés d'une double barrière récifale, sont reconnus dans la tribu d'Oundjo et la tribu voisine de Gatope comme des lieux tabous au sein desquels il est interdit de s'aventurer et d'y capturer quelque espèce que ce soit, sous peine d'un malheur imminent. Ces trous sont également reconnus par les pêcheurs alentours comme des lieux d'interdits mis en place par les Kanaks d'Oundjo. Cela attise la curiosité des pêcheurs car personne n'aurait jamais pénétré ces espaces jugés (selon les témoignages) d'une extrême richesse en poissons puisqu'ils offrent des espaces privilégiés de reproduction et qu'ils sont à l'abris des pêcheurs.

Les légendes, les tabous et les interdits relèvent de la culture Kanak et entrent dans le discours de légitimation de la mise en place de la réserve. Ils interviennent également pour faire respecter ces normes par les étrangers d'une part et pour perpétuer ces mythes de la tradition orale Kanak d'autre part, mythes sur lesquels je compte revenir dans la sous-partie suivante.

3. Droit de la mer et patrimoine Kanak

Pour comprendre les sous-bassements du fondement même de l'origine de la réserve d'Oundjo, il est nécessaire d'interroger le droit de la mer Kanak et les revendications foncières et identitaires qui jalonnent la lutte pour la reconnaissance du peuple Kanak.

3.1. La mise en réserve, une pratique coutumière Kanak

Actuellement, en Nouvelle-Calédonie, le droit de la mer, du littoral et du rivage sont régis par les mêmes droits que ceux des mers et rivages métropolitains. Cependant, deux systèmes d'appropriation et de gestion du milieu maritime se superposent, de manière informelle, dans le contexte néo-calédonien.

La mise en réserve telle qu'on a pu le constater à Oundjo n'est pas un cas isolé en Nouvelle-Calédonie, comme le soulignent L. Horowitz (2004b) ou encore M.H. Teulière-Preston (in BENSA et LEBLIC, 2000 : 129-146²⁶). D'autres cas de volonté de mise en réserve ont été recensés par ces deux auteurs à Gatope, à Témala, à Lifou, à Ouvéa, ou encore à Maré. Cependant les réserves coutumières Kanak diffèrent de la définition occidentale de réserve car la restriction est applicable seulement aux personnes ou au groupe à qui les ressources sont réservées (HOROWITZ, 2004b).

Les raisons invoquées pour la mise en réserve portent sur un besoin plus grand en produits de la mer, comme nous l'avons constaté dans les discours des pêcheurs de Oundjo : « *Nous on vit de la pêche* », « *c'est notre gagne-pain* » (entretiens personnels, Oundjo, 2009 ; cf aussi LASSEIGNE, 2008). Elles concernent également les modes de gestion des ressources et les normes, comme nous l'avons vu précédemment : les Kanak savent gérer leurs ressources tandis que les autres groupes prélèvent plus que le nécessaire.

Outre les raisons invoquées, les mises en réserve traduisent le droit de la mer Kanak qui repose sur une représentation du foncier avec au cœur de celle-ci la notion de continuité entre la terre et le lagon. Dans le droit Kanak, la mer fait partie intégrante d'un terroir approprié par le maître du sol, donc fait partie du domaine du foncier au même titre que la terre. Un territoire approprié en bord de mer comprend alors le rivage, le platier et les eaux du lagon jusqu'au récif (TEULIERES-PRESTON, in BENSA et LEBLIC, 2000 :130).

En l'occurrence le maître de la terre, c'est-à-dire le fondateur de la chefferie qui s'est approprié le territoire en le défrichant pour y construire sa maison, ou son descendant, est également le maître de la mer (ibid).

²⁶ « Le droit maritime Kanak et ses transformations »

Cela confirmerait notamment le statut de gardien de la réserve marine d'Oundjo du vieux Poa Millot. En effet, c'est un descendant du clan Kamene, terrien à Oundjo, son plus jeune frère assure quant à lui les fonctions de président du conseil des anciens.

Le droit français effectue une distinction entre le bord de mer, ou le rivage²⁷, qui reste la propriété de l'Etat et au-delà la Zone économique exclusive (ZEE) du territoire d'une Nation. Dans le droit Kanak, chaque maître de la terre possède un territoire dont les limites terrestres, qui le séparent de la chefferie voisine, se prolongent jusqu'au récif barrière. L'usage du littoral situé devant la propriété de chaque clan est réservée à celui-ci. Seul le lagon, jusqu'au grand récif, n'est pas parcellisé.

Ainsi, le droit Kanak expliquerait la mise en réserve comme l'expression d'une représentation du foncier maritime en continuité avec le foncier terrestre, chaque chefferie étant cantonnée à l'espace lagunaire jouxtant son territoire pour l'usage des ressources qui lui sont liées.

3.2. Patrimonialiser pour préserver la tradition

La culture Kanak, marquée par un lien fort à la terre, repose en partie sur des savoirs traditionnels liés et à l'usage des ressources naturelles et à des savoirs magico-religieux, tabous et légendes attribués à des espèces ou des lieux (cf supra).

Concernant les espèces marines valorisées par la coutume, la tortue par exemple joue un rôle symbolique central, notamment lors des mariages et des sépultures. Le dugong quant à lui est un élément important de la fête de l'igname.

Ainsi les savoirs et espèces valorisées symboliquement dans la coutume forment le patrimoine culturel kanak qu'il faut transmettre. Ainsi pour sauvegarder ce patrimoine, ce sont les ressources naturelles, supports matériels de la culture, qu'il faut préserver. La mise en réserve coïncide alors avec une volonté de maintenir l'identité culturelle Kanak.

Des conflits tels que ceux qui opposent les pêcheurs d'Oundjo à ceux des villages ont eu tendance à se multiplier ces quinze dernières années, comme le souligne M.H. Teulière-Preston²⁸ (in BENZA et LEBLIC, 2000 : 141). D'après les témoignages que j'ai recueilli à Oundjo et le discours de cette auteure, il ne s'agit pas d'une revendication directe pour la reconnaissance d'un droit traditionnel, mais de prévenir l'exploitation des ressources halieutiques. On considère que ces dernières doivent bénéficier à un groupe local donné par rapport à des pêcheurs étrangers

²⁷ Le bord de mer ou le rivage regroupe tout ce que la mer découvre pendant les nouvelles et pleines lunes et jusqu'où le grand flot de mars se peut étendre sur le grève, (TEULIERES-PRESTON, 2000 : 133)

²⁸ Elle recense ce même type de conflit à Canala, Népou, yandé etc.

dans la zone. L'enjeu est de préserver une ressource locale face à des intrus mieux équipés sur le plan professionnel qui risquent de s'en emparer.

L'idée d'établir des réserves locales a été soumise plusieurs fois à la Province nord et j'ai pu constater une relative récurrence de cette idée durant les entretiens²⁹. La mise en réserve permettrait la sauvegarde d'un patrimoine culturel par la sauvegarde des espèces valorisées mais aussi par le renforcement de la structure coutumière qui a l'autorité en matière de droits d'usage des ressources (voir à ce sujet HOROWITZ, 2004b).

Ainsi, la mise en réserve remise au goût du jour, est une manière de se réattribuer la culture en réinstaurant la structure coutumière de gestion des ressources naturelles (HOROWITZ, 2008a). Elle représente aussi un moyen de revendiquer la reconnaissance du patrimoine culturel Kanak lié à la terre par les autres communautés voisines, usagères du lagon.

4. Revendications et citoyenneté

4.1. Nouvelles formes de revendications, entre environnementalisme et autochtonie

La réserve d'Oundjo traduit une appropriation du domaine maritime par un groupe autochtone avec une organisation particulière de l'espace, donnant l'accès exclusif aux membres de ce groupe. On assiste à un glissement des revendications foncières vers des revendications d'accès et de contrôle de l'accès aux richesses du sol. Les discours des pêcheurs de la tribu d'Oundjo quant à la mise en réserve, nous l'avons vu précédemment, portent sur une volonté d'accès privilégié aux ressources et au contrôle de cet accès face à la dégradation massive de l'environnement par les pêcheurs étrangers.

Le cas de la réserve d'Oundjo n'est pas isolé. Christine DEMMER présente le conflit de Forêt Plate (in FAUGERE et MERLE, 2010 : 173-184), non loin d'Oundjo, à Pouembout, qui présente les mêmes caractéristiques que le conflit des pêcheurs autour de la réserve maritime d'Oundjo. Le conflit de forêt Plate oppose les chasseurs du village à ceux de la tribu de Ouaté qui ont fermé le domaine afin de défendre le Notou et la Roussette, deux espèces valorisées dans la coutume. Les chasseurs de Pouembout ont acquiescé une certaine dégradation de l'environnement à Forêt Plate. On retrouve ici, pour expliquer cette dégradation, les mêmes motifs invoqués que pour la dégradation de la ressource au sein de la réserve d'Oundjo. Elle serait le produit de chasseurs Nouméens, « étrangers » qui ne respectent pas le domaine et pratiquent une « chasse-massacre », ou « gratuite » (ibid, 177). Néanmoins les chasseurs de Pouembout restent mécontents de la manière dont les événements se sont déroulés jusqu'à la fermeture de la forêt. Ils

²⁹ Notamment à Gatope et auprès des Membres de la fédération des clans du bord de mer.

soupçonnent la dimension écologique de la demande de la part de la tribu de Ouaté, qui avait fait une demande de réattribution foncière auprès de l'ADRAF de ces terres quelques années auparavant.

Face à ces deux conflits relativement similaires on peut se demander si la mise en réserve émane d'une préoccupation nouvelle pour l'environnement ou de l'exploitation de ce débat en vogue afin de récupérer des terres. Ici la terre est perçue comme propriété intellectuelle (STRATHERN, 2009 cité par LE MEUR, 2010) et la relation foncière peut être conçue sous deux angles symétriques : on peut concevoir la terre sous la forme ressources exploitables et appropriables qu'elle représente ou bien comme source de vie, dépendant du principe de fertilité. Selon P.-Y. Le Meur, il faut réfléchir à la terre en termes de créativité plus que de productivité. Ainsi, ce qui est revendiqué est le potentiel créateur de la terre dans sa fertilité plus que la terre par elle-même.

La mise en réserve traduit de nouvelles formes de revendications, avec au centre de l'argumentaire, les notions d'écologie et d'autochtonie. Depuis les années 1970 jusqu'aux années 1990, les revendications prenaient la forme d'affirmation de l'ancienneté pour accéder à l'indépendance puis cette affirmation a été utilisée pour accéder à des droits particuliers (ibid, 180).

Dans le contexte local de VKP, la fédération Djélawé, qui regroupe les clans de bord de mer de la région, revendique la création de réserves marines coutumières afin d'assurer l'accès aux ressources naturelles aux tribus du bord de mer, de prévenir la dégradation de l'environnement et d'assurer un contrôle local et coutumier des activités en lien avec le lagon³⁰.

Au Sud, le Comité autochtone de gestion des ressources naturelles (CAUGERN) a été le premier à se positionner par rapport à l'environnement au sein des revendications autochtones. Le CAUGERN revendique la création d'un « Fond Patrimoine », fond monétaire qui regrouperait de l'argent provenant des exploitants miniers pour prévenir la dégradation de l'environnement, favoriser le développement local et participer à la sauvegarde du patrimoine culturel Kanak. Le CAUGERN met en avant un droit d'antériorité territoriale pour appliquer un contrôle coutumier sur l'activité minière, affirmant ainsi une souveraineté Kanak (DEMMER, in FAUGERE et MERLE, 2010 : 131-140).

Ces nouvelles formes de revendications, teintées d'écologie et d'autochtonie trouvent appui auprès des instances internationales aussi bien que locales, défendant les peuples autochtones comme garants de la protection de l'environnement. La décennie pour les peuples autochtones de l'ONU qui a été reconduite et l'article 8j de la Convention pour la Diversité Biologique (1993)

³⁰ Je reviendrai plus en détail sur la fédération Djélawé dans le chapitre suivant, en lien avec l'implantation de KNS dans la région de VKP.

confèrent aux peuples autochtones les vertus de fins connaisseurs des ressources et protègent leur propriété intellectuelle concernant l'usage des ressources naturelles. Ainsi, le discours écologiste contemporain de la lutte pour l'indépendance nationaliste s'appuie sur les débats actuels et présente les mélanésiens comme une société « en harmonie avec la nature ».

Ici, la revendication d'un droit sur les ressources dépend moins d'une revendication sur la valeur marchande qu'elles représentent que d'une revendication de reconnaissance politique dans un pays où les Kanak ne sont pas souverains (DEMMER, in FAUGERE et MERLE, 2010 : 140).

4.2. Reconnaissance, communauté et citoyenneté

4.2.1. Citoyenneté et appartenance

La Nouvelle-Calédonie, depuis les accords de Nouméa en 1998 et même de Matignon dix ans auparavant, a enclenché une politique de destin commun, regroupant toutes les communautés pour fonder une nation, celle de « Kanaky-Nouvelle-Calédonie ». Il s'agit alors de définir la citoyenneté locale et nationale du futur Etat. Selon Bellamy (2008 :12-15, cité par JACOB et LE MEUR, 2010 : 5-57³¹) la citoyenneté est basée sur trois piliers :

- L'appartenance à une communauté politique
- La reconnaissance du droit du citoyen à jouir de droits contre des devoirs et l'acceptation du pouvoir par la communauté d'appartenance à réguler leurs comportements
- La participation politique.

Selon P.Y. Le Meur (2008), la communauté d'appartenance résulte de mécanismes d'inclusion complexes et ne se réduit pas à un enchâssement en poupées russes avec le village comme unité pertinente. La communauté d'appartenance intègre la religion, les générations, la politique etc. Ainsi la citoyenneté dépend de la dimension normative et morale de la communauté.

Le FLNKS propose une idée de citoyenneté locale avec la commune comme unité la plus pertinente de « cellule de base pour l'Etat » (BWENANDO, Journal du FLNKS, 1986, cité par DEMMER in FAUGERE et MERLE, 2010 : 173-184). Cependant, les conflits et revendications constatés autour de l'accès aux ressources naturelles lagunaires, à Oundjo, mais également ailleurs sur le lagon ou la terre, mettent en lumière la difficulté à envisager une gestion du territoire qui ouvre vers une citoyenneté égalitaire (ibid). Le CAUGERN propose une citoyenneté et une nationalité pour la future Kanaky Nouvelle-Calédonie où les seuls Kanak seraient

³¹ « Citoyenneté locale, foncier, appartenance et reconnaissance dans les sociétés du Sud »

citoyens de plein droit par rapport aux autres nationaux, voire à ce que les Kanak soient les seuls à posséder la nationalité (ibid.). On constate que l'importance ne porte pas sur l'indépendance mais sur le droit des peuples autochtones. Les conflits et les revendications autochtones traduiraient-elles l'impossibilité d'individus radicalement indépendants et autonomes à construire un corps politique et ainsi construire une nation ? Est-ce la preuve qu'un réel destin commun n'est qu'illusion ?

4.2.2. Revendication de reconnaissance

Les revendications Kanak, teintées d'autochtonie et d'environnementalisme, portent actuellement sur une volonté de reconnaissance de leur identité et de leur souveraineté. Ces revendications sont le fruit de la longue période coloniale où les Kanak ont été ignorés du droit, cantonnés dans des réserves et invisibilisés par l'administration coloniale qui a, durant plus d'un siècle, tiré profit des terres et des ressources qui étaient les leurs par un principe d'ancienneté. Taylor met le doigt sur l'importance de l'estime de soi et du défaut de reconnaissance dans la lutte anticolonialiste (JACOB et LE MEUR, 2010 : 5-53), ce qui donne du sens aux revendications foncières et identitaires actuelles en Nouvelle-Calédonie engendrant les conflits que l'on connaît autour de l'accès aux ressources naturelles.

L'argumentaire des revendications, et par là de la lutte pour la reconnaissance, qui comprend les notions d'ancienneté, de citoyenneté éthique, de travail etc. se joue dans des arènes plurielles, qu'elles soient locales, nationales ou internationales (cf paragraphe supra). Il s'agit de justifier un droit de vivre où l'on est (Ibid), la lutte pour la reconnaissance pouvant prendre la forme d'une lutte pour l'existence, pas seulement pour la survivance culturelle (ibid).

Le principe de reconnaissance de l'identité Kanak et de sa souveraineté a été amorcé lors des accords de Nouméa, reconnaissant la culture Kanak comme construite autour du principe d'accueil³², fondement des hiérarchies et de l'ordre socio-politique Kanak (BENSA, 1992 cité par JACOB et LE MEUR, 2010) mais annihilé par la colonisation (MONNERIE, 2003 : 217 cité par Ibid.). Le principe abordé dans ces accords est celui d'une double reconnaissance. Ils soulignent la nécessité de reconnaissance du peuple Kanak comme peuple autochtone de la Nouvelle-Calédonie pour ouvrir la possibilité d'accueil des autres communautés comme des étrangers dotés d'un statut politique, dans le cadre d'une nation en construction (Accords de Nouméa, 1998, cf aussi JACOB et LE MEUR, 2010 : 43). Cette double reconnaissance s'inscrit dans le cadre d'une souveraineté nationale et locale fondée sur un principe d'antériorité offrant aux étrangers une citoyenneté sans participation politique (Ibid).

³² Le principe d'accueil est au cœur de la culture Kanak, un maître de la terre ne pouvant qu'accueillir un nouvel arrivant en lui fournissant un lopin de terre pour s'y installer avec sa famille.

Selon moi, les conflits dans l'accès aux ressources naturelles qui traduisent des revendications identitaires font partie du processus de destin commun. Ils représentent une étape dans la définition d'une forme de citoyenneté, passant par la reconnaissance préalable d'un peuple comme souverain du territoire. Ces revendications, à mon sens, ne traduisent pas l'incapacité des différentes communautés à construire une nation conjointement mais reflètent la mise en marche du processus, même s'il en est encore à l'étape de la reconnaissance. Il faut noter que la longue histoire de ségrégation spatiale, sociale et raciale durant la période coloniale a profondément marqué l'organisation sociale actuelle de la Nouvelle-Calédonie, et qu'il est éminemment long de changer une telle organisation.

Conclusion sur la réserve d'Oundjo

En résumé, la réserve marine d'Oundjo tire son origine dans l'histoire de la tribu et du développement économique qu'elle a connu les 30 dernières années. Ses limites quant à elles, sont le fruit des trajectoires claniques et des revendications foncières. La réserve possède une relative reconnaissance par les pêcheurs des villages, cependant, une formalisation fixerait les usages sans tenir compte de la mouvance sociale.

La réserve d'Oundjo, plus qu'un territoire géographiquement délimité, représente aussi un ensemble de normes relevant de l'économie morale locale.

Cette réserve trouve ses fondements dans le fait que la mise en réserve est une pratique Kanak coutumière ancienne en lien avec une représentation foncière de la mer en continuité avec la terre. Cette pratique est remise au goût du jour pour perpétuer l'identité culturelle Kanak avec un processus de patrimonialisation des ressources naturelles qui intervient comme une stratégie de légitimation.

La réserve d'Oundjo représente une nouvelle forme de revendication empreinte des concepts d'autochtonie et d'environnementalisme dans une lutte pour la reconnaissance politique dans un pays où les Kanak ne sont pas souverains. Cette lutte, centrale dans la politique actuelle de destin commun, est étroitement liée à la construction d'une citoyenneté pour la future nation calédonienne.

Partie III : Le projet Koniambo, un projet hautement politisé

Le projet Koniambo, nouvel acteur dans la région de Voh-Koné-Pouembout (VKP) est porteur d'enjeux d'envergure à propos de la gestion et du contrôle des ressources naturelles et à propos des stratégies politiques Kanak. Dans cette partie, je tenterai de dégager les enjeux et les stratégies d'acteurs qui s'articulent autour du projet et de la gestion des ressources naturelles. J'analyserai le positionnement de KNS face à des revendications montantes et la stratégie de cet acteur pour s'intégrer dans l'arène locale.

1. Données de cadrage

1.1. Un projet d'envergure internationale

Le projet Koniambo est porté par la société Koniambo Nickel SAS (KNS) qui réunit deux investisseurs : La Société Minière du Sud Pacifique (SMSP), qui détient 51% du capital et Xtrata Nickel, qui possède les autres 49%.

Pour la réalisation de l'usine, KNS a fait un accord avec une société d'ingénierie multi nationale Hatch Technip³³. Ces deux groupes ont fusionné pour donner naissance à « l'équipe Koniambo » (EK), qui ne possède cependant pas d'existence juridique. L'équipe Koniambo comprend actuellement 130 employés sur le site de Vavouto mais également 500 personnes travaillant en ingénierie à l'étranger et 50 à Brisbane particulièrement (entretien avec le Responsable des retombées économiques, KNS, 2009).

KNS a tenu à garder le département des affaires externes sous sa propre direction. Le département comprend les services des relations communautaires, des relations institutionnelles, des retombées économiques et de la communication. Ceux-ci réfèrent directement au Président de KNS qui souhaite que ces services restent sous son contrôle immédiat.

En termes d'investissement, le projet est d'une envergure colossale. Il représente un investissement de 3,8 milliards de dollars de la part des deux investisseurs.

A terme, l'Usine du Nord regroupera une usine pyrométallurgique de fusion de nickel d'une capacité annuelle de 60 000 tonnes, une centrale thermique, un port, un barrage de retenue d'eau douce, un convoyeur et diverses structures annexes.

1.2. Histoire du Projet

Depuis 1880, le massif du Koniambo est exploité de manière intermittente pour alimenter la Société Le Nickel (SLN). Le projet d'une exploitation durable du massif a été latent depuis les années 1960. Il s'agissait de réunir le développement technique

³³ Alliance de Hatch, société canadienne et de Technip, société française.

nécessaire à l'exploitation du massif, les circonstances politiques propices à l'exploitation et la demande du marché (www.smsp.nc).

Suite à l'accord de Matignon qui prévoyait un rééquilibrage entre les Province Nord (et des îles) et Sud, la Sofinor (Société de financement et d'Investissement de la Province Nord) a racheté la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) en 1990. Peu à peu la société se développe et acquiert cinq centres miniers sur la Grande Terre. Elle devient en 1995 le premier exportateur de Nickel de la Nouvelle Calédonie.

En 1994, la SMSP contacte la firme internationale Falconbridge³⁴ en lui proposant un projet de construction jointe d'une raffinerie de nickel. L'accord sera signé un an plus tard. L'année 1996 voit l'officialisation du projet avec la négociation auprès du gouvernement français pour l'acquisition du massif Koniambo, autrefois exploité par la SLN (HORROWITZ, 2004a).

Actuellement en travaux de construction, l'Usine du Nord devrait entrer en activité en 2012.

1.3. Insertion locale du projet : KNS comme acteur de développement incontournable

1.3.1. Impact socio-économique local

Le projet Koniambo prône un développement local et favorise la main d'œuvre locale (entretien personnel, KNS, 2009). Durant la phase opérationnelle, 1000 emplois ont été créés et on estime à 2500 les emplois induits indirectement (Entretien personnel, KNS, 2009 ; BONMARCHAND, 2009). Ainsi la construction de l'usine métallurgique devrait permettre d'amorcer une activité économique conséquente et créer un pôle urbain économique en province Nord.

L'implantation d'une telle structure dans la région va entraîner une augmentation rapide de la population. Selon les estimations réalisées lors de la mise en place du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU), la population de la zone devrait doubler, voire tripler durant les dix prochaines années (Institut Louis Harris, 2002 ; Institut Louis Harris, 2004 *in* BONMARCHAND, 2009 : 9).

La structure socio-économique de la zone risque de subir de profondes mutations. En effet, la demande en produits de la mer devrait croître avec l'augmentation démographique, ce qui assurerait le développement de l'activité de pêche, traditionnellement encrée dans l'organisation socio-économique locale. Cependant, l'arrivée de l'Usine dans le paysage offre des opportunités nouvelles d'emplois et risque de détourner les pêcheurs de leur activité. C'est d'ailleurs ce que nous avons constaté sur le terrain. Plus généralement, C'est l'organisation sociale et économique qui s'en trouvera modifiée.

³⁴ Falconbridge sera ensuite rachetée par La firme Xtrata Nickel.

1.3.2. Impacts environnementaux

La construction d'une telle usine va entraîner des impacts environnementaux directs et indirects sur l'environnement littoral de la région de VKP. Les travaux de construction du port nécessitant le terrassement, le remblai et le dragage d'un chenal d'accès au port représentent les principaux impacts perturbateurs de l'écosystème corallien. Durant la phase d'exploitation de minerai, les phénomènes de lessivage et d'érosion risquent de produire un apport terrigène important dans le lagon (BONMARCHAND, 2009 : 19), nuisible au développement des coraux. Enfin le dernier impact environnemental attendu sur l'espace lagunaire concerne l'augmentation de la température de l'eau par le rejet dans le lagon des eaux utilisées pour le refroidissement du processus de traitement du minerai.

Indirectement l'augmentation démographique attendue sur la zone va inévitablement intensifier la pression de pêche dans le lagon étroit qu'est celui de VKP. Cette intensification est liée à deux facteurs : tout d'abord à un nombre croissant de pêcheurs plaisanciers et ensuite au développement de l'activité de pêche professionnelle due à une demande accrue en produits de la mer.

Outre l'impact environnemental de l'augmentation démographique, celle-ci va contribuer à transformer l'organisation lagunaire par l'arrivée massive de pêcheurs non avertis des règles d'usages du lagon dans la zone de VKP.

2. Légitimation du projet

2.1. Des craintes peu exprimées

Les entretiens menés auprès des pêcheurs durant l'enquête de terrain comportait des questions et discussions autour des craintes qu'ils avaient par rapport à l'arrivée de l'Usine du Nord et des impacts sur leur pratique de pêche. Nous avons pu remarquer que les craintes et les plaintes n'émergeaient pas d'elles-mêmes en évoquant KNS, il fallait poser la question pour voir le sujet abordé. Les craintes exprimées portaient sur l'augmentation du nombre de pêcheurs et le dragage du chenal pour le port de Vavouto. Nous avons remarqué également que les craintes concernant l'organisation de la pêche étaient plus ressenties à Oundjo et que les pêcheurs des villages craignaient plus les impacts environnementaux du dragage sur la ressource.

Le dragage, en creusant dans le corail, le charriage de sédiment entraîne la mort de coraux alentours. Cette mortalité entraîne des effets notoires sur les poissons lagunaires car une fois mort le corail sécrète une toxine responsable de la gratte, maladie très redoutée en Nouvelle-Calédonie. Ainsi la gratte risque de se développer dans une zone qui n'était à l'origine pas touchée par cette toxine.

Le rejet des sédiments du dragage en mer est à l'origine de craintes exprimées localement. Des discours concernent le fait que les bateaux ne respecteraient pas la distance d'éloignement du récif pour larguer les sédiments :

« *Ils salissent le lagon* », « *On voit les bateaux qui relâchent les sédiments beaucoup trop près quand il n'y a personne* », « *Les sédiments ils font mourir les coraux, comme à Népoui, tu manges pas un poisson* ».

Croyant bien faire, KNS avait entrepris des travaux de transplantation de corail pour tenter de limiter son impact environnemental. Les travaux ont été commencés sans en avertir la société civile. L'association de pêcheurs de Voh (Botevo) a alors contacté l'entreprise cette transplantation, risquait de transplanter de même la grappe dans une zone originellement saine (Entretien personnel, Témala, 2009).

Concernant l'augmentation du nombre de pêcheurs dans la zone, des craintes ont été exprimées vis-à-vis de la tranquillité qui ne sera plus de mise sur le lagon : « *Il va y avoir plus de pêcheurs, ça va être la folie, on ne sera plus tranquille.* » (sortie de pêche avec un pêcheur, Koné, 2009). Cependant, lorsque ce problème est abordé, les interlocuteurs ne s'appesantissent pas longtemps, contrairement à la thématique de la réserve d'Oundjo, par exemple, plus sujet à contestations.

Selon les discours des pêcheurs d'Oundjo justement, la crainte exprimée envers l'implantation de l'usine à Vavouto concerne d'une part la salissure de l'eau, et d'autre part l'arrivée de pêcheurs ignorant les règles de l'organisation du lagon. Cependant, j'ai constaté que cette crainte est amoindrie par la confiance que portent les pêcheurs d'Oundjo dans la capacité des nouveaux arrivant à intégrer les lieux de pêche autorisés ou non, si on le leur dit : « *Il faudra faire une réunion à KNS pour leur dire qu'ils doivent pas pêcher dans la réserve d'Oundjo* » (entretien personnel, Oundjo, 2009).

Les craintes envers le projet Koniambo paraissent particulièrement peu exprimées face à un projet de telle envergure. La première raison directe à cela réside dans le fait que les impacts ne sont pas encore visibles sur le lagon. On peut penser que les pêcheurs ne se représentent pas exactement les bouleversements qui seront induits par l'activité minière et l'augmentation significative de la population sur l'activité de pêche.

2.2. Comparaison avec le Projet Goro Nickel au Sud

Face à des craintes peu exprimées au Nord, le Projet Goro Nickel, au Sud, voit quant à lui se dresser des oppositions fortes. Une comparaison des deux projets se révèle intéressante pour tenter de comprendre plus précisément l'acceptation du projet Koniambo et l'absence relative de craintes revendiquées sur l'avant de la scène locale au Nord.

Le Projet Goro-Nickel, localisé à Goro, près du village de Yaté dans le Grand Sud calédonien est mené par Vale Inco, en conjonction avec l'Etat français. C'est un projet pilote destiné à tester un nouveau procédé d'extraction faisant appel à des acides sulfuriques pour extraire le métal. Le projet a causé une forte opposition de la part des ONG environnementalistes locales, qui craignaient une sérieuse pollution marine par les eaux usées rejetées dans la mer, même traitées, qui contiendrait toujours une certaine concentration en métaux lourds, et ce dans une zone proche de la réserve marine intégrale Yves Marlet (HOROWITZ, 2004a : 303).

Les populations locales quant à elles étaient furieuses que le projet ait été monté « dans leur dos » (ibid.). Celles-ci ont alors formé un Groupement de Droit Particulier Local (GDPL), structure qui leur permettait de revendiquer des terres coutumières sans avoir à utiliser la terre à des fins commerciales. Le GDPL comportait environ 3500 personnes appartenant aux clans terriens de la zone. Une autre structure a été créée, La Société mélanésienne de participations et d'investissements du Grand Sud, destinée à recevoir un pourcentage des bénéfices engendrés par les entreprises liées directement ou indirectement à la raffinerie (Ibid.).

La Province sud n'est pas allée dans le sens ce mouvement, bien au contraire, puisqu'elle a réclamé seulement 5% des parts du complexe, très mince à côté des 51% du Projet Koniambo détenu par la SMSP, société appartenant à la Province nord. Le FLNKS, qui voit dans le projet un rival au projet Koniambo, a alors protesté en demandant à ce qu'une plus grande part du projet de raffinerie revienne à la Nouvelle-Calédonie.

Parallèlement, les groupes environnementalistes, les syndicats, les partis indépendantistes et les ONG se sont regroupés pour former le *Collectif pour la défense et la maîtrise du patrimoine de Prony*. En 2002, un membre Kanak de ce collectif a écrit au Haut Commissaire en statuant que le permis du massif de Prony a été accordé « en opposition formelle avec le peuple autochtone » et « en violation de tous les principes adoptés par la communauté internationale concernant la protection et la promotion des droits des peuples indigènes » (ibid. :304). A la suite de négociations, 5% supplémentaires ont été accordés à la Nouvelle-Calédonie.

En 2001, la ligue des droits de l'Homme de Nouvelle-Calédonie a organisé une conférence-débat autour du thème « Environnement et Développement durable ». Ont été invités les différents représentants des compagnies minières présentes en Nouvelle-Calédonie : SLN, Inco, Filipinos, SMSP et Falconbridge ainsi que des organisations environnementalistes telles qu'Action Biosphère, WWF, et d'autres ONG locales. Si la SLN s'est vue reprocher ses fumées, Inco ses effluents, Filipinos son manque de transparence, Falconbridge quant à elle n'a reçu aucune remontrance (Ibid. :305).

La comparaison avec le projet de Goro Nickel permet de mettre en évidence une différence avérée à l'insertion locale du projet Koniambo. Cela réside dans le fait que le groupe Inco représente une plus grande menace pour les groupes environnementalistes, utilisant une technologie d'extraction pilote (BOBE, 2005 : 52).

Mais la raison évidente que je développerai ci-dessous, réside dans la dimension politique du Projet Koniambo.

2.3. Un projet hautement politisé

2.3.1. Emancipation et Rééquilibrage

Le projet Koniambo tient une place centrale dans la politique d'émancipation de la Nouvelle-Calédonie car l'assistance financière de la France accroît sa dépendance à la métropole (HOROWITZ, 2004a). Cependant, l'émancipation de la France se traduit ici par une ouverture des ressources naturelles néo-calédoniennes aux multinationales qui crée une nouvelle dépendance. Il s'agit alors de bien mesurer les interdépendances (DEMMER, 2007).

2.3.2. Participation Kanak

Jusqu'aux années 1960, les Kanak étaient peu employés sur les mines. Leurs occupations coutumières les rendaient irréguliers au travail et ils sont alors perçus comme fainéants (HOROWITZ, 2004a). Il aura fallu attendre les années 1980 pour voir les Kanak accéder aux postes à responsabilité.

Contrairement à la situation d'autres pays, les Kanak n'ont pas demandé de compensation pour les activités liées à la mine pour plusieurs raisons : la Nouvelle Calédonie a été colonisée depuis longtemps et l'activité minière perdue depuis la même époque. Les sites miniers sont situés sur des endroits peu occupés par les populations (terres non cultivables, sommets de montagne etc.). Les populations se sont mobilisées sur des sujets de plus grande importance tels que l'indépendance, la lutte contre la France ou encore contre les propriétaires de fermes. Ensuite, l'activité minière représentait des bénéfices pour les populations locales tels que l'emploi. Enfin, les Kanak sont longtemps restés hors de l'économie de marché, ne mesurant pas l'ampleur des bénéfices. (HOROWITZ, 2004a).

Cette situation a changé avec les objectifs du PALIKA en 1977 qui a demandé la redistribution de toutes les terres acquises par la France, par les missionnaires ou encore la SLN, et a réclamé la nationalisation de l'Industrie.

La stratégie du Projet Koniambo est de créer un pôle urbain économique en province Nord. Celui-ci permettra de générer de l'emploi pour les jeunes, et marquera un départ une rupture avec la situation historique dans laquelle les

Kanaks étaient exclus du développement économique (Maire de Voh cité par HOROWITZ, 2004a).

Le Projet Koniambo représente un enjeu politique fort car il marque l'accès et le contrôle des populations Kanak à la ressource minéralogique. La Nouvelle-Calédonie place ses aspirations politiques d'indépendance dans la négociation et développement économique du territoire. L'enjeu est grand car comme le dit le Maire actuel de Koné « *Qui contrôle le nickel, contrôle la Nouvelle-Calédonie* » (cité par HOROWITZ, 2004a).

2.4. Stratégie de légitimation de l'entreprise

S'appuyant sur les expériences passées de la SLN ou même de Vale Inco, KNS met en œuvre des stratégies pour éviter de commettre les mêmes erreurs que ses concurrents afin d'être supporté localement et ainsi de ne pas rencontrer d'obstacles sur la route vers l'édification de l'Usine du Nord. La stratégie de légitimation repose sur plusieurs points clés, négligés sur les autres.

2.4.1. Le respect de la coutume

Tout d'abord, l'entreprise tient à la reconnaissance du peuple Kanak. Implantée sur des terres rachetées à un colon, KNS a néanmoins réalisé un PV de palabre en 2002 reconnaissant les clans terriens de Vavouto, leur accordant certains avantages, que nous verrons plus loin³⁵. KNS a également incité la mise en place d'une société civile professionnelle (SCP) regroupant les clans du bord de mer pour créer un interlocuteur légitime entre KNS et les entreprises locales vers qui s'orientent les principaux contrats de travaux (Entretien, IAC, Pouembout 2009; Entretien avec un membre de la SCP, Gatope). KNS tient par là à faire les choses « dans les règles » de la coutume pour garder le soutien des coutumiers.

Lors d'un entretien avec le responsable des retombées économiques à KNS, celui-ci a raconté l'histoire d'une bande de mangrove qui allait être rasée pour l'acheminement vers le port. Les pêcheuses de crabes de la tribu d'Oundjo se sont opposées fermement à ce projet de destruction. Le dialogue a été ouvert entre KNS et les pêcheuses regroupées en Association (Xathalape). KNS a proposé de transplanter les palétuviers dans un autre espace mais les pêcheuses ont néanmoins refusé. L'entretien avec ce responsable d'une part et avec les pêcheuses d'autre part a révélé une incompréhension qui s'est installée entre KNS et les pêcheuses quant à la signification de cet espace de mangrove. Pour KNS la destruction de cette mangrove ne représente pas une grosse affaire car les pêcheuses ont beaucoup d'autres endroits pour pêcher le crabe et que seulement très peu d'entre elles se

³⁵ Nous verrons par la suite que ce palabre entraînera quelques conflits de revendications foncières.

rendent sur cette bande qu'ils se proposent compenser par une transplantation de palétuviers. Seulement, c'est plus compliqué qu'il n'y paraît. L'espace de mangrove en question à Vavouto est assimilé au clan terrien du lieu, le clan Goa. C'est pourquoi seules les pêcheuses de ce clan pêchent dans cet espace. Transplanter les palétuviers dans un autre espace ne compensera alors pas un espace de pêche privilégié en lien avec un clan.

Face à l'opposition persistante des pêcheuses, KNS a alors ouvert le dialogue avec le conseil des anciens pour trouver un accord concernant la destruction de la bande de mangrove « [qui était déjà] prévu dans le projet depuis le début » (entretien, KNS, Vavouto, 2009). Le conseil a accepté les travaux de destruction en dépit des revendications des pêcheuses. Le responsable interviewé s'est alors félicité d'avoir fait malgré tout les choses dans les règles de la coutume. Celle-ci a ici été utilisée comme stratégie de légitimation du projet comme il avait été prévu dès le début, même si les principales concernées s'opposaient fermement à la réalisation d'une telle entreprise.

2.4.2. Une communication transparente

Lors de notre arrivée sur le terrain, nous avons été particulièrement bien accueillies par les représentants de différents services de KNS. J'entends par là qu'ils ont fait preuve d'une grande disponibilité et que nous avons pu rencontrer les différents responsables au sein du département des relations externes incluant les différents services dédiés à l'environnement, aux relations communautaires, à la communication-environnement etc. Il est même arrivé que l'un des responsables vienne à nous pour nous rencontrer.

Nous avons alors cherché à comprendre cet intérêt pour nos recherches et avons trouvé la piste dans une stratégie de communication afin de légitimer les actions de l'entreprise.

L'activité minière étant considérée comme très polluante et comme générant de gros profits pour les seules multinationales gérant cette activité, KNS fait un effort particulier et prône une communication transparente de ses activités.

Ainsi, s'entretenir avec nous constituait un enjeu de taille dans cette stratégie. Il s'agit de communiquer sur les efforts mis en œuvre quant au respect de l'environnement, sur les aspects positifs du projet, afin que nous, qui avons un devoir de neutralité lié à notre travail de recherche et à son éthique, communiquions à notre tour sur le bienfondé d'une telle entreprise.

De plus, par les entretiens qui nous ont été accordés, KNS a marqué son investissement au sein d'un projet local de recherche-action pour la cogestion des ressources naturelles et a marqué, de fait, son engagement dans la gestion des ressources naturelles.

Par ailleurs, la communication est très développée au sein de l'entreprise et, comme nous l'avons vu précédemment, plusieurs services sous la gestion de KNS lui sont dédiés. Le dialogue est ouvert avec les communautés locales afin de faire avancer le projet en adéquation avec les attentes de chacun. Cependant, différents événements constatés durant la période de terrain ont laissé croire que la communication apparente est une stratégie de légitimation du projet.

Comme l'a souligné un interlocuteur de KNS concernant la destruction d'une bande de mangrove, « *C'était prévu dans les plans* ». Un dossier concernant la construction d'un conduit rejetant les eaux usées de l'usine (servant notamment aux circuits de refroidissement des machines et aux eaux usées de la base-vie) dans la mer a circulé dans les mains des différentes associations locales afin que les gens en discutent et apportent leur opinion concernant ce point du projet. Celui-ci est très délicat car il a causé une forte opposition sur le site de Goro Nickel. KNS a alors usé de diplomatie pour faire accepter le conduit en ne l'évoquant qu'une fois les travaux de construction de l'usine bien entamés³⁶.

Comme pour la bande de mangrove, si le dialogue est ouvert, l'issue du débat n'en reste pas moins figée car les plans de constructions sont achevés depuis le départ du projet.

Les services dédiés aux relations communautaires consistent au recueil d'informations auprès des populations locales et en des campagnes d'informations (Entretien, KNS, 2009), créant ainsi un dialogue entre KNS et les communautés. Le dialogue est ouvert mais il s'agit de trouver des terrains d'entente avec les associations ou les tribus et à faire accepter le projet localement moyennant des compensations comme la construction d'un marché pour les pêcheuses d'Oundjo en compensation de la perte économique due à la destruction de la bande de mangrove. Les moyens de compensation mis en œuvre participent à neutraliser les oppositions pouvant émerger face à l'avancement du projet.

2.4.3. Le politique et l'économique

La dimension hautement politisée du projet est mise en avant par l'entreprise pour légitimer les dégradations occasionnées par l'activité minière. L'enjeu politique, comme nous l'avons vu précédemment, est alors plus important et mis en perspective avec l'histoire coloniale pour marquer une rupture avec un passé douloureux. Cette rupture nécessite des sacrifices, tels que la modification du paysage ou la pollution du lagon par exemple.

L'aspect des retombées économiques est également mis sur le devant de la scène en prônant un développement économique local, limitant les oppositions allant contre le géant multinational que représente Xtrata Nickel.

³⁶ Des dossiers concernant ce conduits ont circulés auprès des associations locales durant la fin de la période de terrain de notre étude, je ne sais donc pas quelle ampleur a pris le débat par la suite.

2.4.4. Un discours qui fait consensus

Enfin le projet s'appuie sur des valeurs qui font consensus pour légitimer ses actions. « *Falconbridge œuvre pour la réalisation d'exploitations rentables, pérennes et respectueuse de l'environnement, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes : actionnaires, employés et communautés concernées.* » (www.smsp.nc).

La SMSP parle également de « *patrimoine minier* » (idem.), elle reprend le processus de patrimonialisation des ressources naturelles, ici minéralogiques, comme stratégie de légitimation du projet minier. Cette patrimonialisation appelle à la responsabilité de tous pour gérer en question, par l'invocation d'un bien commun, et exprime une idée de bénéfice pour tous par la propriété partagée entre la compagnie et les communautés concernées.

3. **Conflits, rivalités et revendications autour du projet Koniambo**

Si le projet Koniambo prouve une intégration locale réussie, des conflits d'intérêts ont néanmoins émergé autour du projet en rapport avec la question foncière, celle de la gestion et de l'accès aux ressources naturelles et surtout en rapport avec les divers bénéfices directs et indirects tirés du projet.

3.1. **Conflit interne à la tribu d'Oundjo : Le conflit de Pinjen**

La tribu d'Oundjo est actuellement scindée par un conflit résultant de différents facteurs religieux et économiques. Il a pris toute son ampleur autour d'un conflit qui concerne l'implantation de l'Usine du Nord sur la presqu'île de Pinjen, au sud de la tribu.

Revendiquée par des clans de la tribu d'Oundjo, la presqu'île de Pinjen a été réattribuée à la tribu via la création du GIE Géo6 élevage en 1989. Lors de la constitution du GIE, les clans reconnus maîtres des terres de la presqu'île les ont cédées coutumièrement au GIE afin que les retombées économiques bénéficient à l'ensemble de la tribu.

En 1999, le directeur de KNS a déterminé que Pinjen représentait le meilleur emplacement pour la construction de l'usine du Nord. Un meeting a alors été organisé à Oundjo, à la fin duquel un geste coutumier a marqué l'acceptation de la proposition (HOROWITZ, 2008b : 296). Les représentants de KNS ont perçu ce geste un accord de la part de l'ensemble de la communauté et ont entrepris les études de faisabilité. Seulement, quelques mois plus tard, le bureau du GIE a rappelé qu'il était le propriétaire légal de la péninsule et certains de ses membres sont même allés

jusqu'à bloquer la péninsule pour empêcher Falconbridge et ses sous-traitant d'y pénétrer.

En Mai 2001, neuf des dix-sept membres du GIE qui prônaient la construction de l'usine à Pinjen se sont regroupés lors d'un meeting général durant lequel ils ont modifié le statut du GIE, lui offrant ainsi la possibilité de louer les terres à l'exploitant minier.

Un mois plus tard une cérémonie coutumière avec les neuf mêmes membres du GIE a confirmé l'accord avec KNS. Mais peu de temps après deux membres du sous-groupe se sont rétractés faisant ainsi perdre la majorité aux partisans de la construction de l'Usine du Nord à Pinjen. Le même mois, le clan Tchaounyane enterré un des siens à la station de Pinjen comme signe marqueur de l'appropriation du lieu. A ce même moment, une vingtaine de personnes du même clan accompagnée des Tidjite et Poadataba ont occupé la station pour permettre à Falconbridge d'effectuer ses études.

Las de tant de complications, KNS a alors décidé de « plier bagage » et a racheté les terres de Vavouto, plus au nord, qui appartenaient à un colon européen, moyennant de grands frais supplémentaires en termes d'aménagement.

Le conflit en est venu aux mains et plusieurs personnes ont été contraintes de se rallier à l'un des camps. Un troisième groupe a néanmoins émergé : il comprend ceux qui se refusaient à prendre parti dans le conflit (Entretien, Oundjo, 2009).

Aujourd'hui le conflit s'est apaisé et si les différents clans continuent de faire la coutume ensemble, la scission reste encore visible : « *Tu ne sais pas à qui parler, les gens prennent parti pour d'autres alors ils osent plus se parler.* » (entretien, Oundjo, 2009)

3.2. Le bois tabou

Dès l'arrivée sur le terrain, j'ai assisté à l'édification d'un « bois tabou » sur le site de Vavouto qui s'est révélée source de conflits entre plusieurs protagonistes.

C'est à l'occasion de la journée internationale des peuples autochtones que le petit chef de la tribu de Gatope, au nom des coutumiers, a entrepris d'édifier un bois tabou sur le site de Vavouto. Il s'agit d'un signe de reconnaissance qui signifie que les « Kanaks sont toujours là » (entretien, Gatope, 2009). Au départ, le bois tabou devait représenter la maison des ancêtres de la tribu de Gatope. Mais tout de suite cet acte a été interprété par l'un des clans d'Oundjo comme une revendication foncière, remettant en cause son statut de maître de la terre à l'emplacement prévu pour le bois tabou.

Par la suite le bois tabou a changé de nom (nous supposons que c'est dû aux oppositions grandissantes face à l'édification de ce bois à Vavouto). Le nouveau nom signifie « *on va ensemble, on marche ensemble, on travaille ensemble* » (Entretien, Gatope, 2009). Le bois tabou serait alors le symbole d'un travail commun entre les

Kanak et l'industrie minière. Il représenterait la présence Kanak sur le site qui accueille un développement économique sans précédent.

Le jour de l'édification du Bois, nombre de coutumiers étaient présents, mais ceux d'Oundjo ont été remarqués par leur absence. J'ai appris plus tard que le président du conseil des anciens d'Oundjo, qui fait partie d'un des clans reconnus comme terriens à Vavouto, a retourné la coutume de la part du petit Chef de Gatope pour cet événement.

Les oppositions ont continué de croître et les opposants ont perçu cette édification comme une tentative de revendication de l'espace qui voudrait remettre en cause le PV de palabre qui a reconnu les clans terriens de Vavouto en 2002. Une semaine après que bois tabou a été installé, un barrage à Vavouto a été monté par les opposants et ils ont fait tomber à terre la sculpture.

Il semblerait que le conflit de Pinjen se soit reporté sur Vavouto avec la complexité supplémentaire que les terres n'ont pas été réattribuées aux Kanak avant leur achat KNS. Dès lors, les revendications ont émergé en même temps que la perspective de rentabilité des terres. « *Quand il n'y a rien sur la montagne c'est à personne, c'est comme ça chez nous les Kanak.* » (Entretien, Oundjo (confirmé à Gatope), 2009)

Les liens de parenté participent également à complexifier le conflit. En effet les deux protagonistes principaux opposés sont cousins, ce qui a eu tendance à déplacer le conflit du domaine du coutumier à celui de l'individualité.

3.3. Rivalités entre associations de pêcheurs

Il existe à Voh deux associations de pêcheurs. La première, Botevo, regroupe les pêcheurs de Boyen, Témala et Voh. Des pêcheurs de Gatope ont également rejoint l'association qui se dit « l'association des pêcheurs de Voh » (entretien, Témala, 2009). Le bureau est composé de pêcheurs professionnels mais les adhérents sont indifféremment professionnels et plaisanciers.

Parallèlement, une seconde association a vu le jour en 2008, l'association Xathalape qui regroupe les pêcheuses de crabe de la tribu d'Oundjo. Elles ont monté l'association en vue d'ouvrir le dialogue avec KNS en ce qui concerne l'accès à « leurs » mangroves situées sur le site de Vavouto. En effet, les chantiers de construction leur empêchaient l'accès aux mangroves au sein desquelles elles ont l'habitude de pêcher le crabe, espace intégré à la « réserve marine d'Oundjo » aussi informelle soit-elle.

Concernant ce sujet elles ont eu gain de cause et KNS a construit un tunnel passant sous la route empruntée par les camions. Cette solution leur garantit un accès sécurisé à leur espace de pêche. Comme je l'ai dit plus haut, KNS a également consenti à la construction d'un marché à Oundjo pour la vente des produits de la mer au bord de la RT1, en compensation de la destruction d'une bande de mangroves.

La fondation de cette nouvelle association n'a pas été sans créer des rivalités locales. La volonté de création d'une seconde association de pêcheurs à Voh a été vue d'un mauvais œil par l'association Botevo qui leur reproche de se mettre à l'écart (entretien, Témala, 2009). Cette tension est liée aux bénéfices que l'association Xathalape tire de KNS par son positionnement. En effet, le site de Vavouto est situé sur la « réserve d'Oundjo » et est reconnu pour appartenir coutumièrement à des clans terriens d'Oundjo. Le montage d'une association qui regroupe les seules pêcheuses de la tribu leur apporte de ce fait une relation privilégiée avec KNS. Les constructions du tunnel ou encore du marché ont alors créé des rivalités car elles ne profitent qu'aux seules pêcheuses de la tribu et non au village tout entier.

Les arguments de part et d'autre du conflit diffèrent. En effet les pêcheuses d'Oundjo mettent en avant le fait que Vavouto, « c'est chez [elles] » (entretien, Oundjo, 2009), tandis que les autres pêcheurs se disent subir davantage la pollution venant de l'usine (et actuellement des travaux) car ils se trouvent au Nord de Vavouto, « *dans le sens du vent et des courants* » (entretien, Témala, 2009). Les argumentaires sont basés sur deux notions différentes : l'appartenance d'une part et la dégradation écologique d'autre part.

Ainsi la création d'une nouvelle association en lien avec l'arrivée dans le paysage local du projet Koniambo fait surgir des rivalités et un sentiment d'inégalité.

3.4. Emergence de nouveaux groupes d'acteurs : La fédération des clans du bord de mer

L'arrivée de KNS dans l'arène locale a vu l'émergence de nouveaux groupes d'acteurs tels que Xathalape par exemple, association de pêcheuses d'Oundjo, qui a été créée afin d'ouvrir le débat avec KNS et de faire part des revendications et oppositions des pêcheuses en lien avec le projet. Le Comité Environnement Koniambo (CEK) est également un nouveau groupe d'acteur entré dans l'arène locale.

Il est nécessaire de bien distinguer nouvel acteur et nouveau groupe d'acteurs. En effet, si la plupart des acteurs individuels restent les mêmes localement, de nouveaux groupes se forment, affirmant certains réseaux existants porteurs d'intérêts et/ou de revendications propres. Un nouveau groupe d'acteurs, apparu en 2006, est particulièrement intéressant par les dimensions politiques et économiques qu'il représente. C'est la fédération Djélawé.

Djélawé, ou fédération des clans du bord de mer, est une association créée en mars 2006 à Voh. C'est une fédération coutumière qui regroupe les GDPL de Boyen à Pinjen (soit Kanekutch, Pouake, Xutixutapete, Tchaounyane, Tidjite, et Gounebouadjane). Elle comprend les propriétaires claniques du bord de mer, soit les coutumiers de Tahom jusqu'à la rivière Confiance. Malgré sa création il y a plusieurs années au sein du tissu associatif local, la fédération reste méconnue pour de nombreux acteurs locaux, notamment pour la Province nord.

3.4.1. Objectifs de la fédération

L'objet de la Fédération est la défense des intérêts du Patrimoine maritime, notamment dans le but de contribuer à la protection de l'environnement maritime et à l'accompagnement des projets sur la zone du littoral. La Fédération a pour objectif de mettre en place des actions contre la pollution du lagon et du littoral engendrée par l'exploitation minière notamment. Elle a monté un projet de délimitation de l'espace maritime afin de se prémunir des changements de l'organisation lagonaire avec l'augmentation démographique prévue. Cependant, aucune action de protection du littoral n'a encore été menée par Djélawé. Elle travaille avec KNS en tant qu'invité du CEK, mais elle n'en est pas membre (entretien, Voh, 2009).

Les membres de Djélawé affirment leur volonté de préserver des zones de pêche pour les générations futures en créant des réserves maritimes (entretien, Gatope, 2009). Il s'agirait de répertorier les zones de reproduction des différentes espèces de poissons et de les préserver par l'implication des tribus qui pêchent.

Le dialogue a été ouvert avec la Province nord afin de bénéficier d'un appui scientifique mais les débats se sont taris avec le changement de l'équipe provinciale.

3.4.2. La SCP Bord de Mer

Il existe une seconde structure proche de la fédération possédant le même nom : la SCP (société Civile Professionnelle) Bord de Mer. Selon un membre du bureau de la fédération, cette SCP aurait été créée à la suite de la Fédération Djélawé. C'est, selon lui, « *une structure qui rentre en capital dans KNS dans le cadre de la défense de la nature* » et qui permet ainsi de faire des bénéfices lorsqu'il s'agit de préservation de l'environnement, chose impossible avec une structure associative. Les réponses de l'interlocuteur concernant les types de bénéfices qui pouvaient être tirés de la protection de l'environnement se sont complexifiées et ont soulevé un rapport ambigu entre la fédération et la SCP.

Selon un chercheur travaillant pour la mise en place d'un Observatoire socio-économique par KNS, la SCP Bord de Mer a été créée d'après une initiative de KNS qui souhaitait avoir un interlocuteur unique en matière de représentants claniques pour ce qui concerne les contrats passés avec les entrepreneurs locaux. C'est de fait une structure à but purement lucratif.

Contrairement à la fédération, la SCP est déjà bien lancée et s'est attiré des contrats d'exploitation tels que des terrassements et des roulages. Au sein de la SCP, les contrats sont partagés entre chaque membre des différents GDPL.

3.4.3. Lien entre coutumier, politique et économique

La fédération reste une entité mystérieuse dans le paysage local. Les membres du bureau sont indisponibles pour d'éventuels entretiens et les objectifs réels restent obscurs.

La composition du bureau laisse émaner des questionnements quant aux raisons sous-tendant la création d'une telle fédération de clans.

Les membres de Djélawé sont pour la plupart des entrepreneurs et aucun pêcheur n'est représenté au sein du bureau administratif de la fédération.

En regardant la constitution du bureau de Djélawé, on constate que l'ensemble des six membres du bureau administratif sont de Gatope et Oundjo : quatre de Gatope et deux d'Oundjo. L'ensemble des clans du bord de mer n'est pas représenté. De plus, on retrouve au fondement de la fédération des personnalités qui étaient auparavant à la tête du GAOU, ou encore partisans de la construction de l'usine, au sein du conflit de Pinjen et ce sont également à la tête de la SCP Bord de Mer.

La constitution de Djélawé laisse représenter la scission de la tribu d'Oundjo avec seulement trois des clans de bord de mer représentés (Tchaounyane, Fouange, Tidjite, qui représentaient les partisans pour l'usine du Nord à Pinjen dans le conflit de Pinjen). Cette non-représentativité laisse penser que la fédération répond à une logique politique et économique (HERRENSCHIDT & LEOPOLD).

En effet, le lien entre la SCP et la fédération laisse transparaître une logique économique en rapport avec les activités de KNS puisque certains clans désirent se positionner en interlocuteurs privilégiés de l'entreprise.

La dimension politique de Djélawé se traduit par la volonté de quelques acteurs de contrôler le littoral par la création de réserves marines tribales, leur donnant ainsi le contrôle de tous les wrafs de Boyen à Népoui et donc de toutes les activités économiques en lien avec le lagon. Cela renvoie aux activités maritimes de KNS et de contrôle du port.

Cependant, la fédération a émergé tard par rapport au lancement du projet Koniambo. Le CEK s'est fait sans lui et pour le moment son pouvoir reste limité.

4. Stratégies d'acteurs, entre économie, statut social et environnement

Les conflits entre les différents acteurs et groupes d'acteurs traduisent des stratégies qui mêlent de manière complexe lien à la terre, statut social et intérêt économique.

On assiste à une montée des revendications de propriété coutumière en lien avec l'implantation de l'Usine du Nord et des profits que celle-ci pourrait générer pour le clan, la famille ou la tribu. Ce sont des conflits d'intérêt qui émergent alors entre les protagonistes qui utilisent divers argumentaires et stratagèmes pour légitimer des droits particuliers par rapport au projet, pour accéder à un relatif contrôle de ses activités et donc de son capital ou encore pour tirer des bénéfices en lien avec la dégradation de l'environnement.

Chaque acteur ou groupe d'acteurs utilise les moyens qui sont les siens pour légitimer sa position : prôner son clan comme maître de la terre sur le site d'implantation, mettre en avant l'appartenance aux clans de bord de mer, insister sur sa dépendance à une ressource menacée par les activités de l'usine etc.

Au sein des argumentaires déployés, la dégradation de l'environnement est un thème central. En effet, les perceptions des dégradations écologiques liées à l'exploitation minière dépendent largement du potentiel des changements économiques et des statuts sociaux locaux (HORROWITZ, 2008b : 292). Comme je l'ai noté auparavant, les craintes à propos des changements environnementaux engendrés par l'usine sont peu exprimées. Les gens placent leur confiance en KNS pour prévenir la dégradation écologique car leurs espérances envers le changement économique qu'apportera l'usine dépassent les inquiétudes écologiques.

Lors d'un entretien avec un employé du service des relations communautaires de KNS, originaire de Gatope, celui-ci me dit que « *les inquiétudes par rapport à la pollution apparaissent plus grandes pour les pêcheurs qu'en tribu* ». Il poursuit en affirmant que « *les pêcheurs d'Oundjo se plaignent du dragage et de la turbidité de l'eau alors qu'à Gatope, on ne se plaint pas et pourtant c'est juste devant chez nous.* » En effet, beaucoup d'entreprises en lien avec le chantier du projet Koniambo existent à Gatope et les pêcheurs sont peu nombreux par rapport au nombre qu'ils représentent à la tribu d'Oundjo. C'est pourquoi les habitants de la tribu de Gatope accorderaient une plus grande confiance dans le projet.

La dégradation de l'environnement par l'exploitation minière est également interprétée comme un argument pour réclamer une compensation économique. C'est ce qu'ont fait émerger les données de terrain à propos des associations locales de pêcheurs (cf supra).

Le conflit de Pinjen, à Oundjo, donne également une approche intéressante des conflits d'intérêts et des stratégies d'acteurs autour du projet minier. Les motivations de voir ou non l'usine du Nord s'implanter à Pinjen renvoyaient au bien-être de toute la communauté, aux intérêts personnels ou au clan (HORROWITZ, 2008b :296) avec notamment l'espérance de voir la compagnie minière payer une location pour son implantation sur des terres coutumières. On a alors vu apparaître à Oundjo des revendications de « premier occupant » de la péninsule, statut qui impliquerait des bénéfices disproportionnés pour le clan tels qu'une rente ou une préférence à l'emploi de membres du clan. De plus, la justification d'appartenance au clan du « premier occupant » apporterait à celui justifiant de cette appartenance un haut statut social localement. L. Horowitz (2008b :298) souligne à ce sujet que les opinions sur la localisation de l'usine sont directement liées aux attentes des opportunités économiques et micro-politiques.

Ces espérances sont contrées par le fait que le paiement de « royalties » par les firmes internationales et la préférence à l'emploi sont des pratiques illégales en Nouvelle-Calédonie (Ibid : 296). Cependant, ces pratiques ont glissé vers des formes de contribution économique relevant du « développement économique local » et de « compensations économiques » pour la dégradation environnementale. Ces pratiques mises en place par KNS sont liées à la volonté de s'ancrer dans l'arène locale et de se faire accepter des différents groupes d'acteurs. (cf infra).

5. Projet minier et citoyenneté locale

KNS, multinationale résultant de l'association de la SMSP, entreprise calédonienne, et de Xtrata, entreprise canadienne, est considérée ici comme un étranger qui doit négocier son exploitation minière nationalement mais aussi localement. Elle doit négocier son entrée auprès des communautés locales détentrices des terres coutumières et des gisements.

En effet, l'économie morale locale a la capacité d'intégrer les étrangers et leur donne un statut de citoyenneté conditionnelle et l'accès aux ressources naturelles (LE MEUR, 2010). En retour, l'entreprise doit faire preuve d'un bon comportement et d'une participation au développement local. Selon la logique d'accueil, la compagnie minière doit prouver sa volonté d'intégration. Celle-ci passe par le respect de la hiérarchie locale, ce qu'a prouvé KNS en reconnaissant les propriétaires coutumiers de Vavouto même si les terres appartenaient légalement à un colon européen. KNS s'applique également à respecter cette hiérarchie en cherchant l'approbation des projets de construction par les responsables coutumiers. L'entreprise doit aussi faire en sorte que les ressources qu'elle exploite et les bénéfices qu'elle en tire renvoient au collectif d'accueil. C'est ce qu'elle a cherché à faire en favorisant le développement économique par la sous-traitance des entreprises de la région. La compagnie a également incité la formation de la SCP Bord de Mer qui regroupe les différentes entreprises des tribus littorales de la région de VKP. Ainsi la citoyenneté conditionnelle se renforce au fur et à mesure que des efforts d'intégration sont faits par l'entreprise (JACOB et LE MEUR, 2010).

La compensation économique, comme j'ai pu le constater avec les associations de pêcheurs notamment, joue un rôle important dans le processus d'intégration de KNS. Pour les populations locales, cette compensation est relative à l'exploitation de la dimension immatérielle de la terre et à la protection de son potentiel créateur. Cela s'inscrit dans la conception de la terre par la fertilité qu'elle représente (cf supra, LE MEUR, 2010). La compensation renvoie à la responsabilité sociale de l'entreprise, à la dégradation écologique induite de l'exploitation des ressources minéralogiques et inclue son bon comportement.

KNS fait ainsi preuve de sa volonté d'intégration en respectant la hiérarchie coutumière mais aussi en prouvant son bon comportement vis-à-vis de l'exploitation

des ressources naturelles et vis-à-vis de la dégradation que cela induit pour les autres formes de ressources, lagunaires par exemple. Ces efforts lui permettront d'accéder au statut de citoyen conditionnel sans participation politique, tel que l'accord de Nouméa le prévoit.

Conclusion sur le Projet Koniambo

Pour résumer, le Projet Koniambo, d'envergure internationale intervient comme un opérateur de développement dans la région de Voh-Koné-Pouembout dans une politique d'émancipation et de rééquilibrage. Ce projet est responsable de profondes mutations socio-économiques et environnementales, notamment sur les écosystèmes littoraux et lagunaires, sur la zone. Cependant, peu de craintes sont exprimées à ce sujet, contrairement à d'autres projets de même type sur le territoire. En effet, la dimension hautement politisée du projet freine les oppositions. Outre l'émancipation et le rééquilibrage, il représente la participation Kanak au développement économique de leur pays. De plus, une stratégie de légitimation est mise en place par la compagnie qui allie respect des hiérarchies coutumières, communication avec les populations et développement économique local.

Les enjeux liés à l'implantation de l'Usine du Nord dans la région a fait naître des tensions et conflits d'intérêts autour de la gestion, de l'accès et du contrôle des ressources naturelles entre différents groupes d'acteurs et à différentes échelles. Les stratégies d'acteurs, mêlent lien à la terre, statut social et enjeux économiques. Au sein des argumentaires déployés, la dégradation environnementale du littoral est très présent, lié aux débats actuels.

Face à ces diverses revendications, KNS fait preuve de bon comportement et d'une volonté certaine d'intégration dans le tissu local, l'enjeu étant pour lui d'accéder à une citoyenneté locale conditionnelle.

Un autre projet intervient dans la région, il mêle les notions de cogestion des ressources naturelles et patrimonialisation, c'est le projet COGERON.

Partie IV : La cogestion des ressources naturelles : enjeux, patrimonialisation et stratégies locales

COGERON, projet de recherche-action pour « organiser la cogestion des récifs à forte valeur patrimoniale » dans la région de Voh-Koné-Pouembout (VKP), entre dans le contexte local comme un acteur étranger (localement) de développement. Dans cette partie consacrée à l'analyse des enjeux d'un tel type de projet, je me pencherai plus particulièrement sur les stratégies d'acteurs liées à la mise en place d'une cogestion des ressources naturelles dans un contexte local. Dans un deuxième temps, j'analyserai le processus de patrimonialisation des ressources naturelles liées au montage du projet COGERON et la manière dont ce processus est utilisé comme outil de revendications identitaires et autres stratégies d'accès aux ressources naturelles.

Je tiens à préciser que la cogestion est l'axe principal de recherche du mémoire de M. Toussaint qui a réalisé l'étude de terrain avec moi (cf. TOUSSAINT, 2010). C'est pourquoi je ne m'étendrai pas sur l'analyse du projet COGERON ou sur le concept de Cogestion. J'ai choisi d'axer mon travail de recherche sur l'aspect patrimonial mobilisé dans le projet, sujet que j'ai appréhendé lors de la rédaction d'un précédent mémoire bibliographique (PONCET, 2009).

1. COGERON et la participation locale

Le projet de recherche-action COGERON a été initié il y a trois ans dans la région de VKP (cf. la présentation plus détaillée du projet en première partie). Ce projet est né d'un rapprochement entre la Province nord et l'IRD qui ont décidé ensemble de monter un projet de recherche-action pour tenter de répondre aux questions de gestion des ressources naturelles lagunaires face à un contexte de développement rapide de la zone. La deuxième idée, en lien avec l'aspect « action » du projet, était d'insuffler une dynamique locale permettant d'organiser une cogestion des ressources.

Que ce soit à propos de l'aspect recherche ou action du projet, COGERON, pour mener à bien ses axes de travail, se doit de faire sa place dans le paysage local. En effet, il fait appel à la participation individuelle et collective des différents acteurs locaux. Il s'agit de les solliciter pour contribuer à l'avancée des recherches en fournissant les informations qu'ils possèdent concernant les ressources, l'organisation de la pêche etc., tout en participant au suivi des ressources (crabes, poissons, holothuries). Un investissement personnel est aussi requis lors des ateliers participatifs mis en place par l'IAC de Pouembout dans le cadre du projet. Ce dernier doit se faire accepter localement par les communautés locales mais aussi par les

acteurs institutionnels et économiques locaux pour une mise en place réussie d'une cogestion. La promiscuité des membres de COGERON et de ceux du service des pêches de la Province nord favorise l'entente entre les deux institutions. Cependant certains acteurs de la Province nord ne « croient » pas au projet et ils ont montré leur désaccord par leur absence de participation à ce dernier. J'ai pu le constater lors d'entretiens individuels avec deux agents de ce service. Le premier, durant toute la période de terrain, a suivi de près nos travaux, nous a orientés dans nos réflexions et vers des personnes ressources, dans le but, à mon sens, de faire avancer la réflexion sur l'organisation de la pêche lagonaire locale.

Le second, quant à lui, je ne l'ai rencontré qu'une seule fois. Tout en restant très poli, il a su manifester son refus de s'investir dans le projet d'une part en ne participant pas ou peu aux réunions du projet et d'autre part en ne nous fournissant que très peu d'informations pour faire avancer l'enquête anthropologique. Sa position avec les communautés locales l'empêchait d'après lui de nous fournir des informations concernant les conflits sur lesquels nous travaillons. Il préférerait que nous en discutions directement avec les principaux concernés. Certes, je comprends très bien ce positionnement, même si les principaux concernés, comme on peut facilement l'imaginer, ne se révélaient pas très loquaces quant à ces sujets épineux.

Selon J.P. Oliver de Sardan (1995 :175) les acteurs locaux possèdent de la ressource pour agir sur la mise en œuvre d'un projet, que ce soit en faveur ou à l'encontre de celui-ci. Ainsi le refus de participer représente une résistance passive qui fait partie des formes invisibles d'action même pour les personnes démunies de pouvoir.

Les ateliers participatifs à l'IAC ont donné un exemple concret de la non-participation et des raisons au fondement d'un tel refus. En effet, la première tentative d'ateliers participatifs avec les pêcheurs professionnels et plaisanciers de la région a été avortée en raison d'un nombre trop restreint de participants. La crainte de dévoiler ses coins de pêche, ses pratiques plus ou moins légales ont freiné les participants. De plus les lieux où se sont tenus les ateliers (à la mairie de Pouembout et à l'IAC) en ont découragé d'autres, ce à cause de la distance pour se rendre sur le lieu où se déroulent les ateliers, ou par rapport à ce que représente l'institution.

A Oundjo, le conflit interne à la tribu a complexifié la participation des pêcheurs aux ateliers. En effet, deux pêcheurs de clans opposés ne se rendraient pas ensemble aux ateliers, de même qu'ils n'échangeraient pas durant celui-ci. Enfin, le fait que les ateliers soient destinés à ouvrir un dialogue entre les pêcheurs de toutes les communautés de la région (kanaks, européens, wallisiens, indonésiens etc.) a freiné la participation de certains. Il faut garder à l'esprit que la ségrégation spatiale, sociale et raciale générée par la politique de cantonnement durant la période coloniale a profondément marqué l'organisation sociale actuelle de la Nouvelle-Calédonie (cf. supra et cf. aussi : BENSA, 1998 ; 2000 ; LE MEUR, 2010 ; MERLE, 1993).

Cependant certains acteurs se sont investis dans le projet pour diverses raisons. KNS, par sa participation à l'élaboration d'un logiciel de suivi environnemental et par le fait que les membres de la compagnie aient donné de leur temps pour répondre à nos questions, a fait preuve de sa volonté d'intégration et de son bon comportement vis-à-vis de la gestion des ressources naturelles.

Les pêcheurs locaux, quant à eux, se sont investis dans le projet auprès de nous, ou par la réalisation du suivi des crabes. Ils ont répondu à des intérêts d'ordre économique parfois (les pêcheuses de crabes sont rémunérées pour effectuer le suivi) ou autre.

Ce sont ces intérêts et stratégies d'acteurs que je souhaite analyser plus en détail dans la partie qui suit.

2. Les enjeux locaux de la cogestion

2.1. La cogestion, à la croisée les savoirs traditionnels et scientifiques

La cogestion des ressources naturelles, basée sur le mélange d'un modèle occidental de conservation qui passe notamment par l'instauration d'aires protégées, est supportée par un gouvernement central et inclut des restrictions dans l'usage des ressources et du tourisme avec une conservation basée sur les institutions et les autorités coutumières locales (HOROWITZ, 2008a :258-278).

Selon A. Dahl, ce mode de gestion permet de reconstruire une confiance dans les pratiques traditionnelles (DAHL, 2002) qui pourraient fournir un « meilleur guide de développement durable » que ce qui se fait actuellement (DAHL, 1989).

Cependant ce type de gestion découle en réalité d'interventions « top-down »³⁷ pour la plupart (HOROWITZ, 2008a). C'est d'ailleurs ce que l'on peut constater avec le montage de COGERON qui n'émane pas de l'expression d'une volonté locale mais de celle d'un institut de recherche national et du gouvernement provincial. Ce type de montage représente des obstacles. Il existe des différences de perception des ressources naturelles entre les résidents et les organisations. Leur intention de protéger ces ressources ne se rejoignent pas toujours également. Les relations tendues en Nouvelle-Calédonie entre les communautés et le gouvernement participent à complexifier la mise en place d'un tel type de projet et les conflits internes, comme le conflit relevé à Oundjo, rendent difficile le dialogue avec l'ensemble de la communauté locale.

³⁷ C'est-à-dire d'interventions par le haut (institutions de Développement, Etat etc.) vers le local (les communautés-cibles).

2.2. Les enjeux de la cogestion

L'investissement de certains acteurs locaux et le refus de participation d'autres au sein du projet COGERON traduit les enjeux que représente la mise en place d'une cogestion au niveau local.

Tout d'abord, la terre (et dans le cas présent la mer) représente un objet politique et économique important ainsi qu'un élément indissociable de la culture Kanak.

Pour les communautés locales, les projets de cogestion comportent des enjeux importants en termes d'empowerment³⁸, de démocratie et de propriété (HOROWITZ, 2008a). Ils représentent un moyen de récupérer le contrôle sur des terres et des ressources qui sont les leurs selon un principe d'antériorité.

Le fait d'instaurer un mode de gestion qui s'appuie sur les savoirs traditionnels représente un enjeu important en termes de renforcement de l'identité culturelle. En effet, cela permet la préservation d'un patrimoine culturel lié à la terre qui comporte des légendes, des tabous, des sites classés etc. Ce mode de gestion permet également la préservation des espèces significatives d'un point de vue culturel. La réinstauration des gardiens traditionnels ouvre la voie vers la réaffirmation des autorités coutumières des maîtres de la terre qui régulent la gestion et l'accès aux ressources.

Les projets de cogestion et par là-même de conservation de la nature comportent un enjeu économique non négligeable pour les communautés locales car ils assurent un développement économique par le tourisme et un soutien financier de la Province. Ce dernier aspect apparaît comme ironique dans le sens où les Kanak refusent la domination d'un gouvernement français, synonyme de colonialisme, mais accueillent le soutien financier et technique de la Province, institution mise en place par ce même gouvernement. Cependant, l'assistance financière de la France peut être perçue comme un atout en réserve au service des revendications Kanak (HOROWITZ, 2005 cité par le même auteur, 2008a), « les Kanak font avec ce qu'on leur propose ».

Cependant un projet de cogestion tel que COGERON se heurte à des obstacles locaux, tels que le manque de participation constaté sur le terrain car il représente des enjeux de perte de pouvoir pour certains acteurs. Un tel projet décourage les communautés qui le perçoivent comme autant de menaces à leur autonomie. S'il est un bon moyen de réinstaurer l'autorité coutumière, il aura comme effet de « remettre les gens à leur place », de changer les statuts de chacun pour se tourner à nouveau vers la hiérarchie clanique coutumière. (ibid) Cela peut créer des tensions micro-politiques.

³⁸ L'empowerment est le processus d'acquisition d'un « pouvoir », qu'il soit économique, politique ou social par l'individu et qui mène à son autonomisation.

3. Cogestion, communauté et gouvernamentalité

3.1 La construction de la communauté

La cogestion des ressources naturelles est basée sur une gestion communautaire. Cependant, j'ai pu constater sur le terrain que la « communauté » ciblée par le projet COGERON était hétérogène, faite d'individus d'origines diverses et aux intérêts divergents. C'est cette hétérogénéité qui marque la difficulté de la réalisation du projet.

Il convient de revenir sur le concept de communauté et de s'interroger sur la construction de la communauté dans le cadre des politiques et des interventions de gestion des ressources. Je m'appuierai sur les travaux de P.-Y. Le Meur qui a fourni une analyse approfondie des questions de communauté et d'appartenance.

Au fondement même des conceptions de gestion communautaire, on part souvent du principe qu'il y aurait une entité préexistante à l'intervention (LE MEUR, 2008). Cette entité renvoie à une connotation spatiale de la communauté fondée en villages, hameaux, communes etc. mais a tendance à oublier la dimension morale de la communauté. En effet, l'histoire du peuplement, la religion, la politique, les migrations etc. sont autant de faits qui participent à complexifier la réalité de la communauté.

Les programmes de gestion travaillent auprès de groupes qui s'assemblent autour d'intérêts, de principes moraux communs et autour d'une visée de grandeur de la localité ou du groupe (BOLTANSKI et THEVENOT cités par LE MEUR, 2008). Mais, à mon sens, il faut garder à l'idée qu'un groupe, même construit sur une unité apparente de pensée, de religion, de politique ou d'intérêts, regroupe des individus autonomes et indépendants, qui possèdent leur propres opinions et intérêts personnels. De plus, l'unité apparente cache souvent des conflits internes qui complexifient la structure du groupe (cf supra).

En somme, la réalité de la gestion communautaire est construite par l'intervention, elle est « imaginée », pour reprendre les termes de P.-Y. Le Meur (2008). Cette construction est également valable pour les notions d'Etat, d'Environnement ou de Développement.

3.2. Communauté et gouvernamentalité

Les communautés locales, aussi plurielles soient-elles, mettent en jeu des échelles différentes et influent sur les gouvernamentalités spécifiques qui sont mises en place par des interactions entre les communautés et les institutions étatiques. Selon le même auteur (2008), la gouvernamentalité environnementale comporte trois dimensions constitutives : L'évolution des relations entre l'institution étatique et la communauté (comme nous venons de le voir), l'émergence de nouvelles arènes et de nouvelles instances dans la régulation des questions environnementales et la

manière dont les sujets repensent leurs relations à l'environnement, aux normes et aux institutions.

La gouvernamentalité est alors l'affaire conjointe de l'Etat, de la localité et du sujet. Ainsi, la gestion communautaire des ressources naturelles est traversée par différents niveaux de référence allant du local au global. Les politiques de gestion des ressources naturelles traduisent souvent une volonté d'ancrage direct dans le local en contournant l'Etat, processus facilité par la décentralisation.

Les programmes de gestion des ressources naturelles font intervenir des acteurs extérieurs, organisations de développement, ONG etc. qui brouillent les frontières étatiques entre la nation et les instances non-étatiques, le national et l'international etc. (ibid.). Ainsi certains programmes, sous couvert de gestion participative, redéfinissent les frontières de l'inclusion et de l'exclusion politique (JACOB et LE MEUR, 2010).

4. La patrimonialisation des ressources naturelles au profit de la cogestion

4.1. La notion de patrimoine

Le projet COGERON, « pour organiser la cogestion des récifs et lagons à forte valeur patrimoniale », s'appuie sur la notion de patrimoine pour assister à la mise en place d'une cogestion des ressources marines. Celui-ci devait se dérouler de manière parallèle dans la région de VKP mais aussi sur l'archipel d'Ouvéa, dont les lagons ont été récemment inscrits sur la liste des patrimoines mondiaux de l'UNESCO³⁹. Les lagons de VKP ne font pas partie de ce classement, pourtant, nous le verrons au cours de cette partie, la dimension patrimoniale prêtée à l'espace lagonaire de cette région est ressentie, aux yeux du projet de cogestion tout du moins.

4.1.1. Définitions du patrimoine

Le terme de patrimoine est couramment utilisé de nos jours par des projets de conservation et il s'applique aussi bien à quelque chose de culturel que de naturel. Différentes disciplines utilisent ce concept, elles mettent le doigt sur un aspect ou un autre de cette notion de patrimoine.

Etymologiquement, le patrimoine regroupe l'ensemble des biens familiaux reçus en succession du père et détenus en propriété. Le concept de propriété est déterminant dans la notion de patrimoine. Pourtant, la propriété apparaît ambiguë selon les définitions prêtées par différentes disciplines au patrimoine. Le patrimoine peut revêtir plusieurs formes : on parle de patrimoine culturel ou naturel. Selon moi,

³⁹ En 2008.

cette distinction n'est pas porteuse de beaucoup de sens car, comme nous le verrons, la frontière entre patrimoine culturel et naturel possède des contours incertains.

Selon le droit foncier, l'appropriation est exclue du patrimoine. Le patrimoine commun devrait entraîner une protection du bien patrimonialisé car personne n'en détient la propriété et il est partagé au sens large au sein de la communauté d'appartenance. Cependant, la non-propriété du bien commun n'entraîne pas toujours sa protection.

Dans le domaine juridique, la propriété organise les relations entre un objet et un sujet de droit (AUBERT, *in* CORMIER SALEM, ROUSSEL, 2002 : 101-124⁴⁰). Cette définition, pilier du code civil, s'impose dans les représentations juridiques pour l'organisation des rapports entre l'Homme et la Nature.

Selon le droit environnemental, la notion de patrimoine de nature est un concept « purement intellectuel » (CORMIER SALEM, ROUSSEL, 2002 : 15-27⁴¹, citant AUBRY et RAU, 1953). Effectivement, le droit n'envisage pas les choses dans leur matérialité mais comme un ensemble de droits et d'obligations. Selon moi, les définitions juridiques du patrimoine sont très importantes car nous évoluons dans un monde extrêmement juridique.

Selon le langage économique, la notion de patrimoine renvoie à la fois à un ensemble de biens mais aussi à un ensemble d'usages ayant une fonction de lien social inter et intra générationnel, engendrant des flux économiques.

Hewison a proposé une définition simple du patrimoine : il comprend tout ce que les gens veulent sauvegarder, matériel par exemple, mais il représente aussi une certaine éthique du passé.

En anthropologie, il est acquis que le patrimoine naturel se traduit par des pratiques sociales interdisant l'accès à certains types de lieux. Cependant ces interdits n'ont souvent pas de rapport avec un éventuel sentiment écologique de la communauté concernée mais expriment plutôt la manifestation de pratiques religieuses. On peut alors penser que les patrimoines naturels que l'on accorde volontiers à des sociétés dites traditionnelles n'existent que dans le regard extérieur. Selon Dugast (*in* CORMIER SALEM, JUHE-BEAULATRON, BOUTRAIS, ROUSSEL, 2005), le patrimoine naturel est une interprétation extérieure de pratiques et de savoirs exprimant un rapport à la nature ; l'éthique et les règles sociales dépassant les questions de conservation des ressources et de l'environnement. A mon sens, on peut prendre cette remarque comme allant de paire avec l'idée qu'un patrimoine naturel ne possède d'existence qu'aux yeux de projets de conservation des ressources

⁴⁰ « La gestion patrimoniale des ressources forestières à Madagascar, limites et perspectives d'une révolution par le haut »

⁴¹ « Mettre en patrimoine la nature tropicale : histoire ancienne, enjeux nouveaux »

occidentales, car d'un point de vue émique⁴², même porté sur des ressources naturelles, un patrimoine renvoie à une idée de patrimoine culturel.

H. Ollagnon définit le patrimoine comme « un ensemble d'éléments matériels et immatériels qui concourent à sauvegarder l'autonomie et l'identité de leur titulaire et son adaptation face à un univers imprévisible. » (1984, cité par DE MONGOLFIER in JEUDY, 1990 : 21-27⁴³)

Les définitions du patrimoine sont essentielles pour comprendre dans quel contexte nous évoluons, car les définitions de chaque discipline permettent de dégager les points de vue et les représentations d'un même objet. Cependant, même s'il existe une riche bibliographie anthropologique concernant le patrimoine, je ne développerai pas outre mesure car d'une part, sur le terrain, les définitions juridiques du patrimoine représentent une grande importance pour comprendre le contexte de projets de gestion et de conservation des ressources ; et d'autre part, la notion de patrimoine n'est pas au cœur du débat que je souhaite mener. En effet, il me semble plus intéressant de me pencher sur la construction du patrimoine, sur les stratégies que cette construction patrimoniale met en œuvre et sur les effets qu'elle a sur la gestion des ressources naturelles, soit autour du processus de patrimonialisation.

4.1.2. Patrimoine et histoire

La notion de patrimoine, très liée à la transmission et à l'héritage, est de fait une notion attachée à l'histoire, au passé et aux traditions. La transmission renvoie à celle d'un bien commun mais aussi à la transmission de savoirs. J. Boutrais et D. Juhé-Beaulatton appellent cette notion de transmission des « comportements patrimoniaux » (2005). Nous verrons plus loin, en analysant les enjeux du processus de patrimonialisation, que ce lien avec l'histoire tient son importance dans le processus.

4.1.3. Patrimoine et territoire

Le patrimoine « naturel », par rapport au patrimoine dit « culturel », a toujours une dimension spatiale. Le territoire sert d'assise spatiale au patrimoine. En ce qui concerne la notion de territoire, elle relève du domaine identitaire, des représentations au sein d'une société, du religieux et du politique. L'interaction entre le patrimoine et le territoire renvoie à la question de la propriété, aux frontières entre bien privé, public et commun. La notion représente alors une entrée pour questionner le foncier dans une société. Dans le cas présent, il est plus difficile de le questionner car il s'agit de foncier maritime sans propriété possible au regard du droit français. Cependant, dans la représentation du foncier Kanak, l'espace n'est

⁴² Le point de vue qui s'appuie sur les concepts et systèmes de pensée de la société étudiée, en opposition au point de vue éthique qui représente celui du chercheur.

⁴³ « La gestion patrimoniale des ressources naturelles »

pas considéré de manière géométrique mais met l'accent sur des lieux et des trajectoires historiques. Les terres coutumières forment un espace hétérogène qui renvoie davantage à des cheminements et à des liens sociaux (LE MEUR, 2003). Ainsi le territoire se prolonge dans la mer et la propriété aussi.

Le lien entre les notions de patrimoine, de territoire et d'identité se révélera particulièrement pertinent dans l'analyse des stratégies patrimoniales d'acteurs.

5. Le patrimoine mondial de l'UNESCO et les lagons calédoniens

Lors de la rédaction de mon précédent mémoire (PONCET, 2009), j'ai développé la mise en place du projet d'inscription des lagons calédoniens à la liste pour le patrimoine mondial de l'UNESCO et les enjeux qui lui sont liés. Je ne développerai pas de nouveau, car outre le fait que je l'aie déjà fait, les lagons de VKP ne font pas partie des sites calédoniens inscrits sur la liste pour le patrimoine mondial. Cependant, cela reste intéressant d'analyser la patrimonialisation des ressources autour du projet COGERON car il devait également se dérouler à Ouvéa, dont les lagons ont été classés au patrimoine mondial. Cependant la patrimonialisation engendrée par un tel classement a tendance à déborder les frontières des sites inscrits et on retrouve à VKP les effets de ce processus. De plus, la mise en réserve d'un espace lagonaire revendiqué par la tribu d'Oundjo donne une seconde approche de la patrimonialisation des ressources naturelles.

Un projet d'inscription des lagons calédoniens a été lancé par des associations environnementales locales en 2001. Trois ans plus tard, elles ont reçu le soutien du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ainsi que du Sénat coutumier. Après les démarches d'experts et avec l'appui du Comité français pour le patrimoine mondial la proposition d'inscription s'est faite sous les termes de « bien en série » (www.ifrecor.nc). De ce fait, six sites représentatifs de l'ensemble des lagons de Nouvelle-Calédonie ont été préalablement sélectionnés, ce qui représente 15000Km² de récifs et de lagons, soit 60% des lagons de la Grande Terre et des Iles Loyauté, englobant les lagons d'Ouvéa.

En 2008, après différentes évaluations par les instances compétentes, l'inscription des lagons calédoniens à la liste pour le patrimoine mondial de l'UNESCO est validée, soit 7ans après le lancement du projet (PONCET, 2009).

Concernant la définition que l'UNESCO fait du patrimoine, elle utilise le terme de patrimoine commun de l'humanité, cependant, dans le domaine juridique, l'idée de « patrimoine commun » est un pléonasme car le patrimoine exprime déjà le bien commun.

6. Le processus de patrimonialisation et ses enjeux

6.1. Les enjeux de la patrimonialisation

Les patrimoines sont des objets d'enjeux politiques, économiques, culturels et identitaires (BOUTRAIS, BEAULATON, in CORMIER SALEM, JUHE-BEAULATON, BOUTRAIS, ROUSSEL, 2005). Ils sont construits, déformés, manipulés, en fonctions d'intérêts multiples qui relèvent des acteurs porteurs de ce patrimoine. Lorsque ceux-ci sont des acteurs locaux, on parle de patrimonialisation endogène. Lorsqu'au contraire ces acteurs porteurs du patrimoine sont extérieurs au contexte local, tels que l'Etat, ou même des projets de conservation de la nature ou de développement, on parle alors de patrimonialisation exogène (CORMIER SALEM et ROUSSEL, in CORMIER SALEM, JUHE-BEAULATON, BOUTRAIS, ROUSSEL, 2002 : 15-27⁴⁴)

Dans le cas qui nous intéresse, celui des lagons de VKP, la patrimonialisation des ressources est à la fois endogène et exogène. En effet, elle découle de revendications identitaires Kanak de la tribu d'Oundjo et de la mise en place du projet COGERON par des institutions externes. La patrimonialisation représente alors des enjeux multiples tant pour les acteurs locaux que pour le projet et les institutions porteuses de ce projet (en l'occurrence la Province nord, le projet lui-même et les institutions membres du projet telles que l'IRD ou l'IAC).

Les deux enjeux majeurs de la patrimonialisation des ressources naturelles sont liés à des revendications identitaires et à l'accès aux ressources naturelles. Il s'agit de revendiquer une propriété de l'espace et la capacité de sa communauté à gérer ses propres ressources. Les enjeux patrimoniaux apparaissent souvent dans le cadre d'une compétition d'accès et de contrôle des ressources naturelles ou est invoqué par rapport à la menace de disparition des ressources naturelles. Ces conditions se retrouvent dans la région de VKP avec l'arrivée massive de migrants et celle d'un acteur économique qui exploite les ressources naturelles du sol et génère une pollution pour celles du lagon.

La patrimonialisation représente une conquête des espaces de pouvoirs. Elle permet au détenteur du patrimoine se s'affirmer comme porteur d'identité et de donner à sa communauté la capacité de négocier avec les instances comme un interlocuteur légitime. En effet la notion de légitimité est au cœur des enjeux de la patrimonialisation (CORMIER SALEM, JUHE-BEAULATON, BOUTRAIS, ROUSSEL, 2002, JEUDY, 1990). Comme l'exprime clairement H.P Jeudy, « A l'interface de l'économique, du juridique, de l'éthique, l'idée de patrimoine se soutient de toutes les légitimités » (1990). Ainsi la patrimonialisation est un processus qui intervient comme un outil au service de revendications identitaires et foncières (par l'assise territoriale du patrimoine) et de stratégies politiques, leur apportant un cadrage symbolique (ibid.).

⁴⁴ « Mettre en patrimoine la nature tropicale, une histoire ancienne, des enjeux nouveaux »

6.2. Les limites de la patrimonialisation

Le processus de patrimonialisation comporte des limites au fondement même de sa définition.

La patrimonialisation implique la gestion d'une ressource « commune ». Mais commune à qui (LE MEUR, 2008) ? Comme pour la définition de la cogestion, cela revient à définir la communauté d'appartenance. Est-ce la localité, l'Etat, l'Humanité ? Sachant que même à l'échelle la plus restreinte, la communauté reste plurielle et porteuse d'intérêts divers. Selon H.-P. Jeudy (1990), la patrimonialisation, autant qu'elle soit un processus communautaire, est néanmoins soumise à une dynamique d'intérêts privés et individualistes.

Le lien entre patrimoine et territoire peut être à l'origine de conflits locaux dans l'accès aux ressources naturelles. En effet les politiques patrimoniales, en prenant assise sur le territoire, ont pour effet de le découper en espaces de conservation, qui sont autant d'espaces amputés aux communautés villageoises, ou dans le cas présent qui entraînent une diminution d'un droit considéré comme « naturel » des populations locales à user d'espaces familiers.

En effet, la patrimonialisation et sa formalisation tendent à fixer les usages et ne représentent pas les dynamiques sociales en perpétuelle évolution. Dans le cas d'Oundjo, les pêcheurs se tournent vers des activités économiques, surtout avec le développement apporté par l'exploitation minière dans la région.

La patrimonialisation, comme nous l'avons vu plus haut, entretient un lien étroit avec l'histoire. Ce processus apparaît alors comme un appareil idéologique de la mémoire. Selon M. Guillaume, on met en patrimoine ce que l'on risque de perdre, selon une logique de conservation qui consiste « à mettre en réserve, à mettre à l'écart quelque chose pour tenter de le soustraire aux effets réels et symboliques du temps » (GUILLAUME *in* JEUDY, 1990 : 13-20⁴⁵). Cet auteur fait appel à la notion de « passéité » pour décrire la patrimonialisation qui correspond à une représentation et à une matérialisation du passé dans le présent et pour l'avenir. Cependant, l'histoire, comme la communauté, est construite et la prolifération de traces ne garantit pas la qualité de la mémoire collective (Ibid.).

De plus, par cette représentation du passé, le patrimoine fixe les usages (JEUDY, 1990 :2), c'est d'ailleurs ce que l'on constate à Oundjo. La patrimonialisation des ressources lagunaires légitime une revendication identitaire mais cette légitimation tend à disparaître avec les changements socio-économiques induits par le développement de la région et le fait que les pêcheurs de la tribu délaissent leur activité pour se tourner vers l'exploitation minière.

⁴⁵ « Invention et stratégies du patrimoine »

Outre le fait de fixer les usages, la « passéité » induite par la patrimonialisation provoque un bouleversement des conceptions de temporalités. Les sociétés tendent vers une métaphore de la continuité et de la reproduction sociale de manière collective, malgré les mutations (JEUDY, 1990 :7). Les sociétés ont tendance à oublier que « *la transmission n'est pas seulement un mode de gestion, elle est aussi un accident* » (ibid. 9).

Conclusion sur la cogestion et la patrimonialisation des ressources naturelles

En somme, la cogestion des ressources naturelles requiert son intégration locale via la participation de la communauté ciblée. Celle-ci possède des capacités pour influencer en faveur ou contre le projet, selon des intérêts pluriels et individuels. Les enjeux de la cogestion sont d'ordre politique et identitaire, et concernent la prise de pouvoir sur le contrôle et l'accès aux ressources naturelles.

Dans le contexte de mise en place d'un projet de cogestion, le processus de patrimonialisation apparaît comme un outil de légitimation de politiques et de projets de gestion des ressources naturelles autant que de revendications identitaires. La patrimonialisation, qui prend son assise sur une dimension spatiale, naît dans des contextes de compétition d'accès aux ressources comme une conquête des espaces de pouvoirs.

Le patrimoine étroitement lié à la notion de temporalité fige les usages et construit lui-même le passé d'une mémoire collective. La notion de communauté, au cœur de la cogestion et du processus de patrimonialisation, est inventée également par les porteurs du projet ou du patrimoine, elle véhicule l'illusion d'une unité, légitimant à son tour la stratégie portée par le patrimoine.

Conclusion

Pour conclure ce mémoire, il apparaît de l'étude anthropologique réalisée que la gestion des ressources naturelles est enchâssée avec les dimensions politiques et économiques du contexte local. Une arène locale se construit autour des enjeux de gouvernance des ressources. Elle est constituée d'acteurs et de groupes d'acteurs aux intérêts parfois convergents ou divergents qui mettent en œuvre des stratégies de prises de pouvoir et de revendications identitaires. Les enjeux de la gestion des ressources naturelles sont liés à des intérêts particuliers mais aussi et surtout à revendications politiques et identitaires qu'il est nécessaire de replacer dans le processus politique de destin commun et de construction d'une citoyenneté calédonienne. Les stratégies d'acteurs déployées faces à ces enjeux de gestion mobilisent des argumentaires de légitimation et justification empreints d'autochtonie, d'environnementalisme et de patrimonialisation.

L'analyse de la mise en place et de la réserve d'Oundjo a permis de mettre en évidence son assise territoriale mais aussi l'ensemble de normes et de codes relevant de l'économie morale locale qu'elle représente. L'existence de cette réserve est la manifestation d'une pratique coutumière ancienne qui affirme son lien à la terre (et à la mer). Cette pratique est réactualisée comme porteuse de revendications identitaires fortes alliant autochtonie et environnementalisme. Ces revendications prennent la forme d'une lutte politique dans un pays où les Kanak ne sont pas souverains.

La gestion des ressources naturelles est liée au développement économique. La région de VKP connaît actuellement de profondes mutations en rapport le projet d'usine d'extraction de nickel : « Projet Koniambo ». Il intervient comme un acteur central dans le processus de construction de l'arène locale autour des enjeux de gouvernance des ressources. Au sein de cette arène, des tensions, des conflits et des stratégies d'acteurs émanent quant aux enjeux que le projet représente en termes d'accès et de contrôle des ressources. Ces stratégies mêlent lien à la terre, statut social et intérêts économiques. Cependant cet acteur doit faire preuve de bon comportement et de sa volonté d'intégration pour négocier son entrée dans le contexte local et accéder à une forme de citoyenneté locale conditionnelle.

Au sein de cette arène locale, le projet COGERON, au sein duquel j'ai réalisé l'étude anthropologique, intervient en tentant d'initier une cogestion des ressources naturelles. La cogestion, basée sur une mode de gestion communautaire des ressources, est porteuse d'enjeux forts en matière d'affirmation de la culture Kanak et permet une prise de pouvoir local en même temps qu'une réaffirmation des hiérarchies coutumières. Elle représente cependant une menace pour ceux dont

l'autorité coutumière est un frein à leur autonomie. Le processus de patrimonialisation des ressources apparaît dans la mise en place d'une cogestion comme un outil de légitimation des politiques et des projets de gestion des ressources naturelles autant que des revendications identitaires.

Dans l'analyse des enjeux de gestion des ressources naturelles, la lutte pour la reconnaissance identitaire et la prise de pouvoir sont centraux. Ils traduisent le fait que le peuple Kanak ne se sent pas maître de son destin. Cependant le processus de destin commun est amorcé et je me demande si la constatation des conflits et revendications autour de l'accès et du contrôle des ressources naturelles confirment l'incapacité des différentes communautés à vivre ensemble et construire un pays qui soit le leur. Au contraire, on peut voir dans ces revendications la marche vers une double-reconnaissance, pré requis pour la construction d'une future Kanaky-Nouvelle-Calédonie.

Glossaire des sigles

ADAVT :	Association pour le Développement et l'Amélioration de la Vie Tribale
ADCK :	Agence de Développement de la Culture Kanak
ADRAF :	Agence de Développement et d'Aménagement Foncier
AMP :	Aire marine protégée
CAUGERN :	Comité Autochtone de Gestion des Ressources Naturelles
DPM :	Domaine Public Maritime
EK :	Equipe Koniambo
FLNKS :	Front de Libération Nationale Kanak et Libéraliste
FADIL :	Fonds d'Aide au Développement de l'Intérieur et des Iles
GDPL :	Groupement de Droit Particulier Local
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
IAC :	Institut Agronomique Calédonien
IFRECOR :	Institut Français pour les Récifs Coraliens
IRD :	Institut de Recherche pour le Développement
MEEDDM :	Ministère de l'Energie, de l'Ecologie, du Développement Durable et de la Mer
ODIL :	Organisme de Développement de l'Intérieur et des Iles
ODR :	Organisme de Développement Régional
ONG :	Organisation Non-Gouvernementale
RPCR :	Rassemblement Pour la Calédonie dans la République
PALIKA :	Parti de Libération Kanak
SCP :	Société Civile Professionnelle
SDAU :	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SLN :	Société Le Nickel
SMSP :	Société Minière du Pacifique Sud
SOFINOR :	Société de Financement et d'Investissement de la Province Nord
UC :	Union Calédonienne
UNC :	Université de Nouvelle-Calédonie
VKP :	Voh-Koné-Pouembout

Annexes

- Carte de la Nouvelle-Calédonie
- Carte de la zone d'étude Voh-Koné-Pouembout
- Carte de la réserve Marine d'Oundjo

Carte de la Nouvelle Calédonie



Carte de la zone d'étude Voh-Koné-Pouembout



Carte de la réserve Marine d'Oundjo



Bibliographie

- ABELES M., JEUDY H.P., 1990, *Anthropologie du politique*, Armand Colin, Paris : 283p.
- *Accord de Matignon-Oudinot*, 1988, texte intégral des accords intervenus, 26 Juin 1988, sur la Nouvelle-Calédonie
- *Accord de Nouméa*, Le Mardi 5 Mai 1998.
- BENSA A., 2000, *En pays Kanak : Ethnologie, linguistique, archéologie, histoire de la Nouvelle Calédonie*, Maison des sciences de l'Homme, Paris : 368p.
- BENSA A., 1998, *Nouvelle Calédonie : Vers l'émancipation*, Gallimard, Paris : 175p.
- BOBE P., DUSCHENE C., MESTRE A., MORVANNOU P., 2005, *Nickel 2010 en Nouvelle-Calédonie : Nouvelle ère industrielle*, Colloque international 7-8 Juillet 2005 : 190p.
- BONMARCHAND A., 2009, *Valorisation des produits de la pêche lagonaire dans la zone Voh-Koné-Pouembout, Nouvelle-Calédonie*, Mémoire en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur de spécialisation agronome, SupAgro, IAC, COGERON : 97p.
- Code de l'environnement, Province Nord.
- CORMIER SALEM M.H, JUHE-BEAULATON D., BOUTRAIS J., ROUSSEL B. (Dir), 2002, *Patrimonialiser la nature tropicale, Dynamiques locales, enjeux internationaux*, IRD éditions, Paris : 467p.
- CORMIER SALEM M.H, JUHE-BEAULATON D., BOUTRAIS J., ROUSSEL B. (Dir), *Patrimoines naturels au sud : Territoires, identités et stratégies locales*, IRD, Paris : 551p.
- DAHL A., 2002, "Linking science and indigenous knowledge for local environmental management", Paper presented at the Seminar on integrating science in local communities, World Summit on Sustainable Development, University of Witwatersrand, Johannesburg, 2 September 2002.
- DAHL A., 1989, "Traditional environmental knowledge and resource management in New-Caledonia", in JOHANNES R.E. (éd), *Traditional*

environmental knowledge: a collection of essays, UICN, The World Conservation Union, Gland & Cambridge: pp 45-53.

- DEMMER C., 2007, « Autochtonie, nickel et environnement, Une nouvelle stratégie Kanak », *in Vacarme*, n°29, Printemps, pp : 43-48.
- FAUGERE E., MERLE I. (dir.), 2010, *La Nouvelle Calédonie, Vers un Destin commun ?*, Karthala, Paris, 258p.
- GUIART J., 2005, *Une clé de la société canaque, les réseaux d'identité partagée*, Le-Rocher-à-la-Voile, Nouméa, 204 p.
- GUIART, 1992, *La chefferie en Mélanésie*, Institut d'ethnologie, Musée de l'homme, Paris, 327 p.
- GUIART R., 2001, *Le feu sous la marmite*, Nouméa, Le-Rocher-à-la-Voile, 368p.
- HORROWITZ L., 2008a, « It's up to the clan to protect : Cultural heritage and the micropolitical ecology of conservation in New Caledonia », *in The social science journal*, n°45:p258-278
- HORROWITZ L., 2008b, "Destroying God's Creation or Using What He provided? Cultural Models of a Mining Project in New Caledonia", *in Human Organization*, Vol. 67, No. 3, pp 292-306.
- HORROWITZ L., 2004a, "Toward a viable independence? The project Koniambo and the political economy of mining in New-Caledonia", *The Contemporary Pacific*, vol.16, n°2, automne, pp: 287-319.
- HORROWITZ L., 2004b, "Réserver sa place: Définition Kanak du concept de "réserve" de ressources naturelles vivantes », *In* LEBIGRE J.M., DECOUDRA P.M., (éd) *Les aires protégées insulaires et tropicales*, CRET, collection « Iles et Archipels », n°32, Bordeaux, pp.141-148)
- HORROWITZ L., 2003, *Stranger in One's Own Home. A micropolitical ecological analysis of the engagements of Kanak villagers with a multinational mining project in New Caledonia*, thèse de doctorat, 277p.
- JACOB J.P., LE MEUR P.Y., 2010, « Citoyenneté locale, foncier, appartenance et reconnaissance dans les sociétés du Sud » *in* JACOB J.P., LE MEUR P.Y., *Politique de la terre et appartenance, droit foncier et citoyenneté locale dans les pays du Sud*, Karthala, Paris, pp : 5-57.

- JEUDY H.P., dir, 1990, *Patrimoines en folie*, Maison des sciences de l'homme, Paris, 297p.
- LASSEIGNE L. ; 2008, *La formalisation des enjeux de gestion sur la zone côtière, à partir des usages liés à la pêche locale, le cas de la zone récifo-lagonaire de Voh-Koné-Pouembout, dans le cadre du projet COGERON, pour organiser la cogestion des récifs et lagons à forte valeur patrimoniale*, Rapport de Stage, IAC.
- LEBLIC I., 2008, *Vivre de la mer, vivre avec la terre... En pays Kanak, Savoirs et techniques des pêcheurs Kanak au sud de la Nouvelle-Calédonie*, Société des Océanistes, Paris, 283p.
- LEBLIC I., 1993, *Les Kanak face au développement, la voie étroite*, ADCK, Nouméa, PUG, Grenoble : 412p.
- LE MEUR, 2010, « La terre en Nouvelle Calédonie : Pollution, appartenance et propriété culturelle »
- LE MEUR P.-Y., PONCET E., SAUBOUA P., TOUSSAINT M., 2010, « Les enjeux de la gouvernance locale des ressources marines en Nouvelle-Calédonie, Contribution à la réflexion sur le « foncier maritime » à partir de deux études de cas », article issu du colloque « L'Intégration de la coutume à l'élaboration de la Norme environnementale », Nouméa, 26-28 Octobre 2009.
- LE MEUR P.-Y., 2008, « Communautés imaginées et politiques des ressources naturelles », in. CASTELLANET C. MERAL P. & LAPEYRE R. (dir.), *La gestion concertée des ressources naturelles. L'épreuve du temps*, Paris, GREY-Karthala, pp. 289-301.
- MERLE I., 1993, « Genèse d'une identité coloniale. L'émigration « organisée » vers la Nouvelle-Calédonie de la fin du XIXe siècle. La fondation des centres de Koné et Voh, 1880-1892 », in *Genèses*, Volume 13, Numéro 1, p 76-97
- OLIVIER DE SARDAN J.P., 1995, *Anthropologie et développement, Essai en socio-anthropologie du changement social*, Karthala, Paris : 221p.
- POIGNONEC D., 2002, *Apport de la combinaison cartographie cognitive/ontologie dans la compréhension de la perception du fonctionnement d'un écosystème récifo-lagonaire de Nouvelle-Calédonie par les acteurs locaux*, Thèse de doctorat, Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes.
- PONCET E., 2009, *La gestion des ressources marines en Nouvelle-Calédonie, Entre aires protégées, patrimoines et coutume*, Mémoire de recherche bibliographique, dirigé par FAUGERE E., Master professionnel

« Anthropologie et métiers du Développement durable », Université de Provence, Aix-Marseille I : 72p.

- TOUSSAINT M., 2010, *La cogestion des ressources lagunaires en Nouvelle-Calédonie*, Mémoire de recherche appliquée, dirigé par LE MEUR P.-Y. et FAUGERE E., Master professionnel « Anthropologie et métiers du développement durable », Université de Provence, Aix-Marseille I.
- TREPIED B., 2007, *Politique et relations coloniales en Nouvelle-Calédonie, Ethnographie historique de la commune de Koné (1946-1988)*, thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnographie, EHESS.
- UNESCO, 1972, Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Adoptée par la conférence générale à sa dix-septième session, Paris, 16 Novembre 1972.

Sites Internet visités

- www.industrie.gouv.fr
- www.isee.nc
- www.smsp.nc
- www.ifrecor.nc

Nom: PONCET	Prénom: Estelle	Date de Soutenance: 16 Juin 2010
DIPLÔME : Master Professionnel « Anthropologie & Métiers du développement durable » Département d'anthropologie - Université de Provence		
TITRE : Les enjeux de gestion des ressources lagunaires en Nouvelle-Calédonie, Politique, arène locale et cogestion à Voh-Koné-Pouembout		
RESUME en français: La question de la gouvernance des ressources naturelles émerge en Nouvelle-Calédonie. Elle apparaît en lien avec le développement économique, tourné vers l'exploitation minière, parallèlement à une montée des préoccupations environnementales. Le mémoire présenté ici est le résultat d'une étude anthropologique réalisée en 2009 autour des enjeux d'accès, de gestion et d'appropriation des ressources naturelles lagunaires dans la région de Voh-Koné-Pouembout, en province Nord. L'analyse porte sur l'existence d'une réserve marine informelle revendiquée par une tribu du littoral dans un contexte de développement rapide avec l'implantation d'un projet colossal d'extraction de nickel. Dans ce cadre, un projet de recherche-action est en cours de réalisation dans l'optique d'une cogestion des ressources lagunaires. Le questionnement porte sur l'arène locale qui se construit autour des enjeux de gestion et de contrôle des ressources naturelles. Je tente de mettre en lumière les stratégies d'acteurs liées à ces enjeux qui mêlent revendications identitaires et accès aux espaces de pouvoirs. Ces stratégies d'acteurs mobilisent des processus de légitimation, tels que la patrimonialisation des ressources, que je tenterai d'analyser. L'étude doit être replacée dans le contexte politique néo-calédonien d'émancipation de la France et du processus de « destin commun » qui doit permettre d'ouvrir la voie vers la construction d'une citoyenneté pour la future Kanaky-Nouvelle-Calédonie.		
MOTS CLES : Nouvelle-Calédonie, Ressources naturelles, usages, gouvernance, cogestion, Patrimonialisation, développement, autochtonie, reconnaissance, citoyenneté, Destin commun.		
TITLE : The lagoon resources management stakes in New-Caledonia, Politic, local arena and co-management in Voh-Koné-Pouembout		
ABSTRACT in english : The question of natural resources governance appears in New-Caledonia in link with the economic development based on mining industry and the growing environmental concerns. The report presented here is the result of an anthropologic study led in 2009 upon access, management and appropriation stakes of lagoon natural resources in the area of Voh-Koné-Pouembout, in North Province. The analyze is based on the existence of an informal marine reserve claimed by a littoral tribe in a context of rapid development with a nickel refinery project. In this context, a research-action project is in progress In the optics of a resources co-management. The problematic is about the local arena which is built around natural resources management and control stakes. I will tempt to light the actors strategies linked to these stakes which involve identical strike and access to power. These actors strategies mobilize legitimating processes, such as heritage, which I will try to analyze. The comment must be replaced in the New-Caledonian political context of France emancipation and the "common destiny" process to open the way to the construction of a citizenship for the future Kanaky-New-Caledonia.		
KEY WORDS : New Caledonia, Natural resources, manners, governance, co-management, heritage, development, autochthony, recognition, citizenship, common destiny.		
CENTRE DE FORMATION : Département d'anthropologie, Université de Provence, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme : 5 rue du Château de l'Horloge - B.P. 647, 13094 Aix-en-Provence CEDEX 2 France		